U d'/of OTTAWA
39003011013231

J. G. Malcolm

RAPPORT

DU

SURINTENDANT

DE LA CITE

ET DE

L'INGENIEUR DE L'AQUEDUC

POUR L'ANNÉE 1872-73.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

QUÉBEC :
Imprimé par C. DARVEAU, N° 8, Côte la Montagne.

1873

FC
2946.3
.Q394
1873

INDEX.

PAGE.

Le Rapport Annuel du Surintendant de la Cité..... 1
Préface..... 2

AMÉLIORATIONS.

La Porte St. Louis et la Grande Allée..... 2
La Porte Prescott..... 2
Escalier de la Rue Buade 3
La nouvelle place des Charretiers..... 3
Les Propriétés de MM. Motz et Casgrain..... 4
Les Rues Macadamisées, Planchéiées et autrement Réparées 5
La Rue St. Jean en dehors..... 6
Quartier St. Roch et Jacques-Cartier..... 7
Quartier St. Pierre..... 8
Quartier Champlain..... 9
Quartiers du Palais et St. Louis..... 11
Les Passerelles en Pierre..... 12
Trottoirs en pierre..... 13
Les Arbres dans les Rues..... 13
Nos Rues..... 14
Nos côtes..... 16
Pierre Cassée..... 17

AMÉLIORATIONS SOUS CONSIDÉRATION

L'Elargissement de la Rue St. Jean et la Démolition de la Porte 18
La place du nouveau Marché et la Halle pour la Haute-Ville et les Faubourgs..... 19
Prolongement de la rue du Palais à la rue Ste. Anne..... 21

La Rue D'Anteuil 22
La Rue St. Louis 22
L'Esplanade 22
Le prolongement de la Terrace Dorham 23
La démolition ou l'élargissement des Portes Hope et du Palais 24
Les Escaliers des Ramparts à la Basse-Ville 24
Le Prolongement de la Rue Dalhousie 24
La Rue du Fort 24
La Rue St. Ours 25
L'Elargissement de la Rue Champlain 25
La Rue des Ramparts 20
Une partie de la Rue Berthelot 26
Bâtisses Nouvelles 27
La Nouvelle Manufacture de Bresse 28
La Cour du Recorder 29

DIVERS.

Manufacture d'Acier 30
Le Pont Dorchester 30
Un plus Grand Front est requis le long du St. Laurent 31
Les Nouvaux Pontons 32
Les Marches du Marché Finlay 33
Le Terminus du Chemin de Fer de Gosford 33
Le Terminus du Chemin de Fer du Nord 34
La nuisance du Ciment 35
Poursuite contre la Corporation 35
La poursuite du Gaz 37
L'Escompte sur le Gaz 38
La poursuite du Marché Berthelot 39
Poursuite Renvoyée avec les Frais 40
La Poursuite de Motz. 40
Sortie de la Salle de Musique 41
L'Extincteur de Babcock 43
Bois de Chauffage. Son Mesurage 45
Empilement et Débitage de Bois dans les Rues 46
Chauffage par la vapeur 47

Améliorations du Hâvre 48
Ponton pour Service d'Hiver 52
Machine pour hisser les Chevaux, les Voitures et les Piétons 53
Le Corps-de Garde à la Porte Hope devrait être démoli et la Côte de la Canoterie prolongée jusqu'à la rue des Ramparts 54
La Rue Deligny 55
Nos Chemins d'Hiver 56
Consolidation des Rentes de Terrain 57
Numéros des Rentes de Terrain 57
Station de Charretiers pour la Haute-Ville 57
Bains Publics 58
Le Plancher Supérieur de la Halle du Marché Finlay 59
Une rampe ou Chaussée pour les Voitures à l'Extrémité Sud-Ouest du "Mariners Chapel." 59
Bâtisses Municipales 60
Marché au Poisson 60
La Halle du Marché Champlain 60
La Station Centrale du Feu 61
La Place d'Armes 62
Le jardin du Monument 62
Extension des Limites de la Cité 63
La ligne des Commissaires 63
Maison de Refuge 64
Les Mendiants par les rues 65
Manufactures 65
Permis et Alignements 66
Plan de la Cité 67
Nécessité d'une inspection des plans d'édifices de toutes sortes, pour prévenir les accidents qui pourraient avoir lieu après leur construction 67
La Cheminée penchée du Moulin de Hookes dans la rue Grant 68
Cap dangereux 69
Département du Feu 69
Télégraphe d'Alarme du Feu 70

Département des Cheminées..... 70
Eclairage..... 70
Département de la Traverse..... 71
Traverse d'Hiver..... 72
Département de Santé..... 73
Le Parc projeté..... 73
Dommage à la propriété pendant l'émeute des Elections... 74
Bureau des Arts et Métiers pour Québec..... 75
Un rappel au Souvenir..... 76
Méprise générale à l'endroit de la manière dont se dépensent les revenus de la Cité..... 76
Pour les Détails, que l'on voie le rapport du Trésorier de la Cité..... 77
Nos règlements..... 77
La Presse..... 78
La Police..... 79
Les comités..... 79
Les Membres..... 81
Le Maire..... 81

AQUEDUC.

La faite d'eau dans le Tuyau principal sous le lit de la Rivière St. Charles..... 83
Un second Tuyau et un Pont au-dessus de la rivière St. Charles..... 84
Vente de tuyaux de l'Aqueduc à la Ville de Sorel..... 90
L'Introduction de l'eau et du Drainage dans certaines rues. 91
Privé d'eau et de Drainage..... 91
Réservoir..... 92
Distribution Défectueuse..... 92
Incrustation des Tuyaux..... 93
Closets ordinaires..... 93
Closets à Patente et Automates..... 93
La perte d'eau..... 94
Insuffisance de l'Approvisionnement d'eau..... 94
Résultat pernicieux de l'Insuffisance de l'approvisionnement 95

Section défectueux de l'Aqueduc..... 96
Mesures Réparatrices..... 96
Congélation des Tuyaux..... 97
Profondeur insuffisante des tuyaux de service. Remplissage des tranchées en pierre..... 98
Drainage..... 99
Le Contrat avec M. Boswell..... 99
Le Revenu de l'Aqueduc..... 100
L'Aqueduc devrait absolument se soutenir par lui-même... 101
Taxes additionnelles pour l'eau..... 101
Taxes spéciales..... 102
Les Sœurs de la Charité..... 102
Le Bos Pasteur..... 103
Les Tanneries..... 103
Les Boulangeries..... 103
Les Autres Industries..... 103
Augmentation Probable que l'on retirera des Taxes additionnelles proposées pour l'Eau 103
La question des salaires. Une dure affaire..... 104
L'avis de Motion de l'Echevin Côté..... 109
Comparaison entre le nombre des employés de Montréal et de Québec, et le salaire qu'ils repoivent..... 110
Tableau des salaires..... 112
Etat des pieds courants de Trottoirs, pieds courant de bois de sciage, nombre de Madriers, Clous employés ; nombre de voyages de Pierre et vidanges déposés, et d'ordure enlevées, pour toutes les rues et quartiers de la Cité, du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872..... 115
Etat des pieds courants de Trottoirs en pierre et en bois, Traverses et Cours d'Eau..... 126
Récapitulation..... 127

MARCHÉS.

Résumé..... 128
Etat du montant des dépenses dans les rues des différents Quartiers de la Cité, pour nettoyage et réparations des Canaux en bois ; faire et réparer les Cours d'Eau,

Trottoirs et Traverses ; Niveler, Macadamiser, Nettoyer, Cloturer, Mur d'appui, etc., du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872..... 129
Récapitulation des dépenses dans les différents Quartiers de la Cité. pour les Canaux en bois, etc., du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872 433
Etat des pieds courants de Trottoirs faits en bois, Cours d'Eau et Traverses ; No. de madriers employé; No. de voyages de remplissage déposés, de Boue et de Vidanges transportés depuis le 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873, pour les différents Quartiers et rues de la Cité... 134
Trottoirs en pierre, Traverses et Cours d'Eau faits depuis le 1er Mai 1872..... 141
Etat des ouvrages exécutés dans le Département de l'Aqueduc et des matériaux dépensés durant l'année, du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872. Rues approvisionnées d'Eau et du Drainage, et Matériaux fournis..... 144
Nombre de Maisons approvisionnées d'eau et de Drainage et Matériaux fournis..... 145
Rues ouvertes pour réparations etc..... 146
Des nouveaux Hydrants ont été posés 147
Chaute-pleures ou robinets posés dans les Hydrants..... 147
7 Puisards ont été construits..... 147
Réparations des Services de l'Eau et du Drainage..... 148
Réparations aux Hydrants..... 149
Jets d'Eau Réparés..... 149
Réparations des Voies d'Eau dans le conduit principal.... 150
Robinets et Tuyaux Réparés..... 150
Nettoyage des Conduits principaux..... 151
Les Travaux faits par contrat..... 151
Ouvrages faits par les hommes de la Boutique au Palais... 152
Etat du montant des dépenses dans les rues des différents Quartiers de la Cité, pour nettoyage et réparations des Canaux en bois ; faire et réparer les Cours-d'Eau, Trottoirs et Passerelles; Niveler, Macadamiser, Nettoyer, Cloturer, Murs d'appui, etc., du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873..... 153

Récapitulation du montant des dépenses dans les différents quartiers de la cité pour drainage en bois, etc., du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873 157
Inventaire des outils et matériaux du Département des Chemins à la cour au Palais 158

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Ouvrages exécutés dans le Département de l'Aqueduc et matériaux dépensés durant l'année, du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873 159
L'eau et le Drainage ont été introduits, dans quelles rues.. 159
Maisons approvisionnées d'Eau et de Drainage 160
Rues ouvertes pour réparer des tuyaux à l'eau crevés, ou déboucher les services d'Egoût et les Puisards 161
Tuyaux à l'eau ouverts et dégelés 164
Srrvices d'Aqueduc ouverts et réparés 165
Services d'aqueduc ouverts, réparés et prolongés 166
Hydrants et Puits d'hydrants réparés : 168
Ouvrages fait par contrats et par des hommes n'étant pas des employés permanents de la Corporation 170
Inventaire des matériaux en mains appartenant au Département de l'Aqueduc, le 1er Mai 1873 173
Inventaire de Machines et d'Outils 175

SUPPLÉMENT.

Le feu de la Cour 177
Le feu de l'Hôtel St. Jacques à Montréal 178
L'attention de la Police 180
Les Chemin d'Hiver 180
Ouvrages aux quais des Commissaires à la Pointe-à-Carey. 182
Poteaux de Télégraphe 182
Elargissement de la rue Grande Allée 18
La nouvelle grille autour de la Chambre du Parlement 18
Rampe disgracieuse 184
Règlement de Santé 185
Les poursuites contre des Particuliers pour le non-enlèvement des ordures de la Ruelle Smith 186
Dégel des tuyaux à l'eau et réparations aux tuyaux crevés.. 187

" *Le Rapport Annuel de l'Inspecteur de la Cité.*"

Où est-il ? Sans doute, il y a à la fin du Rapport du Trésorier de la Cité quelques pages du relevé des dépenses de l'année dernière, mais c'est tout, et quelqu'intéressant et important qu'il soit d'avoir ces chiffres, il nous manque les observations généralement vives, mais toujours bien venues de l'Inspecteur de la Cité lui-même, classifiées sous les nombreux titres de " améliorations de la cité, promenades publiques, marchés, bâtisses municipales, autres départements, renfermant le télégraphe d'alarme, les cheminées, le chauffage, l'éclairage, traverse d'été et d'hiver, santé, etc., aqueduc et drainage, différents procès de la Corporation, etc.

Comment cela se fait-il ? Est-il possible que les opinions diverses de M. Baillairgé touchant la *nuisance du ciment* et le *procès du Marché Berthelot* aient été considérées trop désagréables en certains endroits, et ces raisons doivent-elles nous priver de l'avantage de connaître les vues de cet officier sur des questions qui touchent de si près aux intérêts pécuniaires et autres de la cité ?

Une autre année fiscale s'écoule cependant avec rapidité, et nous espérons de notre Ingénieur de la Cite pour le printemps prochain quelque chose de plus que des détails et des statistiques arides. Le public a droit de connaître toutes les questions qui touchent aux fonds de la cité, soit pour le passé, soit pour l'avenir, et les procès pour dommages, etc., entrent dans la sphère légitime de l'attention et de l'examen du public. – (Extrait du *Saturday Budget*, 25, nov. 1871.)

PREFACE.

L'on trouvera que ce rapport contient, comme dit Mark Twain, " Un bon fonds de renseignements." Le public, en général, de même que ses Représentants au Conseil-de-Ville, le lira avec avantage. Il est écrit de mon style familier, rude, et vif, et s'il pêche quelque peu dans la phraséologie, l'on comprendra qu'il m'a été impossible de consacrer beaucoup de temps à cette partie. Il est difficile de dire si je vivrai assez longtemps pour écrire un autre rapport, car il y a une fin à tout, et l'être surchargé, écrasé, et privé de vivres par dessus le marché, doit rapidement succomber sous un traitement aussi inhumain. Il n'y a pas que le " double mandat qui ait ses inconvénients; c'est encore pire d'être tout à la fois " Ingénieur, Architecte, et Inspecteur." Du temps de mon prédécesseur (M. Hamel), on s'adressait sans cesse à des personnes en dehors de la Corporation lorsqu'il fallait un Hôtel-de-Ville, une Cour du Recorder, une station de police, une maison de pompe, une Halle, un Ponton, un Escalier public, une jetée, un Débarcadère ou tout autre ouvrage; mais, parce que j'ai le malheur d'être architecte et Ingénieur en même temps qu'Inspecteur, l'on me charge de faire l'ouvrage des trois pour le salaire d'un seul. Je ne regrette pas l'expérience des hommes et des choses que j'ai acquise par un contact constant avec le monde et sa vie; mais j'en ai assez maintenant, et je n'ai plus rien à y apprendre. Je me sens de force à servir mon pays dans une sphère ou une position plus élevée, avec

un salaire de $4000 à $5000 par année ; c est ce que j'ai déjà fait et c'est ce que j'espère faire encore.

Mes remarques dans les pages suivantes doivent être prises en bonne part par le Maire, le Conseil et les conseillers. Il est absurde de dire que je veux faire la leçon au Conseil, comme on l'a fait lors de mes communications à propos d'affaires concernant le Département du Marché. Il n'y a rien de déshonorant ou de blessant pour la dignité du Conseil ou des Comités dans les remarques et les recommandations d'un Inspecteur de la Cité. Ce que nous suggérons est pour le bien et l'avantage de la Cité. Les membres du Conseil ne doivent pas s'imaginer que le fait d'être conseillers leur donne individuellement une supériorité extraordinaire. Comme le dit le *Chronicle*, ils ne deviennent pas des demi-dieux. Je ne me considère pas un griffonneur ordinaire ou de tous les jours. J'ai été Conseiller de Ville moi-même, et je me considère aussi apte que n'importe quel citoyen à remplir les fonctions de Premier Magistrat de la Cité. Bien plus, je me crois plus apte ; je me sens tout à fait compétent, si la loi le permettait, à administrer toutes les affaires de la Cité, soit comme un des trois commissaires, ou encore mieux comme seul commissaire, et les Conseillers le savent assez. Tel étant le cas, mes remarques, et tout ce que je suggère dans les pages suivantes, doivent être prises, comme venant d'une personne qui parle avec autorité. Mon seul but est et a toujours été de maintenir la dignité du Corps Délibérant, de retenir les Comités dans la sphère légitime qui a été assignée à chacun d'eux par le Conseil, et de ne pas les laisser descendre à discuter des trivialités et des détails qui devraient être laissés à la charge des Officiers.

Le rapport actuel quoique daté du "1er Janvier" peut de fait être considéré comme renfermant entièrement les deux années fiscales, vu que le délai apporté à la préparation des données nécessaires pour les Cédules m'a permis d'y inclure toutes les dépenses ou à peu près, jusqu'au mois de mai 1873. L'éditorial d'un journal de cette ville, montre que le public éprouve une curiosité légitime à connaitre ce qui se fait et comment l'on dépense l'argent, et s'il n'y a pas eu de rapport spécial l'an dernier, cela est entièrement dû a l'impossibilité d'exécuter autant d'ouvrage avec si peu de monde. Montréal paie annuellement $13,900 à un Inspecteur de la Cité, à un Gérant de l'Aqueduc et à huit employés, pour faire le même ouvrage que j'ai à faire avec deux assistants seulement, et pour un salaire de $2,800 ou moins de cinq fois celui de Montréal. On peut donner pour raison que Québec est une bien plus petite ville; c'est vrai, jusqu'à un certain point; mais si elle ne peut avoir moins d'un Conseil de Ville, d'un Maire, d'un de chacun des Comités permanents et spéciaux, elle ne peut non plus avoir moins d'employés, quand le nombre des différents départements auxquels il faut voir est précisément le même. Montréal peut bâtir 100 maisons contre nous 10, mais cela n'exige qu'autant de permis de plus, l'œuvre d'un simple commis. Sous tous les autres rapports les devoirs exécutés sont exactement les mêmes, car il est évident que lorsque je prépare une spécification, un estimé pour paver, planchéier ou macadamiser une rue, ou pour l'introduction de l'eau et du drainage dans une partie quelconque de la cité, c'est exactement la même chose de calculer à la fois pour 10,000 ou 100,000 pieds linéaires, ou pour un ou dix milles que pour 100 ou 1000 pieds auxquels nous astreignent nos

moyens limités. J'appelle l'attention spéciale du Conseil sur la question des salaires, et, comme je traite directement le sujet, je puis dire qu'en allant à Montréal dernièrement en compagnie du Président du Comité des Chemins et du Chef du Département du Feu, nous trouvant avec quelques personnes, un Conseiller de la Corporation de Montréal, après nous avoir demandé si la question des salaires avançait chez nous, dit: " Nous sommes fiers de bien payer nos em-
" ployés. Il y a notre Trésorier de la Cité, Black,
" auquel nous donnons son mille louis par année;
" notre Greffier, Glackmeyer, a aussi ses £1000 par
" année. Nous donnons à notre Inspecteur de la Cité,
" McQuisten, un salaire de £800 par année avec che-
" val et voiture par dessus le marché, et nous donnons
" aussi à Lesage, notre Gérant de l'Aqueduc, £800 par
" année avec cheval et voiture pour son propre usage."

Le fait est, ajouta une autre personne, que notre Corporation a besoin, soit en corps, soit individuellement, d'aller un peu au dehors pour voir comment se font les choses dans les autres villes. parmi les membres il y en a plusieurs sans doute qui ont voyagé, mais il y en a plus encore qui n'ont pas voyagé, ou qui, s'ils l'ont fait, n'en ont nullement profité. Presque toute la Corporation de Montréal va à l'étranger tous les ans. Le Comité du Feu y va pour s'informer de tout ce qui concerne son Département, le Comité des Chemins, lorsqu'il y a un nouveau pavage en discussion, le Comité de l'Aqueduc, quand il y a sur le tapis des questions concernant l'approvisionnement de l'eau, et de cette manière ils voient comment se font les choses ailleurs, et reviennent avec des idées pratiques et correctes, sur les salaires et les autres questions concernant le bien public.

(*Traduction*)

RAPPORT

DE

L'INSPECTEUR DE LA CITÉ

ET DE

L'INGENIEUR DE L'AQUEDUC.

HOTEL-DE-VILLE

QUÉBEC, 1er MAI, 1873.

A son Honneur le Maire, les Echevins, Conseillers et Citoyens de la Cité de Québec.

MESSIEURS,

Conformément à la coutume pratiquée ici, ainsi que dans toutes les autres villes de quelqu'importance; j'ai à faire rapport sur la nature, l'étendue et le coût des différents travaux et améliorations faits durant les années 1871 et 1872. Je soumets aussi mes vues sur certains autres travaux et améliorations qui devraient être faits, et sans lesquels, Québec continuera d'être appelé, (comme elle mérite bien de l'être), "La ville la plus arriérée de toute la Puissance."

La Porte St. Louis et la Grande Allée.

Les sinuosités étroites et dangereuses du chemin St. Louis en dehors des murs de la Cité ainsi que la Porte St. Louis elle-même sont enfin disparues ; diminuant par là la distance d'à peu près 400 pieds, c'est-à-dire, la réduisant de 900 pieds, qu'elle était d'abord, à moins de 500 pieds. La rue St. Louis en dedans des murs et la Grande Allée en dehors étant presque sur une ligne droite, présentent maintenant une belle et grande avenue s'étandant à perte de vue. Les quartiers St. Louis et Montcalm ont considérablement profité par cet amélioration et la propriété dans le voisinage a déjà augmenté en valeur.

Enchangeant la ligne et la largeur du trottoir sur le côté nord de la Grande Allée. jusqu'à la rue Dartigny, environ 600 pieds, et la construction d'un nouveau trottoir depuis le Bureau du Lieutenant-Gouverneur, vis-à-vis l'Esplanade, jusqu'au(Riding School) pas moins de 2,800 pieds de distance, la Grande Allée a été de plus beaucoup améliorée par celà. Le coût total de cette amélioration est d'environ $4,500 et tout chacun en proclamant hautement la sagesse de notre Maire et de nos Ediles en cette circonstance ne peuvent s'empêcher de leur témoigner une reconnaissance qu'on leur accorde rarement.

La Porte Prescott.

Une des plus grandes nuisances dont la Ville ait eu à souffrir depuis de longues années, était certainement la Porte Prescott, laquelle a été enfin démolie à un prix comparativement bas, environ $4,500. La rue ayant été par cette amélioration élargie, de 10 pieds

qu'elle était dans la Porte, à la largeur d'environ 50 pieds qu'elle mesure maintenant depuis la rue Port-Dauphin en descendant jusqu'au détour dans la Côte Lamontagne vis-à-vis l'imprimerie de Darveau où sa largeur est réduite à 45 pieds jusqu'au pied de la côte. Un mur de soutènement de 700 pieds de long a été construit et un trottoir de 8 pieds de large a été posé depuis l'Archevêché en descendant du côté gauche de la côte jusqu'au coin chez Shea, 800 pieds de longueur. Une grande quantité de terre et pierre a dû être transportée pour cet objet, et des arbres ont été plantés tout le long en dedans du mur, lesquels lorsqu'ils seront en feuilles au printemps, feront un important changement dans la principale communication entre la Haute et Basse-Ville, un embellissement dont notre Maire, le Conseil-de-Ville et le Public en général devront se trouver très satisfaits. Une grande amélioration a aussi été faite dans les

---

Escaliers de la Rue Buade.

lesquels au lieu de leur nombreux détours et courbes, comme anciennement, montent maintenant directement dans le centre de la rue Buade, et un trottoir, depuis longtemps désiré, se continue maintenant depuis le pied des escaliers en montant cette portion de la côte Lamontagne jusqu'à sa jonction avec les rues Port Dauphin et Buade.

La nouvelle place des Charretiers.

attenant la propriété de Mr. Shea est de cent pieds de long et je suggérerais que ce terrain fut vendu à

aucune personne désirant bâtir au-dessus. Les voitures fréquentant cette Station se trouveraient à l'abri du soleil et de la pluie et l'espace permettrait de construire plusieurs étages au-dessus qui pourraient servir d'imprimeries ou de hangars pour emmagasiner de grandes quantités de marchandises, ou pour des chambres à coucher ou tout autre usage, et en sus du prix de vente un revenu serait assuré à la ville, et nous n'aurions plus en vue ce détestable rocher qui borde la côte de ce côté. Le terrain en dedans du mur devrait être bien entretenu, avoir un beau gazon et des arbres plantés, des bancs distribués de place en place ce qui en ferait une des belles promenades d'où l'on aurait une vue superbe du St. Laurent.

Les Propriétés de MM. Motz et Casgrain

de chaque côté des escaliers de la rue Buade sont des objets disgracieux et devraient être immédiatement démolies et remplacées par des bâtisses convenables fesant face, dans chacun des cas, soit sur les escaliers ou sur la côte. La Corporation a, à condition que M. Gasgrain bâtirait sous un an, cédé ses droits et donné possession du site de l'ancienne maison de pompe, mais après avoir pris pour l'élargissement de la rue, telle partie du site en question qui était nécessaire à cet effet et relativement auquel une poursuite a été intentée il y plus de dix ans, afin de recouvrer le dit terrain. Sur le côté opposé des escaliers, c'est-à dire le long du pignon de la propriété de M Motz, il y a maintenant appartenant à la Cité, une lisière de terrain quoi qu'étroite environ 7½ par 40 pieds, de grande valeur ayant son front sur la Côte de Lamontagne. Le terrain en arrière se trouve sans valeur sans celui-ci, par conséquent on peut espérer réaliser une somme

proportionnellement forte par la vente de ce terrain, et si M. Motz n'a pas l'intention de rebâtir bientôt ses ruines pittoresques, la Ville devrait acquérir cette propriété et après avoir érigé une bâtisse convenable, pourrait la revendre à un profit considérable.

Les Rues Macadamisées, Planchéiées et autrement Réparées.

Quartier St. Jean. — Les ruines de la Porte St. Louis ont donné environ 2,000 voyages de déchets de pierre, lesquels, à la demande du Conseiller Lafrance, ont servi au nivellement de la rue St. George, dans le quartier St. Jean, depuis la rue Ste. Geneviève jusqu'à la rue St. François, une distance de 1,200 pieds, aussi à une partie de la rue d'Aiguillon, 500 pieds, depuis la rue St. Eustache à la rue St. Augustin et l'autre partie de la rue D'Aiguillon a été planchéiée dans toute sa longueur une distance de 2,400 pieds depuis la rue St. Augustin jusqu'à sa jonction avec la rue St. Jean au Mont-Plaisant, un bienfait pour lequel les autres représentants du quartier St. Jean, l'Echechevin Rinfret et le Conseiller Peachy ont droit aux remerciments de cette partie de la cité.

Les portions proéminentes et dangereuses du roc le long de la Côte d'Abraham ont été enlevées, et par cela le trottoir a été fait beaucoup plus large, et de la même largeur tout le long, tandis qu'il n'était auparavant en différents endroits que de 2 à 3 pieds de largeur. Les débris provenant du cap ont servi à niveler le centre de la rue qui était extrêmement creux et elle l'est encore maintenant sur une grande étendue. Pour compléter le macadam de la rue St. George,

une autre bonne couche de pierre cassée devrait être étendue dessus et la côte d'Abraham devrait être nivelée et pavée avec de petits cailloux ou convenablement macadamisée et ensuite tenue en bon état de réparation.

La Rue St Jean en dehors.

Un commencement d'amélioration a enfin été fait dans cette importante rue. Elle a été macadamisée depuis les Glacis jusqu'à la rue St. Augustin, avec une chaîne en pierre de taille de chaque côté et des cours d'eau en pierre pour l'écoulement des eaux de surface. Cet ouvrage sera continué ce printemps en vertu d'un contrat donné, comme tous les contrats devraient l'être, c'est-à-dire, au commencement de l'hiver, afin de permettre que les materiaux soit préparés lorsque la main-d'œuvre est à bas prix. Une nouvelle appropriation d'argent sera sans doute requise pour continuer l'ouvrage jusqu'à la rue Sutherland. Plusieurs autres ouvrages de moindre importance ont eté faits dans ce quartier et dans le

Quartier Montcalm, lesquels seront trouvés amplement détaillés dans les Cédules annexées, comprenant les trottoirs, les passerelles, les cours d'eau, l'entretien des rues, remplissage et nivellement, pierre cassée, nettoyage de la boue et ordures etc. etc. Il serait pourtant à propos de mentionner ici que le *Marché Barthelot* a été grandement amélioré, la rue appelée la " Rue du Marché " a été nivelée et macadamisée, la rue St. Michel nivelée et passable, les lots vacants sur la rue Lachevrotière ont été enclos et des troittoirs posés. Plusieurs murs de soutènement ont été cons-

truits dans la rue Nouvelle et ailleurs et le trottoir a été nivelé tout le long. Les Conseillers de ce quartier MM. Taschereau et M. A. Hearn ont eu soin de voir à ce que ce quartier eut sa bonne part des appropriations.

Quartier St. Roch et Jacques-Cartier.

Le pavage en madriers de la rue St. Vallier a été continué depuis le pied de la Côte D'abraham jusqu'à la Chapelle St. Pierre près du pied de l'escalier de la rue St. Augustin, 900 pieds environ. La rue de l'Eglise a été pavée 1200 pieds jusqu'à la rue de la Reine, la rue St. Dommique depuis la rue St. Vallier jusqu'à la rue St. Joseph et la rue Grant depuis la rue St. Vallier jusqu'à la rue Prince Edouard et 200 pieds au nord de celle-ci. La rue Notre Dame des Anges jusqu'à la rue St. Anselme. Aussi une partie des rues St. Anselme et Caron, et une partie de la rue Bélair, 500 pieds à l'ouest de la rue Dorchester, formant un total de plus de 7500 pieds linéaires ou près d'un mile et demie dans ces deux quartiers seulement, et aussi des trottoirs etc. etc. le tout détaillé aux cédules. Le président du comité des chemins, L. A. Côté, Ecr. et l'échevin Chambers, auxquels, les deux quartiers maintenant sous considération, doivent la plus grande part, de ces améliorations ont été accusés d'avoir pris la part du lion ; mais il faut se rappeler que l'étendue de ces deux quartiers est presqu'aussi grande que celle de trois ou quatre autres quartiers quelconques de la Cité.

J'ai fait poser des cailloux pour une expérience, dans la côte de la rue de l'Eglise (118 pieds) ; je me suis assuré que quoique la pente en soit très rapide,

que le pavé a extrêmement bien tenu et démontre que c'est le meilleur pavage à bon marché pour les côtes et les pentes, où l'on peut le maintenir convenablement par l'écoulement de l'eau, tel que le marché de la Haute-Ville, tandis que ce genre de pavé ne serait pas convenable pour telles rues, comme la rue Sault-au-Matelot qui est presque de niveau, retiendrait l'eau et la boue entre les pierres et rendrait le pavé mal propre et désagréable à la la vue.

450 pieds de la rue Prince Edouard ont été pavé avec des *flottes* de 6 pouces, le coût en a été de $540.

Quartier St. Pierre.—En sus des travaux déjà mentionnés dans la côte de la Montagne, la rue Dalhousie depuis la rue Arthur jusqu'à la rue Aylmer ou le quai des Commissaires a été refaite en plançons, et remplie avec les vidanges provenant de la Côte de Lamontagne et pavé 360 par 40 pieds; La rue Arthur 400 pieds jusqu'au quai des Indes; la rue du Prince de Galles 200 pieds; la rue Leadenhall depuis la rue Dalhousie jusqu'à la rue du Prince de Galles. Le quai de la rue St. Joseph ou cette partie de la rue St. Joseph, entre la rue St. Roch et la rue St. Nicolas et delà à la rue St. Paul a été nivelé et grossièrement macadamisé avec environ 2,000 voyages de décombres provenant des ruines de l'ancien Bureau de Poste. La rue St. Roch a été immensément améliorée sous la bienveillante attention de l'Echevin Chambers et un commencement d'amélioration a été fait sur la rue St. Vallier entre la rue St. Nicolas et la rue St. Roch.

Comme c'est la coutume tous les ans, un fort montant, probablement pas moins que $1000, a été dépensé pour tenir en bon étât la rue St. Paul, et en conséquence du Chemin à lisses passant tout le long de cette rue, lequel, comme j'en ai déjà fait rapport

au Conseil, devrait en justice être chargé des frais ou du moins d'un partie du coût de ces réparations, parce qu'elles sont entièrement dues à l'existence de ce chemin dans cette rue; si la rue est constamment et continuellement en mauvais état, pleine de trous et d'ornières, cela est dû aux secousses que les voitures font en traversant les lisses et en tombant de l'autre côté. Le pavage de cette rue en blocs de pierre et les chaînes des trottoirs en pierre de taille a enfin été décidé et commencé, et il ne faudrait pas qu'il y eut aucun délai pour le continuer jusqu'au bout ou au moins jusqu'à la rue St. Nicolas, parceque de bon gré ou non le Conseil et les Citoyens doivent être au fait, de ce qui ne peut être contredit, savoir: que le coût annuel de réparer cette rue commerçante excède l'intérêt, à 7 par cent, sur le capitale nécessaire pour la paver, sans rien dire du danger et des inconvénients qui sont dus à son présent état defectueux.

Le quai Caron a été planchéié tout autour, 1,200, sur 12 pieds de large. des poteaux d'amarrage ont été posés et le quai du Gaz réparé, et aussi partie de l'extrémité des rues St. Antoine et St. Jacques.

Quartier Champlain. — Environ 1,400 boites de pierre cassée ont été mises dans la rue Champlain en 1871 et 1,000 autres en 1872. L'éperon ou saillie du rocher a été miné; les marches à la maison d'école de l'Evêque ont été enlevées et la rue est de beaucoup plus large. $500 ont été dépensées pour enlever une partie du cap vis-à-vis la Chapelle des Mariniers lequel était menaçant et dangereux. Un nouvel escalier a été construit depuis la rue Champlain jusqu'au sommet du cap ou *Cove field*, ayant 304 marches et s'étendant sur une distance horizontale de plusieurs cents pieds. $400 ont été dépensées pour transporter la

terre et le gravier détachés du cap en arrière de la Station No. 6 du Feu et de la Police. Des murs de soutènement ont été érigés chez Campbell et chez Butler ; les vieux canaux en bois ont été nétoyés, renouvelés et réparés. Le pavé à l'extrémité nord de la Hall du Marché Champlain a été en partie renouvelé depuis la rue du Cul-de-Sac jusqu'à la gare de la traverse du Grand Tronc. La façade à l'ouest du quai Napoléon a été réparée et le passage conduisant du Marché Champlain au dit quai devra être pavé ce printemps. La station de Police, transférée du 2nd au 1er étage de la Halle Champlain et du côté fesant face au marché, est beaucoup plus commode pour la réception et le transport des prisonniers et pour tout autre object.

Mr. Lampson a certainement droit aux remerciments des résidants du Cap Blanc, pour avoir reculé une de ses deux maisons qui barrait presqu'entièrement la rue, et j'espère qu'il se décidera de faire disparaitre l'autre, il est probable avant le mois de mai prochain. Grand nombre d'autres travaux de moindre importance ont été faits, tel que trottoirs, remplissage, parements de quai etc., le coût desquels sera trouvé amplement détaillé dans les Cédules ; aussi est il reconnu que MM. Hearn, Giblin et Dinning n'ont pas été lents à s'occuper des intérêts de leur constituants de ce quartier.

Il reste encore dans la rue Champlain, plusieurs importantes améliorations qu'il serait désirable de réaliser, savoir : reculer sur le nouvel alignement de la rue les propriétés de Carson et Duhig. La maison de Mde, O'Brien sera reculée le printemps prochain et quand les autres maisons empiètant au Cap Blanc,

seront mises en arrière, cette localité aura obtenue une grande amélioration depuis longtemps désirée.

Quartiers du Palais et St. Louis.—Les réparations dans ces quartiers consistent dans le renouvellement du plancher de la *Terrace Durham*, (*Plate-forme*), et des reins au-dessus des arches entre les piliers; la réparation de l'ouvrage en briques des dites arches en y fesant des trous pour permettre l'écoulement de l'eau qui filtre à travers le plancher de la terraces. Si lorsque les arches ont été premièrement construites on eut pris cette précaution, le remplissage des reins n'aurait pas pourri et ne serait pas devenu inutile. Le bras du garde-fou reste a être renouvelée et toute la balustrade devrait être peinturée et bronzée, et les membres représentant le quartier ne manqueront pas d'insister à ce que celà soit fait.

Une petite terrace appelée la " *Terrace Bienville* " a été, à la requisition du Conseiller Gagnon, érigée à l'extrémité Est de la Grande Batterie, sur la rue des Ramparts, et elle est d'un grand bienfait aux Citoyens de ces quartiers, étant une superbe place pour y faire la sieste, y fumer et où l'on a une magnifique vue du Hâvre. Une autre belle place pour une terrace, serait la batterie à l'extrémité de la rue St. George, où un *Kiosque* tel que suggéré et demandé par l'Hon. M. Evanturel pourrait être construit pour $100 au plus, ce qui rendrait la place doublement attrayante tant durant la pluie qu'à l'ardeur du soleil. D'autres améliorations dans ces quartiers seront mentionnées sous divers en-têtes, et tous les moindres détails sont donnés dans les Cédules.

Les Passerelles en Pierre.

Je suis content de dire que nous avons enfin compris les avantages et l'économie qu'il y a d'avoir les passerelles des rues en pierre au lieu de bois. Un nombre considérable de passerelles en pierre ont déjà été posées dans les quartiers St. Louis, St. Pierre et Champlain, mais principalement dans le quartier du Palais, où les constituants de l'ex-Conseiller Gagnon lui sont redevables sans doute de cette amélioration. Il est bon de remarquer que les personnes qui se sont plaint que les passerelles n'étaient pas posées assez haut au-dessus du niveau de la rue, sont dans l'erreur de supposer que par ce procédé elles se trouveraient entièrement exemptes de boue. Elles oublient aussi que quoique cela pourrait convenir aux piétons de les avoir hautes et sèches, elles seraient, ainsi posées, un grand obstacle pour les voitures et causeraient un désagréable soubresaut en passant dessus. Il est inutile de dire que les voitures en passant du côté opposé, tombent avec une telle force et secousse qu'elles creusent le terrain de chaque côté des passerelles. Pour remédier à ces inconvénients, ce n'est pas nécessaire qu'elles soient posées plus hautes qu'elles ne le sont, mais, plutôt comme dans les autres Villes, à Montréal, par exemple, où elles sont posées presque de niveau avec la chaussée ou simplement un ou deux pouces au-dessus. et après celà les tenir propres soit en les balayant ou les grattant aussi souvent qu'il est nécessaire durant la journée, et ceci devrait être fait, comme je l'ai vu aux E'ats et dans d'autres Villes du Canada, par les occupants des magasins ou résidences vis à-vis ces traverses, quoique cette recommandable pratique n'est pas aussi générale qu'elle devrait l'être. Il est à désirer qu'aussitôt que les

passerelles en bois seront détériorées, comme beaucoup le sont déjà, ou se détériorent dans une seule saison, tel que dans la rue St. Jean et autres grandes rues commerçantes, elle soient remplacées en pierre, afin qu'il y ait un terme à la qualification dont notre bonne ville jouit déjà depuis trop longtemps d'être appelée malpropre. Pour les détails voir les Cédules.

Trottoirs en pierre.

Les Citoyens commencent à ouvrir les yeux sur la nécessité et l'économie d'avoir des trottoirs en pierre au lieu de bois, quoique ce soit plus agréable de marcher sur ces derniers lorsqu'ils sont neufs, mais ils deviennent bien vite en mauvais état et ont besoin d'être renouvelés fréquemment. Il est connu, sans doute, que le propriétaire ou l'occupant doit fournir les matériaux, soit le bois ou la pierre à l'exception de la chaine en pierre qui est fournie par la Corporation ; la main d'œuvre seulement pour la pose est aussi payé par la Ville. Voyez les Cédules.

Les Arbres dans les Rues.

Le Révd. M. Lepage et M. Cary du *Mercury*, se sont donné beaucoup de peine à faire consentir les propriétaires de la rue St. Jean, en dehors, à embellir cette rue en y plantant des arbres le long du trottoir ou de la chaîne. Je leur ai indiqué, dans ce cas-ci, de les planter à un pied en dehors du trottoir, parce qu'il est proposé de l'élargir de 2 pieds de chaque côté de la rue. Des arbres plantés dans des places telles que la rue de la Couronne, paraissent admirable-

ment bien en conséquence de sagrande largeur etde ses trottoirs qui n'ont pas moins de 12 pieds de large. Il y a encore d'autres rues et places où des arbres pourraient être plantés avec avantage, tel que les rues Ste. Ursule, St. Louis, Grande Allée, etc., ou la largeur le permettrait et la circulation n'était pas grande. Lorsque les trottoirs ne doivent pas être élargis, les arbres ne doivent pas être plantés en dehors de la chaine ou dans le cours d'eau comme cela a été fait dans certains cas, mais en dedans de la chaine. Les citoyens doivent cependant se rappeler que nos Règlements défendent toute obstruction dans les rues, soit par des poteaux de quelque sorte ou des arbres et qu'ils ne peuvent sous aucune considération planter des arbres sans en avoir auparavant la permission du Conseil ou du Comité des Chemins ; car il y a beauconp de nos rues dans lesquelles, vû leur petite largeur, les arbres deviendraient une veritable nuisance plutôt qu'une amélioration ; pour ne rien dire du fait qu'ils sont dans la plupart des cas un luxe dispendieux, jetant de l'ombre dans la rue et interceptant par là les royons du soleil, ce qui empêche les rues de sécher aussitôt après la pluie comme cela arrive autrement. Il est aussi reconnu que le macadam se détériore rapidement et qu'il s'y fait des trous et ornières sous l'influence de l'humidité, et il n'est nullement adapté aux rues étroites, tel que la rue St. Jean, en dedans, bordée qu'elle l'est de chaque côté de hautes bâtisses dont l'ombre se projette pendant la plus grande partie du jour.

Nos Rues,

sont en grande partie dans un pitoyable état, *étant usées*, pour ainsi dire, *jusqu'à la corde*, et neuf rues

sur dix sont creusées dans le milieu au lieu d'être arrondis ou courbées comme elles devraient l'être afin de faire couler l'eau de la surface vers les cours d'eau de chaque côté. Les sections transversales devraient être plus courbées ou inclinées suivant l'inclinaison longitudinale de la rue où l'inclinaison est plus ou moins déterminée, car il est évident que pour que l'eau de la surface s'écoule vers les cours d'eau l'inclinaison traversale doit excéder celle dans la direction de la longeur de la rue. Il est quelque fois amusant d'entendre discuter certains vendeurs de pianos, rapporteurs de journaux à deux centins la ligne et d'autres badauds sur des affaires qu'ils ne comprennent pas plus que l'homme dans la lune. Je ne demanderais pas que toutes nos rues fussent pavées en blocs de pierre, il n'y a pas non plus nécessité absolue de le faire, mais certaines rues devraient l'être savoir : la rue St. Jean, en dedans, la rue Buade et une partie au moins de la rue la Fabrique, dans les quartiers du Palais et St. Louis ; les rues St. Paul, Notre Dame, et Sous-le-fort, dans le quartier S. Pierre : Le Cul-de-Sac et une partie de la rue Champlain ; Les rues Desfossés, St. Joseph et Craig dans les quartiers St. Roch et Jacques-Cartier, lorsque le présent pavé sera détruit, ce qui aura lieu bientôt. Les autres rues dans la Haute-Ville et sur le Cap, avec presque toutes les rues des quartiers Moncalm et St. Jean devraient être macadamisées. Les rues Dorchester et Prince Edouard dans les quartiers St. Roch et Jacques-Cartier devraient être pontées en flottes et les autres rues dans ces quartiers, qui n'ont pas été mentionnées, peuvent être planchéiées de la manière ordinaire.

---

doivent attirer notre attention, car dans leur présent état elles sont d'un grand impôt sur nos revenus. Chaque orage entraine les matériaux dont elles sont faites dans les parties les plus basses de la ville; ensuite il faut les charroyer de nouveau pour remplir les dangereux trous et ornières qu'ils ont laissé à découvert par leur déplacement. Le problème est quelque peu difficile à résoudre d'une manière convenable pour satisfaire tout le monde. D'un côté les charretiers et conducteurs de voitures, en général préfèrent le macadam, étant plus facile aux pieds des chevaux ; tandis que d'un autre côté le macadam se détériore rapidement, par les fers des chevaux trainant de lourdes charges, ou leur tendance à s'agripper pour s'empêcher de glisser, agissent sur la surface comme un pic et par l'effet destructeur des grosses orages accumulant constamment des quantités dégradée de la surface les entrainent avec impétuosité au pied des côtes. Afin de remédier à cette double action du fer à cheval et du torrent, un pavé en bloc de pierre ou en petits cailloux allongés ou en forme d'œuf tel qu'un cheval pourrait s'agripper sans glisser, serait sans aucun doute le mode le plus économique d'améliorer les Côtes de Lamontagne et du Palais ; les cailloux dans tous les cas, feraient bien dans les Côtes d'Abraham et à Coton, car ils ne coûteraient guère plus cher que le bon macadam et un quart du prix que coûte le pavé en bloc de pierre. J'ai vu à Boston d'assez fortes côtes en petits cailloux et aucun inconvénient n'a eu lieu autant que j'ai pu en juger.

Pierre Cassée.

J'ai déjà dit que la plupart de nos rues sont extrêmement creuses dans le milieu, comme l'on peut s'en convaincre par une journée de pluie, lorsque le courant d'eau passe dans le centre de la rue. Il serait requis 100,000 boites de pierre cassée pour les niveler et réparer convenablement et ensuite environ 10,000 boites par année pour les tenir en bon ordre. Des soumissions ont été demandées l'hiver dernier pour fournir 30,000 boîtes, mais rien n'en a été fait ; nous continuerons d'être comme nous l'avons été pour des années, dans la boue et la fange jusqu'à ce nous soyons convaincus que ce sera une véritable économie, au point de vue pécuniaire et de l'absolue nécessité de dépenser un suffisant montant pour améliorer la surface de nos rues ; car le coût du grattage, nettoyage et réparer une surface molle excède de beaucoup l'intérêt sur le capital nécessaire pour l'amélioration et l'entretenir en bon ordre après. Nous faisons maintenant de notre mieux *sans argent* en permettant aux personnes qui ont des décombres provenant des vieilles bâtisses en pierre de les déposer dans les rues pour remplir les trous et les ornières, que le premier orage enlève et fait que le même ouvrage doit être refait sans fin. La Corporation devrait avoir des carrières à elle, comme à Montréal, et des hommes pour y travailler, avec autant d'engins à casser la pierre pour en avoir constamment suffisamment pour tous les besoins.

AMÉLIORATIONS SOUS CONSIDÉRATION.

L'Elargissement de la Rue St. Jean et la Démolition de la Porte.

Je ne me restraindrai pas dans cette occasion de dire que c'est une amélioration qui devrait être faite. Mais je vous dis, Messieurs les Conseillers et Citoyens de Québec, que cet ouvrage *doit être décidé et complété* sous le plus court délai. La rue n'est pas seulement une disgrâce pour la Ville mais aussi une perte, car les revenus que l'on en retireraient par l'augmentation des cotisations, dépasseraient de beaucoup l'intérêt que l'on aurait à payer sur le montant que couterait l'élargissement depuis si longtemps désiré d'une de nos principales rues de la Cité.

Il faut se rappeler, que lorsque la nouvelle Banque d'Epargnes fut bâtie sur la rue St. Jean, c'est moi qui ai demandé et obtenu l'élargissement de cette rue à cet endroit. Je me rappelle avoir écrit au Conseil de Ville à cette occasion, "que pour ménager des bouts de chandelle, il serait forcé de faire des dépenses excessives." Les mots dont je me suis servis alors ont encore leur même signification et je les repette avec plus d'emphase que jamais. Je dis de nouveau " la rue St. Jean doit être élargie et la Porte démolie." La Porte doit être démolie, non pas à cause des dégoutières qui se font dans la voûte, lesquelles auraient pu être remédié lors de sa construction si l'on avait suivi mes conseils. J'avisai alors le contracteur de dire au maire que je désirais faire quelque changement dans le Dévis sur ce sujet; aucune précaution n'ayant été prise pour prévenir l'écoulement de l'eau

filtrant à travers l'ouvrage en terre au-dessus dans la masonnerie des voûtes; des conduits auraient dû être posés en les construisant afin de conduire l'eau dans les glacis voisins.

La porte doit être démolie parce qu'elle est une barrière propre à faire une distinction qui n'est ni nécessaire ni désirable entre les faubourgs et la Ville diminuant par là même la valeur de la propriété tant en dedans qu'en dehors des murs de la Cité. Lorsque la Porte aura disparu et la rue St. Jean sera élargie de quinze pieds et prolongée jusqu'à la rue des Glacis elle sera dans la même ligne que la rue St. Joachim ce qui fera que la valeur de la propriété dans cette dernière rue augmentera immédiatement et par conséquent le trésor dela Cité en profitera. L'intersection des trois rues formerait une place publique et un jet d'eau pourrait y être placé si on le désirait. Je ne prétends pas à ce que la rue St. Jean soit élargiè immédiatement d'un bout à l'autre ; du tout, mais que l'élargissement soit décidé et qu'un règlement soit passé à cet effet ; alors l'on verra qu'aussitôt qu'elle aura été élargie en quelques endroits, donnant par là de l'espace aux voitures pour s'y arrêter, les autres propriétaires seront forcés, pour ainsi dire, de suivre l'exemple, comme celà est arrivé dans la rue Notre Dame, à Montréal, où l'élargissement a eu lieu de cette manière.

La place du nouveau Marché et la Halle pour la Haute-Ville et les Faubourgs.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer, ce que tout le monde peut voir par lui-même, que les vieux étaux en bois sur la rue des Jardins, tombent rapide-

ment en ruines et ne peuvent pas, ou même s'ils le pouvaient, ne doivent pas être de nouveau réparés. Je suis aussi intéressé qu'aucun autre citoyen à ce que le marché de la Haute-Ville demeure où il est, étant à proximité de ma résidence et de mes propriétés : mais l'intérêt particulier doit faire place à l'opinion publique qui demande que la présente place du Marché soit remplacée par un square et entourée, et un jet d'eau dans le centre vis-à-vis la Cathédrale et les Casernes des Jésuites. C'est une erreur de supposer, comme quelqu'un le pense, que les magasins de la rue de la Fabrique deminueraient en valeur par le déplacement du marché. Pas du tout ! Qui a jamais vu un *habitant*, homme ou femme, entrer dans un de ces magasins. Au contraire, les Faubourgs et St. Roch sont les places qu'il fréquente pour faire ses achats de toutes sortes, et dans tout les cas, il n'y a aucun intérêt particulier, ou même s'il y en avait, il doit disparaître devant le bien général du public.

Lorsque la rue St. Jean aura été élargie et la Porte démolie et aussi lorsque la rue Artillerie aura été prolongée jusqu'à la rue Ste. Anne, lesquelles sont sur le même alignement ; *là*, sera le site pour le marché projeté, entre le prolongement de la rue St. Joachim pour rencontrer la rue St. Jean et la rue Artillerie ; et le mur de fortification, (aussi longtemps qu'il existera), à la rue des Glacis et lorsque les murs de la Ville auront disparus, de la rue d'Auteuil à la rue des Glacis ; ou encore, au nord de la rue St. Jean depuis le mur jusqu'à la rue des Glacis, après en avoir détruit le Glacis entre le fossé et la rue : ou bien encore, le marché pourrait être établi partie au sud et partie au nord des rues St. Joachim et St. Jean, ayant entre les deux, le carré et le jet-d'eau déjà mentionnés ; la hallo

du marché, construite avec la pierre de la Porte St. Jean, pourrait être d'un côté et les voitures de marché, le foin, le bois etc., sur l'autre.

Ensuite le marché Berthelot pourrait être abolie, (lequel ne donne aucun revenue et n'en donnera jamais), au risque même que la présente propriété passerait en d'autres mains ; dans le cas où les héritiers Berthelot le reclamerait suivant les termes stipulés à la Donation de 1825, peu de personnes regretteraient sa disparution de la liste de nos Marchés et alors cette place reprendrait sa solitude ordinaire vu sa proximité des lieux classiques de la localité. Oui M. le Maire et Messieurs, je vous le dis, ceci est ce qui doit être fait pour la prospérité future de Québec, et dans l'intérêt de notre trésor, tout florissant qu'il soit et je suis content de voir que le comité de vigilance des quartiers St. Jean et Montcalm ait déjà approuvé mes suggestions d'avoir un marché en dehors de la Porte, comme il l'a exprimé dans son dernier rapport annuel, dernièrement publié dans les journaux de cette ville.

Prolongement de la rue du Palais à la rue Ste. Anne.

Cette amélioration, quoique peut-être de moindre importance que l'élargissement de la rue St. Jean, ne devrait pas être perdue de vue et être tenue devant le public comme devant être réalisée plus tard. Il y a maintenant un grand bloc de bâtisses entre la rue des Jardins et la rue St. Stanislas de près de 900 pieds de long de l'Est à l'Ouest et 500 pieds du nord au sud, ce qui fait, que quelqu'un désirant aller de la rue du Palais à la rue Ste. Anne, a à faire un long détour de près d'un quart de mille :

tandis qu'en prolongeant la rue du Palais elle aboutirait au détour près de l'Eglise écossaise dans la rue Ste. Anne et ajouterait beaucoup à l'apparence de la ville et de la localité. C'est le temps de se décider tandis que le terrain n'est, pour ainsi dire, en la possession de personne, et il est probable qu'il suffirait d'en faire la demande au Gouvernement pour obtenir cette rue ainsi que le terrain suffisant, disons 100 pieds au moins de chaque côté, pour y avoir un double rang de lots à bâtir.

La Rue D'Auteuil

devrait être élargie, depuis la rue St Louis à la rue Dauphine, ce qui pourrait facilement être fait pour une bagatelle en reculant la clôture actuelle jusqu'au près des arbres. La chaussée pourrait rester comme elle est et le trottoir élargi de 8 à 10 pieds. Je suis heureux d'ajouter que le Maire a déjà obtenu des autorités la lisière de terrain nécessaire à cet effet.

La Rue St. Louis

devrait être pareillement élargie depuis la rue d'Auteuil jusq'aux murs de la Cité ou ramparts et la différence, 6 ou 8 pieds, ajoutée à la largeur du trottoir.

L'Esplanade

deviendrait par cela même d'une grande attraction, ayant un trottoir de 12 pieds de large à l'entour et

sous les arbres dont l'agréable ombrage en ferait une des plus charmantes places de promenade.

Le prolongement de la Terrace Durham.

jusqu'au bastion du roi, une distance d'environ 1000 pieds, en ferait une terrace de plus d'un quart de mille de long, et le coût n'excèderait probablement pas 10,000, piastres, serait une des plus belles améliorations que l'on pourrait désirer. Une telle promenade, je puis le dire, serait suffisante pour attirer annuellement des milliers de touristes à Québec, par lesquels la ville retirerait un profit au-dessus de l'intérêt de l'argent dépensé à cet objet. Cette extension qui serait, comme de raison, de niveau avec la terrace actuelle, passerait beaucoup au dessus du mur de fortification et n'interviendrait aucunement avec la défense de la ville. Au contraire l'on pourrait placer des canons sur cette terrace qui serait beaucoup plus élevée et serait très utile en cas de besoin. Tout Québeccois devrait avoir à cœur cette amélioration et je n'ai aucun doute que la moitié du coût de cet ouvrage pourrait être réalisé par souscription. Je souscrirais volontiers moi-même $50 pour le plaisir ou luxe, d'avoir une promenade d'un quart de mille de long fesant face sur un des plus magnifique *Ports* du monde et j'espère sincèrement qu'elle sera construite avant dix ans. L'Echevin Hearn mérite certainement les remerciments du public en donnant son support à ma suggestion.

La démolition ou élargissement des Portes Hope et du Palais.

est regardée par plusieurs comme très désirable et l'on devra y penser après que d'autres améliorations plus urgentes, tel que la démolition de la Porte St. Jean et l'élargissement de la rue auront été complétés.

Les Escaliers des Ramparts à la Basse-Ville

ne doivent point être oubliés. C'est une amélioration très nécessaire comme je l'ai déjà mentionné ; l'existence d'un tel mode de communication entre la Haute et Basse-Ville près de la Banque de Québec, donnerait une telle circulation dans les rues St. George et Couillard que la propriété augmenterait assez de valeur pour en retirer un revenu additionnel suffisant pour payer l'intérêt du coût de sa construction et des réparations annuelles.

Le Prolongement de la Rue Dalhousie

dans le Quartier St. Pierre, depuis la rue St. Jacques au Marché Finlay, et de là à la rue Sous-le-Fort et au Marché Champlain, devient tous les jours d'une plus grande nécessité ; lorsqu'elle le sera et que la rue Des Sœurs sera de la même largeur que la Côte de la Montagne pour communiquer par là de la rue St. Pierre, cette amélioration sera une des meilleures et des plus requises que l'on puisse imaginer.

La Rue du Fort

dans le quartier St. Louis doit être immédiatement élargie, comme sa petite largeur est beaucoup plus

apparante maintenant que la façade sur cette rue du nouveau Bureau de Poste se trouve en arrière.

La propriété de l'Hon. M. Black devra en conséquence être achetée pour cet objet et être démolie : il ne serait que juste qu'une partie du coût d'achat fut payée par la Corporation et de demander au Gouvernement de payer le reste; non de la manière dont les choses se font généralement ici, mais comme elles se font à Montréal, c'est-à dire en allant trouver le Commissaire des Travaux Publics et en lui disant, non pas que telle et telle chose doit ou devrait se faire, mais qu'il faut que telle chose se fasse. Le trottoir chez l'Hon. Black jusqu'au Vieux Château devrait alors être mis en arrière sur le nouvel alignement de la rue du Fort et des arbres devraient être plantés tout le long jusqu'au vieux Château et en front jusqu'au Jardin ou même continuer jusqu'à la rue St Denis avec des arbres en front et en arrière du vieu Chateau t à l'entour de la Terrace Durham. Il sera en même temps nécessaire d'élargir la rue Port Dauphin, depuis la rue Buade jusqu'à la Côte Lamontagne, c'est-à-dire, en coupant en ligne avec le bureau de poste, une partie du bloc de maison appartenant à M. Simard.

La Rue Ste. Ours

devrait être nivelée et drainée, une partie macadamisée, avec des trottoirs tout le long de chaque côté de 12 pieds de large et une double rangée d'arbres avec un chemin de voiture dans la côte jusqu'au Mont Plaisant : en faire un boulevard en un mot.

L'élargissement de la Rue Champlain.

devrait être finalement complétée. On a enfin vu à exproprier la propriété d'O'Brien ; mais on devrait couper

huit pieds des maisons de Carson et Duhig pour mettre la rue de la largeur voulue à cette place. La maison de M. Lampson a enfin été reculée, sans doute au grand contentement de l'ex-Conseiller Blais, qui était si souvent éloquent lorsqu'il en demandait la démolition. Il y a encore environ une douzaine de mâsures à reculer pour compléter l'élargissement de la rue au Cap Blanc. Une somme d'argent suffisante devrait être votée pour renouveler les quais de soutènement de la rue Champlain chez Hall à l'ouest du chantier de Dinning, ainsi qu'au fouion de Lampson près de la Chapelle des Mariniers.

La Rue des Ramparts

devrait être élargie en obtenant 15 à 20 pieds de terrein du jardin du Séminaire, que l'on pourrait avoir, je pense, à la condition que l'on reconstruirait le mur à nos dépens : un trottoir d'une largeur convenable et un Boulevard pourraient être faits, ce qui en ferait une place de rendez-vous pour des centaines de personnes qui ne peuvent maintenant fréquenter cette localité faute d'un trottoir capable de permettre à plus d'une personne à la fois de passer et où il est presqu'impossible à deux voitures de se rencontrer. Les murs de fortification le long de la rue des Ramparts, depuis la rue Hamel jusqu'à la Grande Batterie devraient être baissés à hauteur d'appui, afin de ne pas intercepter la vue du fleuve comme maintenant.

Une partie de la Rue Berthelot

a été demandée par les religieuses du Bon Pasteur, lesquelles sont propriétaires des deux côtés de cette

rue. L'abandon de cette partie de la rue maintenant, pourrait entraver l'homologation projetée du Plan de la Ville; mais le sujet pourrait être pris en considération plus tard. Plusieurs requêtes ont été présentées en faveur de la demande des Révérendes Dames, afin d'agrandir leur institution, dont le but est considéré être dans l'intérêt du public en général; quoique d'un autre côté, comme dans le cas de la rue St. Dominique, l'abolition d'une partie d'une rue semblerait contraire à l'amélioration et au progrès de la localité.

Bâtisses Nouvelles

Le Bureau de Poste qui vient d'être construit au coin des rues Du Fort et Buade, sur le site de l'ancienne bâtisse qui a été démolie est sous tous les rapports la plus remarquable des nouvelles bâtisses de la cité. Il est vraiment pitoyable que rien ne puisse être convenablement fait dans cette ville arriérée. L'ignorance semble primer partout et le manque de jugement et la stupidité être la règle. Jetez un coup d'œil sur le troisième étage de cette bâtisse? Est-ce que les personnes qui en ont fait le plan ne connaissaient pas ou n'ont-ils pas encore appris les proportions d'une fenêtre? Il semble que non! car dans le cas des fenêtres de ce 3ème étage, elles sont démesurément trop basses et encore sont elles rognées par le bas d'autant sur leur hauteur, par la projection de la corniche au-dessous qui en cache la vue et elles sont affreusement surcharchées au-dessus par une maçonnerie solide de 10 à 12 pieds qui les écrase. Les consoles sous les tablettes de fenêtres semblent avoir été mises par méprise sans dessus-dessous, et les dessins pour les clefs des arches paraissent avoir été choisis parmi les illustrations du *Figaro*.

L'Architecte, en faisant le plan du coin circulaire a évidemment été embarrassé et mis au bout de son latin pour trouver quelque chose qui put cacher une partie du mur nud de chaque côté de la bien trop étroite fenêtre au-dessus de la porte d'entrée. Il y a ajouté quelques moulures qui par leur mesquine saillie paraissent plutôt de l'imitation qu'autre chose.

Le toit au-dessus de cette partie de l'édifice a l'apparence d'une "casserole" renversée et le tout, à l'exception des deux premiers étages qui seraient passables sans cela, parait ridicule, ainsi coiffé du "*casque de mon père.*" C'est pire, s'il est possible, que la Halle Maçonnique ou la Banque de Québec. Lorsque ces édifices sont admirées par des personnes qui n'y entendent rien, leur paternité est aussitôt reclamée par certains architectes de notre ville ; mais du moment que l'on y trouve des défauts, les mêmes en conviennent avec vous et les répudient comme étant le plan de quelqu'Architecte inconnu d'Ottawa ou d'ailleurs.

La Nouvelle Manufacture de Bresse dans la rue Belair est digne de mention et mérite une visite. Cette bâtisse a 300 pieds de long et a trois étages, bien bâtie et sur un joli plan. La compagnie de Caoutchouc a ajouté une grande aile de 140 pieds de long à leur bâtisse au coin des rues St. Paul et St. Thomas. Notre ami du "Peg Top" a prolongé sa bâtisse de la côte Lamontagne jusqu'à la rue Notre-Dame, et il y a érigé une belle façade en pierre de taille. Lemesurier a ajouté une grande manufacture de tabac à ses propriétés sur la rue St. Paul. Hudon, de St. Roch, a éleve et agrandi son magasin d'une manière digne de louange. Un magnifique bloc de hangars vient d'être

érigé au coin des rues Des Sœurs et Union, pour la compagnie du Richelieu et Mr. Alford; MM. Chinic et Beaudet devant en occuper une partie et MM. Benoit & Cie., l'autre partie A part celles-ci, plusieurs résidences et autres bâtisses ont comme d'ordinaire été construites pendant l'année.

Le goût de bâtir de belles maisons commence à prendre parmi nous, comme il est facile de s'en convaincre par les deux nouvelles bâtisses que l'on construit maintenant sur la rue St. François, à St. Roch, une pour l'ex-maire Lemesurier et l'autre pour Mr. Turcot. Guay sur la rue Notre-Dame, surpasse ses voisins. Les environs de Québec sont embellis par de nouvelles bâtisses, tel que le nouveau couvent sur le chemin du Cap Rouge et le nouvel Hôpital à St. Sauveur, dont les plans sont de Mr. Peachy, qui abandonne maintenant le vieu style d'architecture pour le remplacer par un autre qui promet de l'élever dans l'opinion de ses confrères et autres.

Le toit Mansard commence à se montrer parmi nous, mais dans plusieurs cas, avec de telles proportions, qu'il défie toute critique. St. Roch et St. Sauveur se relèvent rapidement des ruines du dernier feu et nous apparait tout moderne ; la rue de la Couronne et la rue St. Joseph méritent vraiement d'être visitées, tant par le grand nombre de ses beaux magasins que pour leur apparence toute commerciale. Dans toute la localité, des bâtisses manufacturières de tous genres surgissent comme par enchantement sous la surveillance intelligente de nos jeunes architectes Lepage, Peters, Staveley, Derome et autres.

La Cour du Recorder.

Une nouvelle bâtisse devrait être construite, sans aucun autre délai, à la place de l'ancienne. Elle de-

vrait, pour l'uniformité, être semblable à l'Hôtel-de-Ville, et un nouvel étage devrait être ajouté aux deux bâtisses avec un toit neuf à l'Hôtel-de-Ville, afin d'être à l'abri de l'eau et de la neige et d'empêcher les dégouttières comme c'est le cas maintenant. Les voûtes ne sont pas suffisantes non plus, et la construction de cette bâtisse donnerait de l'espace pour une voûte pour le teneur de livres et pour y mettre en sureté les archives de valeur, dont on n'a pas un besoin immédiat.

Divers.

Le **Pont Bickell**, à l'extrémité de la rue Jacques-Cartier ou le prolongement de la rue Dorchester, a été dernièrement construit pour traverser la rivière St. Charles à la Pointe-aux-lièvres et du côté opposé de la rivière, ou au bout nord du Pont se trouve la nouvelle

Manufacture d'Acier

où un capital considérable a été dépensé et où l'on doit s'attendre à réaliser de gros profits; "si trop de cuisiniers ne gâtent la soupe," ce qui parait être le cas ici, n'y ayant apparamment aucun contrôle, ni aucune surveillance intelligente, en un mot n'y ayant personne à la tête. Quelques imperfections sont apparentes dans les travaux qui ont été entre les mains de gens non entendus; mais les affaires s'améliorent maintenant sous un nouveau régime et promettent d'être un grand succès.

Le Pont Dorchester

a été reconstruit et aurait dû l'être en pierre et en fer, sans autre ouvrage en bois que le pavage de la chaussée.

Sa silhouette en est digne d'éloges ? S'il devrait être continué à la rue Craig ou transporté à la rue St. Roch, voilà une question à discuter. Ce changement conviendrait mieux au public en général qui ont des affaires sur la rive opposée, mais ne conviendrait pas aussi bien pour les intérêts privés des propriétaires et locataires de la rue Craig. Dans tous les cas, un autre Pont devrait être construit sur la rivière St. Charles, à la rue Ramsay près de l'usine à Gaz.

Un plus Grand Front est requis le long du St. Laurent.

Le bail de la Corporation à la Compagnie du Grand Tronc, d'une partie du quai du marché Champlain, est expiré dans le mois de mai dernier. Avec tout le désir et le bon vouloir que la ville a d'accommoder la compagnie, il est absolument impossible d'y penser plus longtemps, comme toute la longueur du quai du marché Champlain n'est pas suffisante pour le nombre de bâteaux à vapeur qui le fréquentent. Il y en a maintenant 12 Nous avons besoin d'aumoins la longueur de 4 bâteaux, afin qu'il n'y en ait pas plus de 3 à côté l'un de l'autre, conformément aux reglèments du Hâvre. Le Grand Tronc doit aller à l'extrémité ouest du quai de la Reine ; alors il restera assez d'espace pour quatre bâteaux en longueur tel que déjà mentionné.

Un des *deux vieux pontons* est complèment hors de service, tellement que toutes les courbes entre le pont et le membrage étaient tombées dans la cale, et il a été mis en pièces pour en retirer le fer, et le vieu bois a servi pour divers objets. L'autre a été réparé et deux petits pontons ont été achetés de Mr. Davis à

Lévis, lesquels j'ai fait lier ensemble pour en faire une plate-forme de 36 pieds de long par environ 18 de large. Elle pourra servir de support pour la rampe (*Landing Stage*) au marché Finlay dans le cas d'un pont de glace, et nous sauvera le trouble et la dépense de faire une cage (*crib*) comme d'ordinaire pour supporter la rampe conduisant à la glace.

Les Nouvaux Pontons

dont un a dernièrement été complété, est dans ses quartiers d'hiver dans le Hâvre du Palais, et l'autre doit être bâti durant l'hiver, afin d'être tous deux prêts le printemps prochain Ils seront d'un grand avantage aux bâteaux traversiers ainsi qu'au public en général, vû qu'ils sont plus hauts et tirent moins d'eau. Ils diminueront par là la déclivité ou inclinaison de la rampe à basse marée.

Un compte d'extras de $996 a été envoyé par les contracteurs pour des courbes et boulons en fer, etc., fournis extra ; lesquels, si on avait suivi les plans et spécifications originaux préparés par moi, n'auraient pas été nécessaires ; il est à désirer que le Conseil verra maintenant l'inconvénient à ce que des membres non professionnel d'un comité, interviennent dans des affaires qu'ils ne connaissent pas du tout, au lieu de laisser leur Surintendant des travaux surveiller ses plans sans s'en mêler ; car il ne faut pas s'imaginer que le simple fait de faire d'un homme un Echevin ou un Conseiller de Ville le rende, du coup, propre à juger d'un ponton, et le revête de toutes les connaissances requises et de l'expérience que les gens de l'art ont été des années à acquérir.

A progos des nouveau pontons, je dois encore insister sur la nécessité de creuser le lit du fleuve vis-à-vis le quai du marché Champlain ; car autrement nos pontons échoueront inégalement comme de coutume, à basse marée et deviendront bientôt tordus, non étanches et d'aucune utilité.

Les Marches du Marché Finlay

devraient être comblées et un ponton placé le long, ce qui permettrait à deux bâteaux à vapeur venant au quai du marché Champlain d'y trouver place et par là diminuer l'encombrement qui a lieu au quai du marché Champlain.

Le Terminus du Chemin de Fer de Gosford

devrait être fixé dans les limites de la cité—disons : au Palais. La Compagnie a déjà fait pétition pour une partie du terrain maintenant occupé par divers petits vendeurs de bois de corde, de vieux fer, de bric-à-bric et autres marchandises de rebuts et dont il serait opportun de se débarrasser. Le terrain pour lequel elle a pétitionné, situé qu'il est à l'extrémité de la rue St Joseph, où sont maintenant posées les lisses du chemin Urbain, dont la compagnie se propose de se servir, est précisément le terrain qui devrait leur être cédé pour cet objet. Alors, si le chemin était convenablement amélioré et surtout s'il se continuait jusqu'au Lac St. Jean, et les lisses en bois remplacées par celles en fer, tel que déjà recommandé par moi, et dont la nécessité est maintenant admise par tout le monde, quoique pour des motifs d'intérêt, le contraire ait souvent été main

tenu ; alors, dis-je, il y aurait un avenir pour ce chemin et quelqu'espoir pour les actionnaires de toucher un dividende.

Le Terminus du Chemin de Fer du Nord.

Que ce chemin soit jamais construit, sous les circonstances et l'administration actuelles, semble être encore douteux. Il paraitrait que c'est l'intention de l'amener dans la Ville par la rue Du Roi, et de là par une courbe à son terminus dans le Parc à bois du Gouvernement. Ceci peut faire pour le présent, mais je suis d'opinion que pour venir au Palais, il devrait *passer par la rue de la Reine*, laquelle passe en dehors de l'Hôpital Général et de l'Usine à Gaz, afin de permettre de prolonger plus tard ce chemin, sur la batture ou estuaire de la rivière St. Charles jusqu'à la *Pointe-à-Carcy* ou le quai des Commissaires, où le dépot du Fret doit être situé afin d'avoir de l'eau profonde à toute heure pour permettre le déchargement des marchandises qui doivent être directement transportées par les chars.

Un coup d'œil jeté sur le plan de la ville, fera voir *l'avantage de passer par la rue de la Reine* de préférence à toute autre, parce que les emplacements, sur le côté nord ont 100 pieds de profondeur et ils ne coûteraient pas plus cher à la compagnie pour les acheter que ceux de la rue du Roi qui n'ont que la moitié de la profondeur. Cette largeur de 100 pieds sera absolument nécessaire pour les embranchements et avec les 30 pieds de largeur de la rue ce qui donnerait 130 pieds ; tandisque la largeur totale dans la rue du Roi, comprenant la rangée d'emplacements sur un côté, ne serait que de 80 pieds et non suffisante pour les embranchements nécessaires.

Les bassins au Palais, c'est à-dire, ceux qui se trouvent au sud de la ligne que je propose depuis la rue de la Reine jusqu'à l'usine du gaz, devraient être remplis, (comme ils deviennent maintenant inutiles par le peu de profondeur d'eau) et être utilisés, et les quais Caron et St. Roch prolongés à l'avenir, vers le nord jusqu'au chenal de la rivière St. Charles, afin d'avoir d'autres bassins au nord de la ligne et en eau profonde pour permettre à tous les vaisseaux ordinaires d'y venir, ce qu'ils ne peuvent faire maintenant à défaut de profondeur, et ils laissent rapidement ce hâvre pour d'autres plus avantageux chez Renaud, Laroche et autres quais dans les environs.

La nuisance du Ciment

continue sans relâche, malgré les articles éditoriaux et les correspondances publiées journellement dans les colonnes de tous les journaux de la ville.

Poursuites contre la Corporation.

Celle de W & D. Bell de la Petite Rivière, depuis tant d'années en suspens a enfin été réglée d'une manière satisfaisante pour les deux parties ; la corporation convenant de prendre pour la valeur de $12,000 de tuyaux, livrable en trois ans, tel qu'il pourrait être requis pour l'extension du drainage et de l'Aqueduc.

Lemesurier & Brouard reclament des dommages causés par de prétendues défectuosités dans le drainage La corporation a déjà perdu quelques procès, mais dont les jugements auraient certainement été renversés en appel, savoir : celui de Chaperon, dans

la rue Craig; celui de M. Hudon, dans la rue Ste. Marguerite et d'autres de là même nature. Dans le présent cas, il est allégué que jamais l'eau n'était entrée dans la cave avant l'introduction de l'Aqueduc et du drainage ; mais la preuve est là, comme elle l'est chez Emond (la propriété de Withall) sur le côté opposé, qui a aussi menacé de poursuivre ; cettre prétention n'est nullement fondée ;—autrement, pourquoi avoir creusé des puisards dans les caves de ces maisons, comme dans des centaines d'autres caves dans le quartier St. Roch, si ce n'est pour absorber dans le sable où ils sont creusés, l'eau qui entre maintenant pendant les grandes marées par les canaux non pourvus de valves, ce qui arrivait précisément de la même manière lors des vieux canaux en bois, qui ont été remplacés il y a environ 17 ans par ceux maintenant en usage.

Une poursuite est aussi pendante en cour à l'instance de *W. Dinning*, *Ecr.*, pour défectuosité dans le cours d'eau de la Rue St. Paul, au coin de la rue Ramsay. L'engouement des grilles des puisards par l'accumulation de la boue, en a été sans aucun doute quelques la fois cause, et cela arrivera encore, jusqu'à ce que la rue soit pavée avec des blocs de pierre solide. Les trottoirs sont temporairement inondés durant le dégel et pendant les orages dans les autres saisons, jusqu'à ce que nos journalliers puissent aller nettoyer les grilles en question et leur permettre de retirer l'eau ; mais ces inondations n'auraient point lieu dans les caves de la maison du plaignant, si l'on empêchaient l'entrée de l'eau, ce qui pourrait être fait facilement et efficacement, par le propriétaire, à un coût très minime, savoir : simplement en bouchant les grands trous et les joints de ses trappes de caves et aussi ceux entre les lambris de sa maison et les dites trappes

par lesquels trous l'eau s'introduit en grande quantité, une incommodité que la corporation ne peut empêcher parce que les propriétaires et occupants sont seuls chargés par la loi, de voir aux soin et entretien de leurs trappes de cave ausssi bien qu'à toutes les autres parties de leurs propriétés, et cela avec droit sans doute.

La poursuite du Gaz a été décidée et la Corporation, comme d'ordinaire, a été condamnée à payer tout le montant du compte. Voici encore un jugement qui aurait été certainement renversé en appel, comme j'ai démontré clairement que nous payons et que nous avons payés depuis vingt ans au moins $1000 par année en sus de ce que nous devions payer, conformément au contrat, ou en d'autres termes, nous avons eu tout le temps environ 16 par cent moins de lumière, moins de gaz et moins de durée de lumière, qu'expressément convenu dans le contrat, par lequel nous devions avoir 2644 heures de lumière par chaque lampe, tandis que nous n'avons eu que 2200 heures ou un sixième de moins que la quantité sur lequel le prix avait été fixé. Et sur quoi, pensez-vous, messieurs, que le jugement a été basé ? Sur le fait que pour les années passées, avant que je fus en office et j'eus découvert le déficit que la Corporation a tout le temps payé le plein montant sans objection. Ainsi donc, si mon boucher ou mon boulanger me fournissaient par jour ou par semaine une livre ou deux de viande ou de pain de moins que la quantitié convenue, et parce que je ne me serais pas aperçu de la fraude ou de l'erreur pour plusieurs années, alors lorsque je m'appercevrais qu'ils me volent, je ne pourrais pas recouvrer la différence ni ravoir mon argent. Ceci peut-être de la justice telle qu'on l'entend à la Cour, mais elle ne me sied pas.

L'Escompte sur le Gaz.

Cet escompte est la chose la plus inique que l'on puisse concevoir. Le Gaz à $4 par 1000 pieds cubes, avec 40 par cent d'escompte, se réduit à $2 50 par 1000 pieds, et comme tous les consommateurs, de crainte de perdre cet escompte paient en temps opportun, la compagnie n'obtient réellement que $2.50 pour son gaz (trois fois le prix qu'il se vent en Angleterre et ailleurs) Maintenant, ces $2 50 est un grand montant par lui-même, puisque la compagnie paie régulièrement ses dividendes de 8 par cent, et comme si elle craignait d'en avouer davantage, la balance des profits est ajoutée comme capital additionnel aux parts des actionnaires, ce qui n'est pas connu au dehors. Je dis que $2.50 étant, de fait accepté en paiement pour le gaz, (et la compagnie en est parfaitement satisfaite) la compagnie admet par là même que le matériel qu'elle fournit ne vaut pas plus que le prix qu'elle le vend. Citoyens, savez-vous ce que signifie 40 pour cent d'escompte, *si vous payez* AUJOURD'HUI ? Cela signifie que vous serez chargé 40 par cent de plus que l'article vaut *si vous payez* DEMAIN. C'est à ce véritable point de vue que l'on doit envisager la chose. Oserait-on dire que si quiconque refusait de payer cet escompte, s'il préférait encourir la perte de temps et le trouble d'un procès, aucune cour de Justice pourrait le condamner, pour le délai d'un jour, à payer 40 par cent d'intérêt sur sa dette ; car ceci est le vrai sens de la chose.

Je le répète encore, 40 par cent d'escompte, *aujourd'hui*, signifie 40 par cent d'intérêt *demain*. Tous nos fournisseurs, nos marchands, nos bouchers et nos boulangers et tous les vendeurs de toutes autres marchandises pourraient tout aussi bien, assurément,

mettre une valeur factice sur leurs effets et marchandises de 20 ou 40 par cent au-dessus de la valeur, et ensuite prétendre si ces marchandises ne sont payées par l'acheteur à une certaine date, à la discrétion du vendeur d'exiger le paiement de l'escompte qu'il a retenu et ainsi voler l'acheteur précisément jusqu'au même montant. Ceci, je le dis, est injuste et je mets au défi d'être contredit.

——

La poursuite du Marché Berthelot

traîne en longueur, et les menaces faites depuis plusieurs années, que les écuries de la station du feu, seraient immédiatement enlevées, reste jusqu'à présent une fausse prédiction.

J'ai eu à donner 54 pages de témoignage, qui ne ne contiennent que des réponses aux mêmes questions dix fois répétées sous différentes formes. Questions et transquestions, examiné et ré-examiné avec d'autres questions, se croisant et recroisant dans toutes les directions ; tandis que les parties intéressées qui ont, parait-il, beaucoup de loisir dans leurs bureaux, assistent régulièrement a l'audition des témoins du matin jusqu'au soir, souriant ou riant à gorge déployée de la manière la plus dédaigneuse, et insultant souvent très grossièrement les témoins qu'ils ne peuvent parvenir à convertir à leur propre intérêt. Les dommages demandés sont entièrement imaginaires ou au moins d'une nature toute spéculative ; tandis qu'au contraire, la Corporation reclamera *bona fide* des dommages pour plus de $1,000, que ça coûterait pour bâtir maintenant un mur de soutènement de 100 pieds ou plus tout le long de la rue Berthelot, où le chemin a été coupé et miné de la manière la plus éhontée.

Poursuite Renvoyée avec les Frais.

Il est temps que le public sache que l'entretien des rues dans la Cité, est à leur charge, depuis le 1er Novembre au 1er Mai suivant, de chaque année. Une poursuite a été intentée par un certain fabriquant et commerçant de pipes, résidant à St. Sauveur, reclamant des dommages pour être tombé d'une charette en pasant dans la rue Union entre le marché Finlay et la rue du Porche, dans le mois d'Avril dernier et que cette chûte fut causée par l'existance d'un trou ou ornière dans cette rue. Cette poursuite fut renvoyée avec les frais contre le demandeur; par conséquent il est a présumer que l'on ne viendra plus dorénavent avec de telles reclamations.

La Poursuite de Motz.

Le demandeur, dans cette cause, prétend que sa propriété a diminué de valeur par les améliorations faites aux escaliers de la rue Buade; ceci devra naturellement intéresser les contribuables qui seront appelés à payer ce compte, si toutefois la Corporation se trouvait inopinément obligé de le payer. L'on doit se rappeler certainement dans quel état était cette propriété avant qu'aucuns changements fussent faits dans les escaliers. Elle tombait depuis longtemps en ruines; si bien, qu'une partie du mur du pignon Ouest et de la facade était crevassé et dans un mauvais état depuis nombre d'années, et ceci était dû à l'eau qui s'infiltrait directement dans le mur par la dalle ou gouttière dépourvue qu'elle était de dallots en ferblanc depuis très longtemps Ce mur a été dernièrement démoli et reconstruit. J'ai fait faire deux petits modèles en bois,

afin que la Cour soit bien renseignée sur l'état des lieux, tels qu'ils sont maintenant et tels qu'ils étaient auparavant, et l'aider à juger de combien la propriété a été diminuée ou plutôt augmentée en valeur. La maison est vieille et menace ruine ; l'on comprend pour quelle raison le propriétaire serait si content de s'en débarrasser, et il prend ce moyen. Des travaux de ce genre faits dans toute localité sont toujours regardés comme un prétexte par quelqu'un ou quelqu'autre de la société. Il en est ainsi pour un tremblement de terre. Combien de fois n'ai je pas entendu des maçons et des constructeurs qui avaient fait de mauvais ouvrages, construit des murs qui plus tard se lézardaient, attribuer ces défectuosités au dernier tremblement de terre. De la même manière, la propriété maintenant en question pouvait être et était certainement remplie de crevasses et fissures depuis un grand nombre d'années, mais elles n'avaient pas été découvertes ou remarquées avant que quelque commotion eut permis au propriétaire de trouver une cause imaginaire de dommage. Le minage dans la rue Buade faisait exactement leur affaire. Les crevasses existaient auparavant, mais n'importe, " disons que le minage en est la cause " ; ou comme j'ai entendu un maçon dire à un autre maçon, " disons que c'est dû au tremblement de terre. "

Sortie de la Salle de Musique.

La police devrait recevoir ordre de voir et d'insister à ce que les deux portes extérieures du mur de rotonde de la Salle de Musique soient toutes grandes ouvertes, dans toute leur étendue, chaque fois que la Salle est employée pour des représentations dramatiques ou pour autres fins. Une porte, ou même un

des vantaux de cette porte, peut suffire pour l'entrée, vu que cette entrée se fait graduellement ; mais il n'en est pas de même pour la sortie quand la salle est encombrée d'une foule aussi considérable que celle que l'on pouvait y voir à l'occasion du début de M. Michaud dans *Le Casque de mon père* de M. E. Blain de St. Aubin, ou le jour de la fête patronale de l'Irlande, etc. Les portes auxquelles je fais allusion, avaient d'abord été faites de manière à glisser entièrement dans le mur ou derrière le mur, mais depuis elles ont été tellement couvertes de barres, de verrous, de cadenas, de crampes de fer, etc., que l'on ne peut les faire mouvoir dans aucune direction. La loi exige maintenant que toutes les portes dans de tels endroits s'ouvrent à l'extérieur de manière qu'elle puissent être grandes ouvertes à la moindre pression de l'intérieur, et j'espère que la police insistera, comme c'est absolument son devoir de le faire, à ce qu'à l'avenir chacune des portes dont je parle, aussi bien que toutes autres de ce genre, soient toutes grandes ouvertes, au moins cinq minutes avant que la sortie commence. Il y a au côté gauche de la salle une porte qui donne entrée dans la salle à diner de M. Russell, et une autre du côté opposé qui donne sur une ruelle conduisant de la propriété du lieutenant gouverneur Caron à la rue Mont-Carmel. Il est bon que le public en soit informé, et les soirs où la salle est employée il devrait être du devoir de la police de voir à ce que ces portes restent dévérouillées, et à ce qu'elles soient arrangées, si elles ne le sont déjà, de manière à s'ouvrir non pour entrer dans la salle, mais pour en sortir, comme j'en ai fait le plan, et comme j'en suggérais l'idée, lorsque la salle a été bâtie.

L'Extincteur de Babcock.

Voici une invention et une découverte extrêmement utile et efficace. Il en a été fait une épreuve très satisfaisante il y a quelque temps sur la Terrasse Durham, où l'on mit feu à 15 ou 20 barils de goudron remplis de copeaux et saturés d'huile de charbon. Après avoir donné au feu le temps de gagner du terrain,—et au moment où il était le plus ardent et où l'eau eut difficilement pu l'éteindre, on fit jouer l'extincteur, et aussi vite que le jet de gaz acide carbonique eût touché la flamme, aussi vite, au même instant, la flamme et le feu furent complètement et efficacement éteints, et il ne fallut certainement pas une minute de temps pour éteindre les feux particuliers et combinés de chacun et de tous les barils de goudron. Les personnes qui n'ont pas vu l'extincteur à l'œuvre, ou qui ne connaissent pas la chimie, ne peuvent se faire une idée juste sur le sujet,—ce qu'il est cependant facile d'expliquer en très-peu de mots. Chacun sait ce qu'est une poudre de sedlitz, et comment, après avoir mêlé la première poudre ou la soude a l'eau et y avoir ajouté la seconde poudre ou le tartrate de magnésie, le tout entre en effervescence et bouillonne avec une tendance à déborder telle que le vaisseau éclaterait s'il était bien fermé. L'extincteur est exactement la même chose : une certaine quantité de bi-carbonate de soude est mêlée à quelques gallons d'eau, puis, quand elle est délayée, le tout est versé dans le vaisseau choisi pour son usage. Dans la partie supérieure du vaisseau est suspendu ou mis en équilibre mobile, c'est-à-dire au-dessous de son centre de gravité, un vaisseau de plomb contenant une quantité d'acide sulphurique convenablement bouché du haut

Vous tenez la machine à votre portée ; une alarme de feu est donnée, aussitôt vous levez, ajustez, et lâchez la détente, cela débouche la fiole de plomb contenant l'acide, et dégage le vaisseau qui immédiatement, et par son propre poids, se retourne et vide son contenu dans l'eau carbonisée. L'acide cause à l'intérieur du vaisseau une forte action chimique qui fait bouillonner et entrer en effervescence tout le liquide, et crée une forte pression intérieure. Lorsque le robinet est ouvert, cette pression chasse fortement l'eau acidulée, exactement comme l'eau de Seltz (soda water) tend à briser la bouteille qui la contient, ou au moins à chasser le bouchon et à le lancer à une grande distance. Quand cela est fait, vous vous mettez la machine sur le dos en passant vos deux bras dans les courroies des épaules et vous partez prêt à vous mettre à l'œuvre. Et ainsi avec un poids de 50 lbs. seulement sur le dos, quelques pieds de boyaux extrêmement petits, et un jet (pipe) dont le diamètre du bout n'est pas plus grand que celui d'un manche de pipe—ce qui ménage votre composition et la fait durer d'autant plus—vous attaquez et éteignez un feu ayant pris déjà des proportions considérables, et le tout dans l'espace d'une minute ou deux, et ce, sans mouiller et tremper tout ce qui environne, comme c'est le cas quand on emploie les pompes avec assez d'eau pour faire la moitié du temps dix fois plus de mal que le feu lui-même. Il devrait être passé une loi forçant tous les établissements, comme la Salle de Musique, à tenir toujours prêt et sous la main, au moins un de ces extincteurs de manière à couper le feu à son origine. Je n'ai certes pas besoin de dire que toutes nos stations du feu devraient en être pourvues.

Bois de Chauffage. Son Mesurage.

Il devient on ne peut plus coûteux de se tenir chaudement pendant l'hiver et le temps froid. En effet notre contrat pour le bois a atteint aujourd'hui le chiffre de $7 par corde pour du bois de 3 pieds de long, moitié érable, moitié merisier. Le mesurage du bois de chauffage devrait être assujetti à quelque système général, à certaines règles, qui rendraient justice à toutes les parties. Comme vont les choses maintenant, le bois que l'on nomme "Bois de 3 pieds" n'a assez souvent que 2¾ pieds, et celui que l'on nomme "Bois de 2½ pieds" n'a pas même quelquefois 2 pieds de long, et les acheteurs sont volés à droite et à gauche par ce système inique de laisser venir sur nos marchés du bois qui n'a pas la mesure. Une corde de bois devrait être ce qu'elle donne à entendre, savoir, égale à une pile de 8 pieds de long, 4 pieds de large, et 4 pieds de haut, Mesure Anglaise, soit 128 pieds cubes comme à Montréal, Toronto, Ottawa et ailleurs. Et quand elle n'a pas cette mesure elle devrait être réduite en pieds cubes puis en cordes en divisant par 128; ou on pourrait adopter l'étalon de 3 pieds, donnant 96 pieds cubes, Mesure Française, et tout le bois reduit à cet étalon. Nous saurions alors ce que nous recevons pour notre argent, ce que nous ne savons pas maintenant, pas plus que lorsque nous achetons les volailles et les dindes à la paire, ou la viande au quartier, au lieu d'acheter à la livre comme cela devrait être ; de même pour les œufs, etc.

Empilement et Débitage de Bois dans les Rues.

Je prie encore le Conseil de mettre fin à cette honteuse pratique, à cette abominable nuisance dans nos rues. C'est quelque chose d'inconnu et d'inouï partout ailleurs que de voir un particulier empiler et scier son bois sur la voie publique et l'y garder quelquefois plusieurs jours jusqu'à ce qu'il soit tout scié, fendu et entré, laissant par dessus le marché, les écorces, les copeaux, et la scieur de bois sur le chemin, et à la charge de la cité.

Monsieur le Maire et Messieurs, voulez-vous ou ne voulez-vous pas rappeler la clause du règlement qui permet cette nuisance intolérable et toujours croissante. Si j'étais seul commissaire vous verriez bientôt une fin à de tels abus. J'ai vu du bois jeté et scié dans la rue St. Jean, en dedans, à pas moins de trois endroits différents à la fois, et la même chose dans la côte Lamontagne. J'ai écrit à la police à ce sujet, mais inutilement ; on échappe au règlement tel qu'il est dans neuf cas sur dix, dans des cas où les intéressés ont des cours et des caves, mais ne s'en servent pas sous prétexte que la cour est trop petite, ou que la cave est trop basse. Maintenant, dans les endroits où les caves sont trop basses, on peut les faire plus hautes, et dans ceux où il n'y a pas et où il ne peut y avoir de facilité pour débiter le bois, il faut alors le débiter où on l'achète, ou l'acheter tout débité, ce que font un grand nombre de citoyens qui vivent dans des étages supérieurs ; et si une personne peut agir ainsi, toutes le peuvent également sans inconvénient.

Chauffage par la Vapeur.

Plus tard sans aucun doute la Vapeur servira à chauffer les villes comme le gaz à les éclairer et comme l'air condensé à faire mouvoir des machines situées à plusieurs milles de distance On pourrait préparer la vapeur dans un ou plusieurs quartiers de la ville et la distribuer par les rues aux différentes maisons et édifices publics. Par exemple ; de quelque part dans le voisinage de l'église St Roch, on la distribuerait aux quartiers St. Roch et Jacques-Cartier ; du Côteau Ste. Geneviève, aux quartiers St. Jean Montcalm ; des Remparts ou du Palais, à la Haute-Ville ; d'un endroit près de la Banque de Montréal au quartier St. Pierre ; et d'un endroit près de " Mariner's Chapelle " au quartier Champlain. Pour le moment sans doute tout cela n'est que spéculatif, mais je recommanderais l'essai de la chose sur une plus petite échelle, savoir : l'érection d'une bâtisse pour bouilloires, dans la cour, en arrière de l'Hôtel-de-Ville et de la Cour du Recorder, d'où l'on conduirait à chacune de ces deux bâtisses aussi bien qu'à la station du feu et au télégraphe d'alarme, et à la station de la police, de l'autre côté de la rue, autant de tuyaux principaux à vapeur, ayant une grosseur telle qu'ils suffiraient aux besoins avec le moins de dépense et le moins de trouble possible ; car il est évident que les dépenses seront moindres de n'avoir qu'un jeu de bouilloires, avec une seule bâtisse pour ces bouilloires, avec un seul ingénieur et un seul chauffeur, que d'en avoir quatre, un pour chaque édifice.

Il n'y a aucune difficulté pour protéger les tuyaux contre les effets condenseurs du froid vu qu'ils sont naturellement placés sous terre, après avoir été convenablement enveloppés de feutre ou d'autres matériaux

non conducteurs. Dans beaucoup d'endroits que je connais, aux Etats-Unis et ailleurs, des tuyaux parcourent des distances de centaines et de centaines de pieds, sous terre, ou au-dessus de nos têtes quand ils sont suffisamment protégés, jusqu'aux bâtisses séparées de grandes manufactures ou de districts manufacturiers. La manière la plus économique de chauffer les bâtisses est une question qui demande une sérieuse considération, et la vapeur ou l'eau chaude paraît être le génie qui résoudra le problème. Le chauffage par la vapeur est encore nouveau pour les citoyens de Québec, quoique plusieurs aient déjà adopté ce système pour leurs demeures. Je l'ai moi-même fait mettre dans ma propre demeure No. 30, Rue St. Louis, en connexion avec ma fournaise à air chaud, de sorte que j'ai la chaleur naturelle de l'une avec l'air pur et fortifiant de l'autre, c'est-à-dire, la chaleur et la ventilation en même temps, tandis que j'ai comme de raison des régistres pour emporter l'air chauffé lorsqu'il est devenu légèrement vicié par les exhalaisons des poumons, les lumières du gaz, et autres sources de corruption.

Améliorations du Hâvre.

Il paraît que pour amortir ou diminuer notre opposition aux dépenses des fonds publics en faveur du creusement du lac St. Pierre, nous allons avoir un prêt ou octroi pour exécuter certaines améliorations dans le hâvre de Québec. C'est ce qui doit être ; et nous ne devons nullement nous opposer au projet de creuser et de redresser le chenal entre cette ville et notre cité sœur,—pourvu que nous ayons quelque chose en retour,—vu que sans aucun doute nous en bénéficierons nous-mêmes en donnant de plus

grandes facilités pour l'envoi et le transport des produits de l'Ouest. Un des premiers actes qui devrait inaugurer les améliorations que l'on se propose de faire dans notre port devrait être la passation d'une loi défendant de jeter le lest dans le hâvre, ce qui équivaut à jeter autant d'argent à l'eau, avec de plus le désavantage, dans le premier cas, d'engorger le chenal, et de le rendre impropre aux vaisseaux d'un fort tirant d'eau. Je dis que cela équivaut à un gaspillage d'argent ; car il faut se rappeler que chaque toise de lest vaut de $4 à $6, ou de 2 à 3 cents par pied cube (de 44 à 66 cents par verge cube), selon la quantité. Il devrait être ordonné qu'à l'avenir tout le lest de quelque genre que ce soit, dont il ne sera pas disposé autrement, soit pour la confection de chemins, soit pour tout autre but, soit transbordé des vaisseaux dans des chalands, et de là jeté dans le delta, l'estuaire ou la " batture " que l'on voit à marée basse s'étendre au loin, du chenal de la Rivière St. Charles du côté de la ville, à celui qui se trouve le long des battures de Beauport. Il y a une quinzaine d'années, agissant comme Inspecteur et Ingénieur du Bureau des Commissaires du Hâvre de Québec, je soumis à ces messieurs un plan comprenant toutes les améliorations qui semblent aujourd'hui devoir se réaliser. Mon projet fut alors bien reçu du public en général, et des éloges flatteurs me furent prodigués par les Commissaires et la Presse de la ville.

Je recommanderais encore le même plan avec de légères modifications. L'on peut voir à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, une copie des améliorations projetées, et je suppose que l'on trouverait dans les archives du Bureau la copie que j'envoyai à messieurs les Commissaires.

Les traits principaux de mon projet consistent à barrer la rivière St. Charles à l'endroit où elle se jette dans le St. Laurent ou se joint ce fleuve, en prolongeant le quai des „ Commissaires"—ou au moyen de toute autre barrière faite de manière à retenir l'eau le long ou près de cette ligne,—jusqu'à la " ligne des Commissaires " le long des lots de grève de Beauport, conservant ainsi toute l'année l'eau dans la rivière St. Charles et dans l'estuaire en question au niveau de la marée haute. Cela exigerait naturellement une levée le long des battures de Beauport, ou, ce qui serait la même chose, nécessiterait la prolongation de la barrière ci-dessus à travers la dite grève de Beauport jusqu'au niveau de la marée haute. On laisserait un chenal au Nord de l'estuaire pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de toute espèce fréquentant le Hâvre du Palais et pour la sortie des vaisseaux bâtis le long des méandres de la rivière St. Charles, vu que la mer haute atteindrait alors le pont de Scott et même au-de là et permettrait de lancer les vaisseaux à toutes les heures du jour. Ce chenal ou canal, flanqué comme il le serait de murs de retenue, ou de quais de l'un et l'autre côté, communiquerait avec le St. Laurent au moyen d'une ou plusieurs écluses, de manière à faciliter à tous les temps de la marée, le passage des radeaux et des embarcations allant au Palais et à la rivière St. Charles et en revenant ; les navires avant d'entrer dans les écluses, pouvant de plus, pour leur sûreté, être admis dans un bassin à eau profonde, placée à l'entrée des dites écluses. Comme de raison il est à peine nécessaire de dire que la quantité d'eau requise pour les écluses serait toujours proportionnée à celle fournie par la rivière elle-même, de manière à ne pas permettre à son niveau de varier en aucun temps de plus d'une petite fraction de pied.

Le long du chenal du Sud ou de celui qui irait de front avec les quais et les jetées de la rue St. Baul, je propose, d'après mon projet, une suite de bassins ou de docks où l'eau se tiendrait aussi au niveau de la marée haute au moyen des barrières étanches ci-dessus mentionnées, et où l'on pourrait communiquer par une ou deux écluses selon les besoins, de manière à permettre à un vaisseau du St. Laurent d'entrer dans les docks, comme les vaisseaux admis au Palais et à la Rivière St. Charles par le canal du nord, savoir : à n'importe quel degré de la marée.

A la partie supérieure ou Ouest des docks et des bassins du côté sud, l'on devrait bâtir une couple de docks espalmés (*Graving Docks*), que l'on pourrait comme de raison vider à mer basse dans le St. Laurent par un canal étanche courant à travers l'estuaire. L'espace compris entre les deux chenaux, ou plutôt comme ce serait alors, entre les docks à droite, et le chenal à gauche de la rivière, devrait être rempli en partie par le lest des vaisseaux, en partie par les vidanges de la ville, et surtout par les rebuts des carrières des hauteurs de Beauport. L'on pourrait transporter ces rebuts à leur destination sur un chemin à ornières fait dans ce but, le poids et le moment des chars descendant chargés étant probablement suffisants pour faire remonter les chars vides au moyen d'une chaine ou d'un cable sans fin. Le delta ainsi rempli me donne, outre de larges rues, de grandes avenues, des places publiques pour marchés, etc., 1500 emplacement de 25 pieds de large sur 100 pieds de profond chacun ; et s'il y a un avenir destiné à Québec, soit par le chemin de fer du nord et celui du Pacifique, soit de toute autre manière, ces 1500 emplacements avec les centaines et les milliers d'autres

le long des battures de Beauport seront dans la suite une source de grandes richesses pour la ville et ses environs.

Ponton pour Service d'Hiver.

Si le petit ponton au quai du Marché Champlain avait été suffisamment fort pour résister au choc de la glace, je l'aurais laissé où il était durant l'été, ou plutôt je l'aurais laissé à la rampe ou *slip* qui se trouve plus haut à l'embarcadère du Grand Tronc. On se rappellera cependant que ce ponton fut acheté simplement comme accommodement temporaire pendant la construction du nouveau ponton bâti au Cap-Rouge l'automne dernier, et qu'il se compose de deux petits pontons n'ayant que 8 pieds de large chacun joints en semble pour servir au but qu'on se proposait.

Il est temps qu'il se fasse quelque chose pour faciliter, durant l'hiver, comme cela se fait durant l'été, l'embarquement et le débarquement des passagers, des chevaux et de toute propriété vivante, etc., à tous les temps de la marée. A cet effet je recommande que l'on bâtisse un petit ponton, disons de 40 pieds de long sur 30 de large et 10 de haut, en cage solide comme un quai ou une jetée de manière à le rendre capable de résister à la force écrasante des glaces. Il devrait être renfermé de tous côtés, c'est-à-dire, bordé tout autour, foncé et ponté, calfaté et mis étanche, puis recouvert, au côté extérieur et aux bouts, jusqu'à une certaine hauteur au dessus et au dessous de son tirant d'eau, d'un doublage en fer, disons de ½ à ¾ de pouce d'épais. Ce doublage le préserverait efficacement contre les effets de la glace qui, à chaque flux et et reflux de la marée, coupe, scie et ronge, en montant, en descendant, et en passant le long du ponton.

Après voir ainsi pourvu aux effets destructeurs de la glace en rendant le ponton solide et en le doublant de fer comme je viens de le dire, la seule difficulté qui resterait serait de l'ancrer dans un endroit tel et d'une telle manière qu'il put résister aux coups des vastes bancs de glace qui montent et descendent le fleuve. Pour y parvenir efficacement, il faudrait mettre le ponton dans quelque entrée, bassin, ou dock, où les extrémités saillantes des jetées ou des quais voisins recevraient et briseraient le choc des bancs de glace. La *rampe* supérieure ou le plus à l'ouest du marché Champlain, à cause de son voisinage de l'extrémité sailliante et protectrice du quai de la Reine, conviendrait assez bien, quoique le but serait plus sûrement atteint si l'entrée était plus profonde, ou si les quais de chaque côté étaient plus saillants. Dans tous les cas, cependant, il n'y a aucun doute que le ponton pourrait être assez fortement ancré pour ne courir aucun risque d'être emporté ; et en faisant la dépense comparativement insignifiante de tenir libre de glace la rampe ou le plan mobile incliné qui forme la communication entre le quai et le ponton, l'on s'assurerait une communication facile et non interrompue pendant l'hiver entre les rives opposées du fleuve.

Machine pour hisser les Chevaux, les Voitures et les Piétons.

Un endroit des plus convenables pour cette amélioration serait immédiatement au pied du cap, à l'extrémité supérieure de la rue Sous-le-Fort, où l'on pourrait faire monter la machine juste au bout de la rue Ste. Anne, en arrière du bureau de Poste, ou à l'endroit où la rue Anne joint la ruelle Frontenac.

Naturellement la machine ou chemin à lisses vertical serait double, ou à deux voies, de manière à ce que des piétons et des voitures puissent descendre d'un côté tandis que d'autres monteraient de l'autre. La machine ne serait pas absolument verticale, mais plutôt inclinée comme celle des Chûtes Niagara. C'est un bon endroit pour la machine parce qu'elle conduirait droit au niveau le plus élevé et à une position des plus centrales, d'où l'on a un accès facile à la Cour, à l'Hôtel-de-Ville, à la Terrasse Derham, au bureau de Poste, etc., etc.

Il y a une foule d'autres améliorations sur lesquelles j'aimerais à appuyer, mais le temps et l'espace ne me permettent que d'y jeter un coup d'œil. D'ailleurs j'en ai fait un rapport détaillé dans mes dernières communications au Maire et au Conseil, et j'y ai également fait allusion dans mon rapport annuel de 1869, auquel je réfère pour toutes informations et pour beaucoup d'idées importantes sur d'autres sujets qui intéressent la Ville à un degré plus ou moins grand.

Le Corps-de-Garde à la Porte Hope devrait être démoli et la Côte de la Canoterie prolongée jusqu'à la rue des Ramparts.

La Côte du Palais devrait également être continuée droit à cette partie de la même rue des Remparts, qui se trouve entre la Porte du Palais et la porte Hope, et l'on devrait donner à cette partie de rue une largeur de 50 pieds, ce qui pourrait facilement se faire en faisant l'acquisition d'une lisière de de terrain maintenant occupé par la poudrière et d'une autre lisière de la propriété des Religieuses, de la même manière que j'ai déjà recommandé l'élargis-

sement d'une autre section de la rue des Remparts au moyen d'une lisière de 15 pieds prise sur le jardin du Séminaire.

En un mot, la rue des Remparts,—des bâtisses du Parlement à la Porte du Palais,—peut et devrait devenir un boulevard ; et pour ajouter aux charmes de la circulation, le mur de fortification sur toute cette rue devrait être baissé à hauteur d'appui afin que les personnes passant à pied ou en voiture sur ce boulevard pussent y jouir d'une vue continuelle et non interrompue du havre.

Que l'on fasse cette amélioration, et que l'on prolonge la terrasse Durham, comme je l'ai déjà proposé, jusqu'au Bastion Royal au pied de la Citadelle, et l'on verra que Québec peut défier le monde entier pour la beauté de ses points de vue et les charmes de ses promenades, et pour un voyageur que l'on pourrait perdre parce qu'il ne serait venu que pour voir nos Portes et nos murs, des milliers viendront, ne fût-ce que pour jouir du charme unique d'une promenade d'un quart de mille de long sur un plancher uni bordant le cap, et situé à 180 pieds au dessus du St. Laurent.

La Rue Deligny.

Cette rue, dans mon opinion, devrait avoir un débouché dans la rue Arago, en face de la rue Dorchester ou tout auprès, et le plustôt ce sera fait le mieux ce sera. Ce débouché dans tous les cas est nécessaire pour permettre l'écoulement des eaux de la localité ; ces eaux passaient autrefois sur une propriété privée, mais le propriétaire, au moyen d'une poursuite contre la Corporation, ayant réussi à arrêter

cet empiétement sur son terrain, elles se répandent maintenant sur tout le voisinage d'une manière on ne peut plus préjudiciable et nuisible.

J'ai déjà deux fois demandé une appropriation pour cette amélioration si nécessaire, et chaque fois l'on m'a refusé sous prétexte de manque d'argent. L'amélioration est cependant désirable sous d'autres rapports, car. faute de ce débouché, toute cette section des faubourgs est entièrement privée de toute communication avec St. Roch, excepté par l'escalier Sainte Claire, à la suite d'un long détour, et encore n'est-ce que pour les piétons, tandis que la côte proposée donnerait un accès facile aux voitures de toutes sortes.

Nos Chemins d'Hiver.

Le Conseil, sur ma recommandation, s'étant décidé à étendre, à toutes les rues de la cité, les dispositions du règlement pour l'enlèvement de la neige, je fais de nouveau appel aux Commissaires de Police, et les prie de s'opposer de toutes leurs forces à ce qu'on laisse s'amonceler la neige à une épaisseur de plus d'un pied, tel que pourvu par le règlement; car si l'on met strictement en force ce règlement nous n'aurons plus ni n'entendro s parler de cahots et de trous de deux pieds profond, et souvent de plus, comme j'en ai vu moi-même et comme la police m'en a fait rapport en maintes circonstances; ni il ne pourra dans ce cas résulter de danger de ce qu'un particulier au printemps ou en tout autre temps fasse couper la neige d'un côté de la rue. avant qu'on puisse le faire faire à son voisin du côté opposé.

J'appelle de plus l'attention de la Police sur le fait que régulièrement pendant tout l'hiver, des personnes qui demeurent en face de nos marchés ou de nos places publiques, ou partout où la rencontre de deux ou plusieurs rues forme un espace ouvert et généralement sur la brume le soir ou avant le jour le matin, quand on ne les voit pas, jettent leur neige au delà des 15 pieds qu'ils doivent entretenir, sur le terrain de la Corporation, nous laissant ainsi beaucoup plus de neige à enlever que la juste part de la cité.

Consolidation des Rentes de Terrain.

Je dois encore appeler l'attention du Conseil sur la nécessité, à laquelle j'ai déjà fait allusion dans mon rapport de 1868, page 68, de consolider ou capitaliser les rentes de terrain, que l'on paie maintenant à plus de 155 personnes par petits montants annuels variant de 11 *cents* à $152 ce qui donne au Trésorier de la Cité et à moi-même une somme de travail que l'on pourrait ainsi éviter.

Numéros des Maisons et noms des Rues.

La police et d'autres personnes à l'emploi de la Corporation éprouvent beaucoup de trouble à porter les avis à ceux auxquels ils sont adressés, de même que sous beaucoup d'autres rapports, par suite de l'absence complète de numéros de maisons surtout dans les endroits où les noms des rues ont été détruits par les derniers feux, et n'ont pas été rétablis.

Station de Charretiers pour la Haute-Ville.

Aussitôt que les boucheries de la rue des Jardins qui tombent maintenant en ruines auront disparu, ce

qui aura lieu dès que de nouveaux étaux auront été bâtis en dehors de la porte St. Jean, l'espace qui restera ainsi vacant conviendrait admirablement pour une station de charretiers, vu qu'il se trouve à proximité du marché de la Haute-Ville, où se trouve maintenant la station, dans le voisinage immédiat du Clarendon et de l'hôtel Henchey, et de plus à portée de la voix de l'hôtel Russell ou St. Louis. On pourrait alors se dispenser de la Station qui se trouve à l'extrémité supérieure de la Place d'Armes et la réunir à celle de la rue des Jardins, au grand soulagement des résidents de la rue St. Louis. Il a été question aussi du site de l'ancienne Cour de Justice, mais il n'y a aucun doute qu'on pourra faire un meilleur usage de cet endroit.

Bains Publics.

Québec est encore privé de cette amélioration si désirable et si utile à la santé et au développement des forces ; et cependant l'on pourrait assez facilement utiliser dans ce sens le rond à patiner en dehors de la porte St. Louis en construisant un vaste réservoir de la grandeur de la bâtisse c'est-à-dire du rond actuel, avec un corridor tout autour donnant accès à une série de petites chambres de toilette construites dans ce but. Les propriétaires de ce rond devraient prendre l'affaire en mains, et en remplaçant le petit tuyau de service actuel par un tuyau de 4 ou 6 pouces qui partirait directement du tuyau principal de la Grande Allée, ils pourraient se procurer chaque jour autant d'eau qu'il en faudrait pour renouveler la provision tous les vingt-quatre heures, l'eau dépensée s'écoulant, comme de raison, aussitôt, c'est-à-dire

avant le nouvel approvisionnement, dans les tuyaux d'égoût de la Corporation.

La même chose pourrait encore se faire dans d'autres partie de la ville, avec plus d'avantage, vu qu'il serait alors facile de renouveler l'approvisionnement d'eau deux fois par jour ou plus souvent même, comme à St. Roch, par exemple, ou au Palais, ou dans le quartier St. Pierre, où l'eau reste toute la nuit et une partie du jour.

Le Plancher Supérieur de la Halle du Marché Finlay

devrait être arrangé de manière à pouvoir être utilisé et à permettre à la Corporation d'en retirer un loyer de $200 à $300 comme je l'ai déjà recommandé au Comité des Marchés. Les frais de boucher le vide qui se trouve dans le plancher et de faire en dehors un escalier allant à l'étage supérieur, sont estimés à environ $300, de sorte que l'amélioration se paierait dans une seule année et fournirait ensuite à la cité un revenu annuel d'autant.

Une Rampe ou Chaussée pour les Voitures à l'Extrémité Sud-Ouest du "Mariners Chapel"

a été bien souvent demandée afin de remplacer les disgracieuses, étroites, et dangereuses marches qui conduisent de la rue Champlain au bord de l'eau. C'est une amélioration des plus nécessaires, vu que l'escalier actuel est vieux, brisé et peut causer des accidents qui entraîneront la Ville à payer des dommages considérables.

Bâtisses Municipales.

Ces bâtisses comprennent l'Hôtel-de-Ville et ses dépendances, la Cour du Recorder, six stations de la brigade du feu, quatre stations de la Police, sept halles de marché, trois bureaux de pesée, une morgue dans la rue Arthur, trois maisons de pompe, trois fontaines de distribution de l'eau de l'aqueduc, la boutique de l'aqueduc, sa forge et ses dépendances, le bureau des Collecteurs du Havre au Palais, celui de la traverse de la Pointe-Lévi, avec aussi le hangars en bois et autres bâtisses sur la langue de terre entre les rues St. Roch et St. Paul, la maison qui recouvre la chantepleure sur l'aqueduc dans la rue St. Valier, et le château d'eau à Lorette. Le nombre des stations de police est en réalité de six, mais l'on en tient une dans le 1er étage de la Halle du marché Champlain, et l'autre dans le bas d'une maison que l'on tient à bail de Mr. Pye dans la rue Ste. Ursule.

Marché au Poisson.

Il a déjà été question de l'érection d'un marché à poisson sur une partie du quai du marché Finlay, et il serait sans doute à propos de construire une bâtisse pouvant servir à cet effet et où on étalerait le poisson sans l'exposer comme on le fait maintenant aux rayons du soleil; ce qui le fait décomposer plus vite et devenir une source d'incommodité pour le voisinage, c'est aussi pour les vendeurs une perte que paie le public comme d'habitude.

La Halle du Marché Champlain.

On éprouve beaucoup de trouble avec quatre des cheminées de cette bâtisse. Les tuyaux de ces cheminées passant d'un trumeau à un autre entre deux

châssis sont presque horizontaux, et ils amassent tellement la suie qu'ils arrêtent le bon fonctionnement des cheminées et deviennent une source d'inconvénients pour les locataires des étaux. On s'est gravement trompé quand on a cru dans le temps construire cette Halle sur le plan du marché Bonsecours à Montréal, l'architecte oubliait entièrement que le public a de plain-pied accès au second étage de la Halle Bonsecours par la rue St. Paul, et que la rue Commerciale donne également accès de plain-pied au premier étage ; tandis que pour la Halle du Marché Champlain on ne parvient au second étage qu'en pénétrant d'abord dans la bâtisse et en montant ensuite un long escalier. Le Comité des Marchés devrait attentivement examiner s'il ne vaudrait pas mieux consacrer les deux étages supérieurs de cette bâtisse qui a coûté tant d'argent et donne si peu de revenus pour le montant dépensé à autre chose qu'à emmagasiner de vieux meubles et autres rebuts. J'ai déjà démontré comment parvenir à ce résultat et comment construire un escalier de fer pour atteindre du dehors le second étage.

La Station Centrale du Feu.

La station centrale dans la rue Ste. Ursule, que l'on croyait d'abord devoir reconstruire au coût de $10,000, a été réparée et améliorée pour environ un dixième de ce montant, et d'une manière qui nous permettra sans doute d'attendre quelque années ou jusqu'à ce que les finances de la Cité permettent l'érection d'une nouvelle bâtisse convenable qui servirait aussi de station de police, et où l'on pourrait loger les principaux officiers des départements de la police, du feu et du télégraphe d'alarme. L'on sauverait les loyers que l'on paie à ces officiers, et le système n'en

serait que plus efficace par le fait que tous les officiers seraient constamment sur les lieux et toujours prêts à agir.

La Place d'Armes.

Cette place si fréquentée a besoin de réparations. Les clôtures intérieures en bois et en fil de fer ne conviennent nullement, d'autant moins que les poteaux, vu la proximité du roc, ont peu ou point de prise dans le sol. On devrait remplacer ces poteaux de bois par des barres de fer enfoncées dans des trous perforés dans le roc, puis y attacher le grillage. La clôture serait alors assez forte pour résister à la pression de la neige accumulée et ne serait plus inclinée et prête à tomber comme cela arrive tous les printemps.

Les allées ont besoin d'être convenablement recouvertes de gravois et de sable.

Le jet d'eau est devenu un point de mire pour les gamins de l'endroit ou ceux qui fréquentent la place les dimanches et les fêtes, et l'on trouve chaque automne dans le bassin lorsqu'on enlève l'eau, des centaines de pierres grandes et petites. Où est donc la Police ?

Le Monument de Wolfe et de Montcalm devrait être entouré d'une grille de fer convenable, uni ou non. J'ai déjà appelé l'attention du Conseil à ce sujet.

Le jardin du Monument.

Les allées de ce jardin sont remplies d'ornières et de trous, et en beaucoup d'endroits l'on aperçoit le roc à découvert. Cent ou deux cents voyages de gravois suffirait à peu près pour couvrir ces allées, leur donner un aspect plus agréable, et en faire un lieu de promenade des plus attrayants.

Extension des Limites de la Cité.

Je ne désire nullement décourager l'idée d'étendre les limites de la Cité, mais je dois faire remarquer au Conseil que tout en cherchant ainsi à augmenter nos revenus, il ne doit pas perdre de vue que nous ajouterons aussi en même temps à nos dépenses, vu la nécessité où nous serons alors non-seulement de réparer et d'entretenir un nombre bien plus considérable de rues et de trottoirs, mais encore d'étendre à ces différentes parties de la ville, notre système d'aqueduc et de Drainage. Cette extension de nos limites exigera aussi un augmentation de notre force de Police, de notre brigade du feu, etc., des stations additionnelles de police et du feu, des lampes à gaz ou à l'huile additionnelles, etc.

La ligne des Commissaires.

L'on éprouve beaucoup de difficultés en conséquence de cette ligne destinée à borner, le long du Saint-Laurent, les lots à eau profonde. Sa position n'est pas bien définie, et au lieu de comprendre partout entre elle et la Cité ou la ligne de basse marée, une étendue d'eau profonde, il y a au contraire des endroits le long de cette ligne où un bâtiment touche le fond à marée basse. Cette ligne devrait être remplacée par une autre ligne plus au Sud, et qu'il n'y aurait pas de probabilité de changer d'ici à bien des années, comme il faut maintenant changer la ligne actuelle. Elle passe tellement près de quelques-uns des quais etc., qu'il est difficile de déterminer si tels quais ou les bâtiments qui y sont en chargement ou déchargement sont, ou non, dans les limites de la Cité, difficulté dont nous avons un exemple à l'endroit du quai des commissaires du Havre, maintenant en procès devant la Cour du

Recorder pour le recouvrement de taxes prétendues dues à la Cité. Et suivant les différentes interprétations que l'on peut donner de la véritable position de la ligne en cet endroit, le brise-lames peut être soit en dedans ou en dehors de la dite ligne ou en partie à l'intérieur et en partie à l'extérieur de cette ligne. L'on ne saurait prétendre à un plan complet et correct de la Cité avant la détermination exacte de cette ligne des Commissaires ainsi appelée, et sa représentation ou location sur le dit plan obvierait à beaucoup des difficultés que ressent le Recorder en donnant son jugement dans plusieurs causes devant cette Cour où il est question de cette ligne.

Maison de Refuge.

Il est certainement temps que l'on mette sur pied un établissement charitable de la sorte où les misérables infirmes qui parcourent nos rues pourraient trouver le logement et un emploi rémunératif. Il est mal sans doute que l'on permette à ces êtres difformes d'errer ça et là à volonté et de se poster où bon leur semble dans les portes de la ville et ailleurs où il passe des milliers de personnes témoins de ces difformités hideuses, et cela comme l'on sait avec de bien mauvais effets très connus en physiologie. Même sur la place Durham, ces êtres ont ôsé, comme à Naples, faire parade de leurs infirmités et cela au vu et au su de la police qui devrait recevoir du Bureau de police des instructions à cet effet. Quoi, même quelque vieille maison de pompes, pourrait être mise en état de servir d'abri à ces infortunés jusqu'à ce que l'on pût trouver un local plus convenable tant sous le rapport des dimensions que sous celui des commodités. Peut-être notre Gouvernement

Local prêterait-il une main secourable et donnerait-il à la charité une partie du surplus dans le budget du trésorier Robertson.

Les Mendiants par les rues

Deviennent une plaie intolérable à Québec, leur nombre augmente sans cesse et il faut de toute nécessité trouver un moyen de remédier à un semblable état de choses. Il ne se passe pas un jour de l'année sans qu'une douzaine ou plus n'infestent l'Hôtel-de-Ville et ne soient régulièrement envoyés à l'Inspecteur de la Cité que l'on sait être une bonne âme et que l'on suppose toujours prêt à sympathiser avec les infortunes humaines ; mais sérieusement on devrait mettre fin à cette pratique, vu qu'ils fatiguent et font perdre un temps précieux par leurs appels persévérants à demander de l'assistance. Il est bien connu qu'il y a ici comme ailleurs des institutions et des sociétés de charité pour prendre soin de ces pauvres malheureux, et j'espère que les autorités convenables prendront les moyens nécessaires pour mettre fin à cette plaie, car on ne peut lui donner un autre nom.

Manufactures.

Le temps est certainement arrivé où il faut nous mettre à l'œuvre. La construction des vaisseaux en bois diminue tous les ans et continuera de diminuer maintenant que la vapeur fait de si gigantesques progrès et que le fer et l'acier remplacent le bois dans tant d'importantes particularités. Nous avons dans les faubourgs de la Cité une population des plus intelligentes, bien adaptée à la vie des manufactures, prompte à apprendre, et qui retient facilement ce qu'elle apprend. L'on peut s'assurer de ce que je dis

en se donnant la peine de visiter nos manufactures de chaussures, de souliers de caoutchouc, la manufacture de fécule et de colle du Comte d'Arschot, la manufacture d'acier, et une foule d'autres où des milliers de nos jeunes personnes des deux sexes manipulent avec assiduité et aptitude leurs aiguilles mues par la vapeur. Qu'est devenu le projet d'un de nos millionnaires d'affecter un capital de $300,000 à l'établissement d'une manufacture de coton ?

Permis et Alignements.

Je demande instamment que le Bureau de Police donne à ses officiers les ordres nécessaires pour faire observer les réglements par tous ceux qui désirent réparer ou construire une bâtisse dans un endroit quelconque de la Cité ; non pas tant pour la valeur de la piastre que charge la Corporation pour ce permis ou alignement, qu'afin que je puisse me rendre compte de tout ce qui se fait en dedans des limites de la Cité, voir au redressement des rues partout où c'est possible, ou tenir un record de toutes les améliorations de la ville. Il n'y a pas la moitié de ceux qui ont érigé des bâtisses depuis les derniers incendies qui ont pris des permis à cet effet ou demandé l'alignement. De plus, ceux qui bâtissent et se servent de l'eau de l'aqueduc ont quelque chose à payer pour ; soit quelques centins par chaque toise de maçonnerie et par chaque millier de briques, à cause de l'eau employée à faire le mortier ou à mouiller les briques durant les chaleurs d'été, et les permis dont il s'agit fourniraient évidemment les données nécessaires pour formuler contre les propriétaires les comptes pour tel service d'eau.

II

tion

sic

ment
elle

à gaz et 150 lampes à l'huile de charbon. Le contrat avec la compagnie du gaz n'a pas encore été renouvelé, et la question d'employer l'huile de charbon au lieu de gaz par toute la ville est encore sous considération.

L'on a substitué au gaz, dans toutes les stations de Police, l'huile de charbon par suite des grandes et continuelles dépenses pour réparations aux tuyaux et appareils de gaz. La substitution de l'huile de charbon au gaz dans toutes les stations du feu et les halles des marchés s'est opérée il y a déjà plusieurs années pour de semblables raisons.

Le prix de l'huile de charbon et la possibilité qu'elle pourrait un jour manquer tout-à fait, tandis que l'on sait que la houille au contraire existe à n'en pas douter en énormes quantités dans les entrailles de la terre fait qu'il est plus prudent pour le Conseil de continuer leur contrat avec la compagnie du gaz que d'avoir recours à un mode d'éclairage qui, peut-être pour un temps plus économique, pourrait cependant quelque jour nous laisser dans l'obscurité et nous forcer d'encourir de nouveau le coût de faire poser les reverbères à gaz.

Département de la Traverse.

Le contrat de la traverse expire le premier jour de mai 1874.

Depuis mon dernier rapport sur l'exécution du contrat de la traverse, il y a eu quelque peu d'amélioration, mais pour une raison ou une autre les bateaux traversiers paraissent toujours arriver, du côté de Québec surtout, et s'approcher du ponton, d'une maniere tardive et maladroite, employant à cette fin plusieurs minutes, tandisqu'en renversant l'engin, puisque

les bateaux sont faits de manière à gouverner d'un bout ou de l'autre, les bateaux pourraient toujours s'approcher du ponton, proportion gardée de la différence du courant ici et à New-York, avec autant de facilité que le font les bateaux traversiers à Fulton ou ailleurs.

En passant un nouveau contrat que l'on devrait faire plus avantageux au point de vue des intérêts de la cité, le conseil devrait sérieusement examiner s'il ne serait pas à propos d'approuver la formation d'une Compagnie qui se chargerait, non-seulement de la traverse de Lévis, mais aussi de celle de l'Isle et des paroisses au-dessous et au-dessus de Québec, car je pense que de cette maniere le tout pourrait se faire, comme pour la Compagnie des Ports du Golfe ou des Remorqueurs, avec un seul Gérant, s'assurant ainsi d'une foule d'avantages évidents, et réalisant une économie considérable dans l'achat du combustible et autres approvisionnements.

Traverse d'hiver.

Sans doute que MM. Barras, Couture et Foisy, les projeteurs entreprenants de cette traverse méritent beaucoup de louanges pour la manière hardie et intrépide dont ils l'ont conduite. Il y a quelque chose de grand et d'inspirateur dans la maniere que le petit vaisseau fait son chemin à travers des glaces de plusieurs pouces d'épaisseur, qu'il brise et renverse dans sa course fougueuse. Les barrières de glace du vaste St. Laurent sont néanmoins quelquefois trop fortes pour que le frêle vaisseau puisse les briser, et quoiqu'il s'élance à la brèche, passe à travers les avant-glaces et pénètre loin dans l'intérieur de ces masses compactes, il ne fait que s'engouffrer de plus en plus

et s'évertue ensuite en efforts inutiles pour en sortir, tandis qu'avec un engin à vapeur d'un plus grand pouvoir il pourrait tout accomplir aisément et rendre la traverse d'hiver telle que l'on pût toujours y compter.

En passant un contrat pour la traverse d'été en mai 1874, il faudra faire un règlement pourvoyant en même temps à la régularité de la traverse d'hiver et obligeant ceux qui auront ce contrat à ne charger que des taux uniformes et limités.

Département de Santé.

Je n'ai que peu de chose à dire à l'endroit de l'hygiène de la Cité, si ce n'est que je prie instamment les Commissaires de Police de donner à leurs officiers les instructions nécessaires pour s'assurer de la fidèle mise à exécution des règlements qui ont trait au dépôt et à l'enlèvement des ordures, non seulement dans les cours et les caves de la Cité, mais aussi dans les rues, ruelles et allées etc., où l'on jette pendant la nuit toutes sortes de saletés pour les faire enlever par les hommes des chemins, faisant ainsi encourir à la Cité une dépense additionnelle pour un ouvrage qui n'est pas de son ressort. L'on dépose constamment les vidanges des latrines sur nos quais et dans nos bassins, et cependant, chose étrange, lorsque par extraordinaire un homme de police peut empoigner quelqu'un sur le fait même, il suffit de quelque vice prétendu de forme dans le règlement pour qu'on le relâche.

Le Parc projeté.

Loin d'objecter, trouvant au contraire à propos que Québec, comme les autres cités, ait son parc ou son

lieu de promenade pour la masse, il faut admettre cependant qu'il n'y a pas ici la même nécessité qu'à Montréal, New-York et ailleurs. Québec sous ce rapport est exceptionnel. C'est un parc par lui-même, pour ainsi dire, par suite de cette multitude de splendides points de vue qu'il fournit de tous côtés, sur le Hâvre, sur l'Isle, sur les hauteurs de Lévis, sur la vallée de St. Charles, et sur toutes les paroisses qui l'entourent. Notre population n'est pas forte, et les promenades dont nous jouissons sur la Terrasse Durham, dans la rue des Carrières, dans le Jardin du Monument, le long des Remparts, à Mont Plaisant, et ailleurs, rendent un tel parc moins nécessaire que dans notre cité-sœur de Montréal, où la seule vue que l'on puisse avoir de la ville et du hâvre se trouve de la rue Sherbrooke et du parc en projet sur la Montagne. Je ne voudrais pas décourager l'idée d'un parc comme attraction additionnelle pour notre population et les étrangers, mais commençons de toute nécessité par consacrer les fonds qui nous restent à améliorer nos principales rues et à prolonger la Terrasse Durham.

Dommage à la propriété pendant l'émeute des Elections.

Des réclamations ont été faites en différents temps pour compensation pour dommages réels ou prétendus causés à la propriété pendant les élections. Un sujet en litige maintenant est une réclamation de M. Thomas se montant à $450 pour dommages causés à sa maison et à son ameublement, au coin de la rue Ste. Genevieve, durant la dernière élection dans cette localité. J'ai recherché le dommage fait à la maison elle-même, mais je n'ai pu le trouver à l'exception de

quelques vitres cassées. L'affaire est cependant devant la cour, je crois ; et que les $450 réclamées soient réduites à autant de chelins, ce qui est probable, ou même à autant de centins, elle n'en sera pas moins prise en considération par qui de droit. Il me paraitrait juste et équitable, maintenant que la police est une " force provinciale, " sous l'unique contrôle du Gouvernement que toutes telles réclamations pour indemnité soient présentées au gouvernement lui-même et non pas mises à la charge des finances de la Cité.

——

Bureau des Arts et Métiers pour Québec.

Je suis heureux d'apprendre que c'est l'intention du Gouvernement, par suite de la demande qui lui en a été faite par M. Joly, M. P., et par d'autres personnes, d'établir un Bureau des Arts et Manufactures en cette ville et d'avoir des classes régulières tous les hivers, ou pendant six mois, du 15 Octobre au 15 Avril, où l'on pourra enseigner à nos jeunes gens et à nos ouvriers, la géométrie descriptive, les mathématiques pratiques, la mécanique, le dessin linéaire et d'ornement, l'architecture, la science de l'ingénieur et de l'arpenteur, le toisé des surfaces et des solides, et autres arts et sciences de même nature. A ce sujet, il serait bien pour le Conseil de Ville de considérer l'à propos de se procurer de la part du Gouvernement quelque bâtisse non occupée, ou même d'en construire une dans ce but, qui servirait comme de bazar ou d'exhibition permanente de notre industrie locale, de nos produits, de nos manufactures, et qui serait ouverte au public, comme cela se pratique dans presque toutes les autres cités de quelque importance.

——

Un rappel au Souvenir.

Le Conseil n'oubliera par l'élargissement de la rue Caron car il ne reste qu'une propriété à acquérir pour en compléter l'extrémité inférieure. Le terrain sur lequel se trouve cette propriété nous appartient, et il reste à décider quelle indemnité il faut accorder, si on doit en accorder, pour reculer la maison ou la démolir et la reconstruire sur la nouvelle ligne de la rue. L'élargissement de l'extrémité supérieure de la rue St. Ours, au sud de la rue Arago, n'a pas encore non plus été terminé et la Cité se trouve encore en cet endroit dans un voisinage dangereux avec St. Sauveur en cas de feu.

Méprise générale à l'endroit de la manière dont se dépensent les revenus de la Cité.

Des centaines de personnes qui ont affaire à mon bureau ne cessent de dire que les taxes qu'elles paient sont suffisantes pour couvrir les réparations qu'elles demandent, comme si tout ce qu'elles donnent était affecté au Département des Chemins; tandis que tout au contraire le fait est que sur chaque $35 payées à la Corporation moins d'une est mise au crédit du Département, et sur cette piastre, il y a à payer le coût des trottoirs, des égoûts, des murs de soutènement, des numeros de charretiers, etc. Des autres $34, plus des deux-tiers vont au paiement des intérêts et au fonds d'amortissement, le reste est consacré au maintien des Départements de la Police et du Feu, au fonds des Prisons et Jurés, aux Appropriations des Ecoles, aux Dépenses Légales, aux Impressions, Annonces, et Papeterie, au chauffage et à l'éclairage des édifices publics, à l'éclairage des rues, aux gages des Officiers

de Santé, aux Vaccinateurs, au Ramonage des Cheminées, aux hommes employés dans le Département de l'Aqueduc, aux salaires des Clercs de Marché, aux Percepteurs du Hâvre et autres Officiers de la Corporation, y compris les Opérateurs du télégraphe d'Alarme du Feu, le Recorder, ses clercs, huissiers, etc.

Pour les Détails, que l'on voie le rapport du Trésorier de la Cité.

L'on verra expliqué de la manière la plus claire et la plus lucide dans le rapport annuel du Trésorier de la Cité tout le détail des dépenses pour tous les Départements, y compris le nom de la personne employée, la nature de l'ouvrage exécuté et le montant d'argent payé dans chaque cas, ce qui comme de raison me dispense de parcourir les mêmes explications pour démontrer le Débit et le Crédit des Départements sous mes soins, et ajouter ainsi inutilement à la longueur de ce rapport déjà quelque peu long.

Nos règlements.

En 1850 les règlements qui existaient alors furent compilés, réimprimés, et reliés en un volume, de manière à ce qu'il fut facile d'y rémédier. Depuis ce temps, ou depuis les 22 dernières années, il a été passé une foule innombrable de règlements. Ils ont été imprimés sans égard à l'uniformité, quelques-uns sur de simples bandes de papier, tirées sur le caractère d'imprimerie afin de les faire publier dans les journaux, et d'autres sous forme de pamphlets ; ils ont été numérotés et renumérotés, amendés, et corrigés de toutes les manières imaginables, tellement qu'il est devenu à peu près entièrement impossible de mettre

la main sur un règlement particulier ou sur une clause de ce règlement. Feu le Recorder lui-même était au bout de son latin lorsqu'il avait à s'occuper de ces règlements et peu de temps avant sa mort il me faisait remarquer les graves inconvénients auxquels cela donnait lieu. Il est nécessaire, absolument nécessaire, que tous ces règlements soient compilés, réimprimés, pourvus d'un index, et reliés en un volume, afin qu'on puisse facilement y avoir recours.

La Presse.

La Presse de la Cité est toujours venue loyalement à la rescousse, et a franchement rappelé aux citoyens leurs devoirs envers la Cité, soit en citant dans l'occasion ou en attirant l'attention aux paragraphes de nos règlements qui ont trait à la propriété et à la santé de la ville. Je ne puis annoncer dans tous les journaux, je le voudrais, nos moyens ne le permettent point, mais quand je publie des annonces dans les organes officiels de la Corporation, je prie bien les autres journaux de la Cité d'attirer tout simplement l'attention du public quand ce dernier y est intéressé. J'ai déjà demandé la coopération des Commissaires de Police, et pour les raisons déjà mentionnées dans un paragraphe de ce rapport sous l'en-tete convenable, de voir à ce que l'on prenne des permis pour l'érection ou la réparation de bâtisses de toutes sortes ainsi que pour tous autres travaux, de maniere à me permettre de tenir un état correct de toutes les améliorations dans la Cité, et pour plusieurs autres raisons. La Presse pourrait avec avantage répéter les mêmes injonctions, de temps à autre, et rappeler aux gens les pénalités attachées au non enlèvement de la neige, à l'existence de trous et de cahots, au gaspillage de l'eau, au dépôt des con-

tenus de paillasses, de la cendre, des ordures et d'autre nuisance dans nos rues et ruelles, sur nos quais et dans nos bassins, et il lui est possible de bien d'autres manières de promouvoir le bon gouvernement de la Cité.

La Police.

Je dois remercier les Capitaines Voyer et Heigham pour leur généreuse et prompte coopération dans toutes les occasions où il s'est agi de faire exécuter les règlements qui concernent les Départements sous mes soins ; savoir : les Chemins, les Marchés et l'Aqueduc, etc. S'ils n'ont pas toujours pu empêcher beaucoup d'abus que je désirerais faire cesser, comme le dépôt de fumier et de vidanges dans nos docks et nos bassins au Palais et le long des quais des marchés Finlay et Champlain, cela est dû uniquement à ce qu'ils n'ont pas en beaucoup d'occasions un seul homme de disponible pour faire ce devoir. Je dois aussi ajouter qu'ils sont durement éprouvés en faisant exécuter le règlement concernant nos chemins d'hiver et le dépôt de neige dans tous les lieux imaginables, au grand inconvénient du public.

Les Comités

dont je tiens les minutes des assemblées, savoir : le Comité des Chemins et celui de l'Aqueduc ont droit à mes remerciments pour leur constante bienveillance et courtoisie à mon égard, et pour l'aide précieuse qu'ils m'ont si souvent donnée en prenant la responsabilité de mes actes.

L'action dilatoire des comités qui dépend quelquefois des délais et des difficultés à réunir un quorum des membres, a toujours été et continue d'être

un obstacle, un grand obstacle, à une prompte et libre action de ma part, comme dans le cas du débarcadère du pont de glace au marché Finlay. Il ne faut pas que l'on intervienne dans les affaires d'une aussi mince importance que cela ; j'ai trop d'autres affaires dont il me faut m'occuper,et après avoir consacré une si grande partie de mon temps aux affaires municipales, je n'ai pas l'intention de courir à la recherche des membres d'un comité pour former un quorum afin de décider si j'ai raison ou non de consentir, sans leur approbation, à donner à un homme $30 pour un ouvrage qui en vaut trois fois autant.

Il y a pour occuper les comités des questions d'une plus haute importance que de mesquins détails comme ceux dont je me plains ; des questions où il ne faut pas l'habiieté d'un ingénieur, ni une connaissance ou une science toute spéciale de la part des membres, et sur lesquelles des hommes qui ne sont pas de la profession sont tout aussi compétents à donner une opinion que le seraient les Fleming, les Shanley, les Seymour.

Que le Comité des Marchés et les autres Comités se pénètrent du sentiment intuitif de leur propre dignité et de leur importance, et ne descendent pas du haut piédestal où ils ont été placés par le Conseil, à la discussion de trivialités au dessous de leur attention, car autrement, si on intervient inutilement avec mes plans, mes spécifications et mes estimés, et cela au grand détriment de nos finances, comme dans le cas du nouveau ponton bâti au Cap-Rouge, je considérerai comme mon devoir d'offrir ma résignation au Conseil.

Les Membres

individuellement sont tous bien disposés, sans doute; ils vous serreront la main, et déclareront de la manière la plus éloquente et la plus pathétique, qu'ils vous considèrent surchargé d'ouvrage et misérablement payé ; mais que tout cela est différent quand ils viennent, dans leur qualité officielle, s'asseoir à la Salle du Conseil ! Le Maire avec une dignité caractéristique, se lève pour "l'ordre du jour," pour "tel ou tel rapport du Comité des Finances, sur l'augmentation de salaire d'un tel ou d'un tel." Il regarde d'un œil interrogateur ? Quel sujet enthousiaste ! Les regards des membres sont fortement fixes sur leurs pupitres respectifs ; une voix solitaire crie "continué ;" le Maire regarde encore, un silence glacial répond à sa muette interrogation, et il répète le mot familier "continué," et cela continue pendant des semaines, des mois et des années, et peut continuer jusqu'à la fin des temps.

Le Maire.

La position de Maire est vraiment difficile à remplir avec la dignité convenable et une ferme impartialité. Une prompte action est souvent nécessaire de sa part, comme lorsque dans une question imprévue, il est impossible, faute de temps, de venir devant le Conseil pour en connaître l'opinion. C'est alors que le Maire a occasion de déployer sa sagesse personnelle et son habileté administrative.

J'aime un Maire qui ait quelque chose de l'autocrate, tel que je le serais moi-même si j'occupais la position de Premier Magistrat de la Cité. Sa position sociale devrait aussi être telle qu'elle puisse faire honneur à la circonstance, et ne pas subir l'affront, comme un maire précédent, à l'occasion d'une visite à Québec d'un personnage de rang, de céder la présidence même

à un Lieutenant-Gouverneur. Quand quelqu'un visite la ville, le Maire, les représentants de la ville, et personne autre, sont les personnes qui doivent faire les honneurs de la circonstance.

AQUEDUC.

Les cédules qui accompagnent ce rapport montreront en détail les ouvrages qui ont été faits sous ce titre durant la saison dernière, comprenant des centaines de cas où les hommes de l'aqueduc ont été employés à ouvrir les rues, soit pour déboucher, nettoyer ou réparer les égouts, soit pour dégeler l'eau, et cela en sus de leur occupation journalière durant l'hiver à voir à environ 200 hydrants du feu, à autant de puisards, à la manipulation quotidienne des robinets pour donner l'eau aux différents quartiers de la ville, et l'en retirer, à des centaines de cas pour dégeler l'eau avec le tube, la flanelle et l'eau chaude, à mettre de nouveaux services ou des services additionnels, dans diverses parties de la ville, à réparer de faibles fuites d'eau dans le tuyau de 18 pouces, ou les tuyaux de distribution, et à beaucoup d'autres ouvrages trop nombreux pour qu'on puisse les énumérer, pour la simple raison que nous n'avons pas assez d'aide pour en tenir un registre complet et entier, comme nous devrions le faire, et comme cela se fait dans toutes les autres villes, excepté Québec. Il vaut mieux appuyer plus fortement sur quelques ouvrages d'une étendue et d'une importance comparatives. L'eau et le drainage ont été continués dans la rue Arago, de la rue Turgeon à la rue Alexandre, distance de 500 pieds linéaires ; la rue Scott a été pour-

vue de l'eau et du drainage, depuis la rue St. Jean jusqu'à un peu au sud de la rue Burton, quelque 430 pieds de long ; le même travail s'est fait dans les rues du Parloir et Bonnacona, environ 200 pieds.

La Fuite d'eau dans le Tuyau principal sous le lit de la Rivière St. Charles

était d'une nature sérieuse comme j'en ai déjà fait rapport au Conseil. Elle n'était pas produite seulement par une partie du plomb qui ayant été chassé du rebord laissait sortir l'eau, ce à quoi il eut été comparativement facile de rémédier, mais elle était surtout produite par l'existence d'une ouverture d'environ 2 pouces de diamètre dans le bout du tuyau qui entrait dans le rebord ci-dessus mentionné. Cette ouverture qui peut avoir été causée dans le principe par un défaut dans la fonte augmentait rapidement, la force du jet ayant usé l'ouvrage en bois de la boite à une profondeur de 3 pouces sur 4½, et l'une des lisses, de 7 pouces carrés, est aussi presque rongée de part en part par le jet sous l'immense pression due à une colonne d'eau de 485 pieds, soit 210 lbs. par pouce carré. Voici comment on s'y est pris pour cette réparation : après avoir préparé d'avance une bande ou ceinture en deux parties, de 4 pouces de large, et d'un pouce d'épais, on la plaça autour du tuyau avec une ceinture de plomb de même grandeur placée entre elle et le tuyau. On coula ensuite du plomb fondu dans l'espace vis-à-vis l'ouverture et à quelques pouces de chaque côté, de même que dans l'espace entre la ceinture et le rebord, puis le tout fut entièrement et soigneusement recouvert de plomb fondu tout autour. La ville ne fut privée d'eau que pendant trois jours seulement, et les réparations auraient pu être faites dans la moitié du temps n'eût

été la pompe qui, étant une pompe centrifuge se chargeait sans cesse de petits cailloux, de ciment, et autres matières, qui se trouvaient au fond de la boite ; et aussi par suite de la rupture continuelle de la courroie de cuir reliant la pompe à l'engin et qui fut cause qu'il fallût abandonner et reprendre l'ouvrage plus de vingt fois, vu qu'à chaque fois l'eau gagnait si rapidement sur les hommes qu'elle emplissait la boite en quelques minutes, et l'on ne pouvait plus rien faire avant d'avoir de nouveau pompé toute l'eau, ce qui se faisait aussi au moyen de la même pompe, d'une force de 15 chevaux, en 4 ou 5 minutes chaque fois. De plus l'ouvrage fut aussi arrêté à chaque flux de la marée qui se fait sentir jusqu'au pont de Scott, et même au delà, comme l'on sait.

Un Second Tuyau et un Pont au-dessus de la rivière St. Charles.

Il peut à chaque instant arriver un accident au tuyau principal sous le lit de la rivière St. Charles, accident d'une nature telle qu'il faudrait retirer une longueur de tuyau et la remplacer. Cela serait entièrement impossible avec les bornes étroites de la boite actuelle qui n'a que 3 pieds de large entre les lisses intérieures, car telle qu'elle est, il faudrait pour réparer un semblable accident, enlever entièrement la lisse au sommet, et au trois quarts à la basse, afin de faire arriver le piston de la pompe à une profondeur suffisante pour pouvoir pomper l'eau.

Cette boite aurait du être faite au moins assez grande pour donner l'espace requis pour remplacer un tuyau, si c'était nécessaire, ce qui certes est loin d'être le cas ; ou on aurait du faire sous le lit de la rivière (un tunnel de fer battu ou de fonte aurait suffi), un tunnel d'une grandeur suffisante pour supporter

le tuyau à l'intérieur ou l'y tenir suspendu, de manière à y donner libre acces. Ce tunnel par suite d'une fuite d'eau se remplirait sans doute et devrait être asséché, mais ce ne serait que le travail de quelques heures avec une bonne pompe d'un diamètre de neuf pouces. Le meilleur plan cependant aurait été de conduire le tuyau par un viaduc ou sur un pont, disons un pont tubulaire de fer, de forme rectangulaire, bien doublé partout à l'intérieur, de manière à ce qu'il fut imperméable et à l'abri de la gelée, et ayant une ouverture ou deux au fond afin de permettre l'écoulement de l'eau provenant du tuyau. Il faudra tôt ou tard en venir à ce plan, et le plus tôt ce sera le mieux ce sera, vu que si un tuyau se cassait dans sa position actuelle au-dessous du lit de la rivière, et s'il fallait le remplacer, il faudrait peut-être plusieurs mois pour barrer la rivière et faire les réparations nécessaires, et la ville serait pendant tout ce temps entièrement privée d'eau. J'ai déjà à plusieurs reprises appelé l'attention du Conseil sur cette éventualité, mais jusqu'à présent les fonds nécessaires n'ont pas été votés pour exécuter cet ouvrage qui comprendrait un second tuyau de 700 pieds de long pour se relier à chaque bout au tuyau principal actuel, au niveau nécessaire du pont, de sorte que la ville ne serait privée d'eau que durant le temps qui serait absolument nécessaire pour faire les connexions aux deux bout.

Le coût approximatif serait d'environ.....	$50,000 00
700 pieds linéaires, 18 po. de diamètre, 1¼ d'épais, ou 50 lbs au pied linéaire, 35,000 lbs. ou en allouant quelque chose pour les rebords disons 40,000 lbs. à 4 cts. rendus sur les lieux.....	1,600 00

Excavations pour le tuyau disons 500 pi. à $2.....	1,000 00
80 joints à 100 lbs par joint, 8,000 lbs à 8 cts.	640 00
Pose, plombage, etc. à $1 par pied.....	700 00
Appuis ou suspenseurs de fonte ou de fer battu pour le tuyau à l'intérieur du pont disons 30 à $10.....	300 00
	4,240 00
Ajoutons pour un second tuyau sans excavation.....	3,240 00
	$7,480 00
Deux piliers dans le lit ou près du lit de la rivière 10×20 pieds à la base, 6×12 pi. au sommet, et disons 20 pieds de fondation et 10 pieds de construction, ou disons 5000 pieds cubes à 50 cts. $2,500.00 pour les deux piliers.....	5,000 00
Batardeaux (cofferdams).....	5,000 00
	$17,480 00
Deux piliers à terre, disons.....	3,000 00
Tubes, disons un de 150 pieds de baie (span) et deux de 100 pieds de baie (span)—de 9 pieds de large et 10 pieds de haut de plaques d'un demi-pouce, ou pesant, disons1000 lbs au pied linéaire, 350 pieds=350,000 à 8 cts posés.....	28,000 00
	$48,480 00
Disons	50,000 00
	$98,480 00

Ou, ce qui dispenserait entièrement du tube et des piliers, l'on pourrait faire un arc avec le tuyau lui-même qui s'appuierait sur deux arcs-boutants, les deux tuyaux se touchant ou à peu près au sommet, ne laissant tout au plus que l'espace nécessaire pour les réparations, et seraient évasés à la base de l'arc, de manière à donner de la stabilité latérale aussi bien que de la stabilité verticale. Cet arc à siphon permettrait la libre navigation de la rivière aux bateaux et aux chaloupes sans qu'il leur faille démâter, et serait préférable sous ce rapport, tandis que le coût serait à peu près le même que celui d'un pont tubulaire.

Il y a une foule de pétitions devant le Conseil demandant l'introduction de l'eau et du drainage dans certaines rues de la ville. Il a été passé une résolution à l'effet que la somme de $10,000, provenant de la vente de tuyaux de 4 pouces à la ville de Sorel, serait consacrée à l'aqueduc et au drainage pourvu que le revenu que donnerait ces dépenses fût au moins de 10 par cent. L'estimé qui a été fait pour une vingtaine de rues pour lesquelles on avait pétitionné montre que le revenu moyen ne dépasserait pas sept pour cent, de sorte que le Conseil devra reconsidérer cette clause et remplacer le chiffre 10 par celui de 7.

Quant à la rue Scott, qui a 1700 pieds de long, un tuyau de 6 pouces aurait été nécessaire s'il n'avait pas été décidé sur ma recommandation, ou de former une jonction avec le tuyau principal de 18 pouces de la Grande Allée, ou d'avoir des alimentateurs intermédiaires en formant une jonction entre le tuyau de 4 pouces de la rue Scott et ceux des rues Artillerie, Amable et Nouvelle. La construction de ces alimentateurs latéraux pourrait facilement se retarder pour

quelques années, vu que le tuyau de la rue Scott, quoiqu'il n'ait que 4 pouces, suffira probablement tant qu'il sera neuf et qu'il ne sera pas incrusté, comme il le deviendra avec le temps, de même que tous les autres tuyaux de la ville ; mais tôt ou tard il faudra le joindre ou au tuyau principal de la Grande Allée, ou aux tuyaux des rues Artillerie, Amable et Nouvelle, vu qu'autrement la retardation de l'eau par suite de la friction et d'autres causes, arrêtera l'approvisionnement de la partie supérieure de la rue, ou le rendra si faible qu'il serait presque inutile, comme cela a été le cas pour le tuyau de 4 pouces dans la rue Salaberry où l'eau dégouttait à peine dans les rez-de-chaussée des maisons le long de la ligne, tandisque dès qu'une jonction a été faite entre ce tuyau et celui de 18 pouces, l'eau atteignit immédiatement et spontanément les réservoirs places sur le toit de la Nouvelle Prison, la plus haute construction du voisinage.

Les tuyaux en dehors de la porte St. Louis, auxquels on avait fait suivre les courbes et les détours de la rue devraient être enlevés, et le tuyau replacé dans la nouvelle rue. Ce n'est pas un ouvrage pressant ou de nécessité immédiate mais c'est un ouvrage qu'on ne doit pas perdre de vue.

Tous les puits à robinets et à ventilateurs le long de la ligne de l'aqueduc ont besoin de réparations, ou la construction de plusieurs d'entre eux tombera bientôt en pièces. Le (culvert) chez Léonard a besoin d'être renouvelé. Des parties des grands *égoûts de brique* au Palais sont tombées et le tout aura bientôt besoin *d'être renouvelé*. L'ouvrage parait avoir été fait d'une maniere honteuse avec des briques tendres qui se sont émiettées, et dans plusieurs sections il ne reste plus

qu'un des deux anneaux de brique dont se composent les égoûts.

On a fait rapport que les égoûts de la rue St. Valier et un certain nombre d'autres sont engorgés aux deux tiers de leur profondeur par les gravois et la boue et doivent être nettoyés. Une grande partie du *drainage* de notre ville, dans les endroits de niveau, se trouve dans le même état et le coût et la difficulté du nettoyage sont très-considérables. Nous ne devrions plus employer de tuyaux de grès excepté pour les petites ruelles et les Culs de Sac, et pour les services. On ne devrait plus employer dans les rues pour le drainage, des tuyaux ayant un diamètre intérieur moindre de deux pieds, sur une hauteur de 2½ à 3 pieds et on devrait tous les construire de briques en biseau et complètement vitrifiées, vu ce qui résulte de l'emploi de briques tendres comme on le voit aux égoûts du Palais auxquels je viens de faire allusion, où, comme je l'ai déjà dit, l'anneaux intérieur est déjà pourri et tombé. Tous les petits égoûts de 2 pieds de diamètre jusqu'à 3 pieds, et ceux qui sont trop petits pour permettre à un homme ou à un enfant d'y descendre, devraient être pourvus de trappes à des distances d'environ 50 pieds les unes des autres, et des boites ou ponts convenablement recouverts au niveau du chemin de manière à pouvoir y descendre pour les nettoyer, soit en les faisant couler, soit au moyen de grattoirs articulés, soit de toute autre manière ; ou ce qui serait préférable, avec un système de cordes ou chaines sans fin avec grattoirs, ou de petites pelles à draguer, passant par une trappe et parcourant le tuyau de drainage jusqu'à la trappe suivante puis remontant à la surface et gagnant la première trappe pour se réunir et former un circuit sans fin, comme je viens de le dire, avec des

poulies de retour ou des roues à chacun des coins afin de tourner facilement.

Les égouts de plus grandes dimensions pourraient être recouverts avec des trappes à des distances de cent à deux cents pieds les unes des autres, et les saletés enlevées par des enfants avec de petits canots ou petites voitures qu'ils conduiraient au point de décharge dans la rivière ou au pied de quelque puits ou trappe pour y être vidés, et d'où les objets seraient ensuite montés à la surface, puis charroyés près de la Douane ou dans quelque autre endroit choisi pour ces dépôts. Les *tuyaux de drainage* ne devraient pas être faits d'anneaux détachés, car lorsqu'une longueur de tuyaux est cassée ou doit être enlevée pour y insérer un embranchement, ou pour toutes autres raisons, ces tuyaux sont replacés sans les anneaux ou avec des anneaux mis en deux morceaux. Mais ils devraient être faits d'un demi-anneau attaché au, et formant partie du, tuyau lui-même, au moyen de quoi le tuyau pourrait être enlevé et replacé à volonté.

Vente de tuyaux de l'Aqueduc à la Ville de Sorel.

Nous avons vendu à la Ville de Sorel pour un Aqueduc projeté, quelque 265 tonneaux pesant, 4,060 longueurs de tuyaux, égales à 36,000 pieds linéaires. Il n'y a pas de doute que nous avions dans le temps donné des ordres pour plus de ces petits tuyaux qu'il n'en fallait, et il est certainement préférable qu'il n'en soit employé aucun ayant moins de six pouces de diamètre. Le Conseil a agi sagement en se débarrassant, sur ma recommandation, d'une partie de ce surplus qui lui reste. On les a vendus $40 le tonneau et le montant réalisé par leur vente dépasse $10,500 que le Conseil a décidé de dépenser pour

L'Introduction de l'eau et du Drainage dans certaines rues.

Savoir : la rue Scott, de la rue Burton à la Grande Allée ; la rue Fleurie, de la rue Anne à la rue Craig ; la rue Anne à la rue des Fossès ; la rue Richardson et entre la rue Craig et la rue Grant ; la rue St. Joseph, entre les rues Dorchester et de la Couronne ; la rue Arago, de la rue Alexandre à la rue St. Valier ; et la rue Latourelle, de la rue Déligny à la rue Sutherland. Plusieurs parties de la ville sont encore privées d'eau et de drainage et en souffrent considérablement. Des caves dans les rues Scott, Plessis, Prévot et Burton, Quartier Montcalm, sont remplies d'eau au grand dommage des propriétaires et de la ville elle-même on peut dire, puisque par suite de cet inconvénient les loyers tombent, et le revenu de la ville souffre en proportion.

Le revenu que l'on pourrait retirer de l'introduction de l'eau et du drainage dans ces rues, sera, il est vrai, moindre que les 10 par cent nécessaires pour rendre le placement avantageux ; mais la différence sera bientôt comblée sans doute, lorsque l'amélioration sera faite, par l'augmentation de la cotisation causée par la hausse des loyers. Une partie considérable des quartiers St. Roch et Jacques-Cartier est encore

---

Privée d'eau et de Drainage,

de même qu'un grand nombre de rues et de parties de rues dans les divers autres quartiers de la Ville ; dans les endroits mêmes où les tuyaux sont posés, dans un grand nombre de rues écartées, l'approvisionnement est tres-défectueux, par suite du petit calibre, 4 pouces, des tuyaux principaux qui les parcourent et qui auraient du être d'au moins six pouces ; et il aurait

été sage de les faire même d'un plus grand diametre encore, vu que l'on comprend facilement que plus le tuyau est grand, le mieux c'est, vu qu'alors il devient pour ainsi dire non seulement un moyen de conduire l'eau aux diverses maisons, mais encore une espèce de

---

Réservoir

ou citerne d'où l'on tire l'eau suivant les besoins. Il est étrange vraiment que l'on ait si souvent fait et répété cette bévue en opposition directe aux leçons de l'expérience et du sens commun. La ville de Chicago a dernièrement enlevé un tuyau principal de dix pouces et l'a remplacé par un tuyau de deux pieds presque tout autour de la ville, augmentant ainsi de la manière la plus marquée la pression dans tous les tuyaux d'embranchements qui s'y reliaient ; et dans presque toutes les autres villes l'on enlève et l'on remplace ces tuyaux de petit calibre par des tuyaux ayant non pas deux fois mais dix fois la capacité.

Distribution Défectueuse.

Il suffira de dire, sous ce titre, qu'un seul tuyau de 4 pouces partant du tuyau principal de 14 pouces dans la rue St. Jean, descend la rue des Glacis et dans deux autres tuyaux de 4 pouces, tandis que l'embranchement de la rue d'Aiguillon fournit de plus un autre tuyau de 4 pouces parcourant la rue St. Georges jusqu'à la rue St. Augustin ; de sorte qu'il y a pour ainsi dire 3 tuyaux de 4 pouces alimentés par un seul tuyau du même calibre, ce qui fait que la pression à l'hydrant de la rue St. Georges est si faible qu'elle est à peu près inutile en cas de feu dans le voisinage.

Incrustation des Tuyaux.

De plus on aurait dû savoir et l'on savait que les tuyaux de fer sont sujets à une incrustation qui en diminue considérablement le diamètre effectif, tant par suite de la diminution de la grandeur du calibre que par l'augmentation de la friction ; cependant on n'a rien alloué pour obvier à cet inconvénient. L'on devait encore être à peu près certain que dans beaucoup d'endroits les gens laisseraient couler l'eau pour l'empêcher de geler ; et cependant l'on semble n'avoir encore rien alloué pour cela.

" Closets " ordinaires.

L'on sait que les *closets* ordinaires consument de dix à cent fois plus d'eau que les *closets* à patente, à levier, ou automates ; et cependant on n'en a pas interdit l'usage comme on aurait dû le faire, comme on l'a fait à Montréal et ailleurs, et comme on le fera à Québec, je l'espère.

Il y en avait des centaines à Montréal, et la taxe prohibitoire de $15 que l'on a imposée sur ces *closets* les a réduits aujourd'hui au nombre de 5, comme je le vois par le dernier rapport de l'Aqueduc de cette ville, où la taxe des *closets* seule a atteint l'an dernier, la somme de $12,700.

" Closets à Patente " et Automates.

La différence dans le coût premier des closets à patente, à levier, ou automates, n'est que de quelques louis ou piastres comparée avec les bassins ordinaires, et le système à levier est de beaucoup le plus efficace ; car pendant qu'avec le *closet* ordinaire, la fuite d'eau quoique continue, n'est que petite, elle n'est pas suffi-

sante pour remplir au besoin le bassin comme elle le devrait pour tout entraîner dans sa fuite, et elle ne saurait non plus l'être en égard à la construction même du *closet*, tandis qu'avec le *closet* à soupape, un gallon d'eau à la fois se précipite dans le bassin quand on tire le levier, remplit et lave le bassin et entraîne tout dans sa fuite, et ce avec plus d'efficacité et avec une dépense d'eau de dix à cent fois moindre que le *closet* ordinaire.

La perte d'eau.

Je me suis assuré, au moyen d'un mesurage direct, que la perte d'eau est des sept huitièmes de la quantité entière que verse l'aqueduc dans la cité, car l'on admettra qu'à 3 heures du matin, ce doit être le moment où la masse du genre humain sommeille ou se repose de ses travaux ; et cependant à cette heure le mesurage de l'eau au château d'eau à Lorette, démontre que le tuyau donne passage aux $\frac{7}{8}$ de la quantité qui y passe en plein midi.

J'ai plus d'une fois parcouru les rues de la cité durant le silence de la nuit, tant en hiver qu'en eté, et j'ai entendu couler l'eau à mille et un endroits. J'ai visité plus de cent maisons où j'ai entendu couler l'eau dans les closets ordinaires, et on la laisse couler pendant les 24 heures, ou tout le temps que dure l'approvisionnement journalier. Encore une fois je demande que ces *closets* soient prohibés comme ils l'ont été à Montréal, en imposant une taxe ou amende de $10 à $15 par année sur chacun de ces *closets* dans la cité.

Insuffisance de l'Approvisionnement d'eau.

L'Aqueduc fournit à la ville sans contredit la meilleure eau qu'il y ait, mais je songe avec regret à

l'approvisionnement de beaucoup plus abondante que l'on aurait eu, et pour à peu près les mêmes frais, si l'ouvrage eût été mieux fait. Le résultat n'a pas répondu à l'attente par suite de calculs basés sur de fausses données.

L'on sait que la ville de Londres et d'autres villes avec un approvisionnement intermittent, c'est-à-dire, où l'eau est distribuée une fois ou deux par jour aux citoyens, qui la gardent dans des réservoirs, consomment, sous les circonstances, environ 28½ gallons d'eau par jour par chaque individu. Maintenant, il devait être évident qu'avec un approvisionnement continue, on dépenserait et gaspillerait plus d'eau, et cependant on a appliqué par inadvertance les données pour un approvisionnement intermittent comme base de la consommation faite avec un approvisionnement d'une nature toute différente.

Résultats pernicieux de l'insuffisance de l'approvisionnement.

C'est ainsi qu'un approvisionnement basé sur une population supposé de 100,000 âmes n'est pas maintenant suffisant pour la moitié de ce nombre. L'eau ne peut pas non plus atteindre les niveaux supérieurs de la Cité, et il faut, comme on le sait, tous les jours, diriger l'eau vers le Cap et de nouveau vers les parties inférieures de la ville, deux fois par jour, à des heures fixes, à des frais considérables, pour ne pas parler du fonctionnement des soupapes ou chaute-pleures, quelque 800 à 900 fois par année, y compris les occasions d'incendies de maisons ou de cheminées, ce qui les use naturellement de manière peut-être à bientôt rendre nécessaire de les remplacer par des neuves, et cela bien entendu à grands frais.

Section défectueux de l'Aqueduc.

Il n'y a pas non plus à douter que toute cette partie de l'aqueduc ou conduit principal située au dessus du niveau auquel l'eau devait être introduite dans la Cité, eût dû avoir un diamètre croissant ou divergent dans sa direction vers le Château-d'eau ou l'écluse à Lorette ; et cependant on a négligé cette précaution évidente et l'approvisionnement est en conséquence considérablement réduit. L'on ne saurait maintenant rémédier à ces défauts, si ce n'est à des frais trop considérables.

Mesures Réparatrices.

Mais l'on peut arrêter la perte de l'eau et par là même augmenter l'approvisionnement en décrétant la suppression des *closets* ordinaires dont je me plains, et en exigeant sans faveur et sans crainte le paiement de l'amende de $20 imposée par la loi contre tous ceux qui laissent couler l'eau pour une raison quelconque, même pour empêcher de geler les tuyaux, car il y a d'autres remèdes contre ce mal, à savoir : celui d'arranger la distribution intérieure des tuyaux de service dans toutes les bâtisses, de manière à tenir tout tuyau éloigné des portes extérieures et des courants d'air, soit vers le centre de la maison, et quand cela est impossible, protéger les tuyaux convenablement contre le froid, soit en les enveloppant de feutre ou de gros papier brouillard, coupé en rubandelles et posé en spirale tout autour en deux ou plusieurs épaisseurs, ou en les renfermant dans des boites remplies de quelque substance non conductrice, telle que la cendre, le charbon de bois, la sciure, etc. en quantité suffisante, les enveloppes en feutre ou papier étant évidem-

ment les meilleures là où l'espace ne permet pas l'emploi des boites susdites.

Dans toutes les bâtisses publiques telles que Cours de Justice, Ecoles, etc., où un nombre de personnes se servent des chante-pleures, l'on devrait employer une chante-pleure automate capable de se fermer d'elle-même après avoir été ouverte et laissée ouverte, et chaque maison ou autre bâtisse devrait avoir son réservoir, avec flotteur pour arrêter l'approvisionnement quand le réservoir est plein, car avoir un réservoir sans moyen d'arrêter l'eau d'y entrer, équivaut sous le rapport du ménagement de l'eau, à ne pas avoir de réservoir du tout.

Congélation des Tuyaux.

Tous les jours, durant l'hiver il nous vient de nombreuses demandes pour le dégel des tuyaux. Bien entendu que là ou les tuyaux gèlent dans la rue ou sous le sol de la rue, lorsqu'ils ne sont pas à une profondeur suffisante ou qu'ils sont mal recouverts et protégés contre le froid, il n'est que juste que l'on fasse dégeler les tuyaux aux frais de la Corporation, mail il arrive aussi souvent que l'on se sert de cette excuse comme prétexte pour y faire envoyer les hommes de l'aqueduc qui trouvent maintes fois l'eau gelée dans la cave ou dans quelque chambre ou passage froid à travers lequel passe le tuyau et où il n'est pas extraordinaire de trouver quelque vitre cassée, une porte mal ajustée, ou encore une porte ou croisée ouverte, ou quelque fois même ni porte ni chassis, tandis que au contraire les caves comme toute autre partie d'un logement devraient être munies de croisées d'hiver ou de doubles soupiraux et portes bien assujetties.

Les contrevents ou volets de magasins qui descendent à coulisses dans les caves sont aussi, comme bien on se l'imagine, une source féconde de congélation des tuyaux qui les avoisinent. L'on éprouve aussi beaucoup de trouble au Cap-Blanc et dans d'autres semblables situations où les maisons au Sud du chemin ou du coté du fleuve, sont construites sur les cages à claire voie des quais, et où les caves sont en consé-

quence sans protection contre les rigueurs du climat. En un mot, il suffit de dire que pendant les deux années dernières l'on a reçu de différentes parties de la Cité pas moins de 1800 demandes pour y dégeler l'eau, pour faire preuve de la nature et de l'étendue du grief et du nombre d'hommes nécessaires pour y porter remède.

——

Profondeur insuffisante des tuyaux de service. Remplissage des tranchées en pierre.

Il est certain que dans bien des cas où les travaux ont été exécutés par des contracteurs peu scrupuleux, les tuyau de service n'ont pas été posés à la profondeur voulue, ce qui est un sérieux sujet de plaintes. Dans d'autres cas, les tranchées audessus des tuyaux ont été remplies en pierre, ce qui est cause, bien entendu, que la gelée y pénètre à une bien plus grande profondeur que lorsque convenablement remplies en terre. Pour obvier à cet inconvénient j'ai pris soin de faire enlever la pierre de toutes tranchées ouvertes, soit pour y dégeler l'eau dans la rue ou pour d'autres fins, et partout où j'ai fait faire de nouveaux travaux j'ai spécifié et rendu le contracteur responsable de l'enlèvement de toute pierre provenant des tranchées, lui enjoignant en même temps de se procurer ailleurs de la bonne terre fine ou autre matière convenable pour le remplissage—double avantage—celui d'obvier à la congélation des tuyaux, et de nous laisser la pierre pour macadamiser les rues, comme on l'a fait l'année dernière dans la rue Saint-Eustache et dans plusieurs autres localités.

Je dois renvoyer aux cédules pour un état détaillé des travaux faits l'année dernière et la précédente par le Département de l'Aqueduc. L'on y verra de quelle manière et avec quel avantage les hommes ont été employés, car il ne faut pas supposer que les quatre hommes par exemple, qui ont à fermer et ouvrir les chute-pleures tous les jours pour faire monter l'eau sur le Cap, sont désœuvrés le reste de la journée; au contraire eux et tous les autres hommes sont constamment et avantageusement employés à l'extension gra-

duelle des travaux, à l'introduction de tuyaux de service additionnels dans les maisons et ailleurs, à la construction des puisards, souterrains et autres puits, à faire ou réparer les boites en bois, pour la protection des hydrants, les chante-pleures etc., et à creuser constamment dans quelque partie de la Cité et cela tant en hiver qu'en été suivant le cas, pour dégeler les tuyaux ou pour détourner ou donner l'eau.

Drainage.

L'on continue toujours à proférer des demandes pour le nettoiement des égoûts ou l'enlèvement des obstacles qui s'y trouvent. J'ai déjà fait rapport au Conseil sur ce sujet et je dois répéter encore ici pour l'information du public, que tous tuyaux de service ou d'embranchement sont à la seule charge de la propriété égouttée, la Corporation n'étant responsable que pour le bon fonctionnement et le maintien des maîtres tuyaux ou égoûts posés au centre de chaque rue.

Là où j'ai pu avoir refusé de me rendre à la demande des gens, l'on m'a menacé d'en appeler au Conseil-de-Ville, mais que l'on s'épargne cette peine, puisque le Conseil ne saurait ordonner ce qui est contraire à la loi, et l'ordonnât-il par mégarde, que toute résolution de la sorte devrait demeurer sans écho.

Le Contrat avec M. Boswell.

Un contrat des plus injustes et des plus préjudiciables à la cité fut exécuté entre la Corporation et M. Boswell vers l'année 1854, par lequel celui-ci devait recevoir quelque 6000 gallons d'eau par jour pour le prix ridicule de $160 par année, soit 1 centin, ou plus correctement ⅔ de centin par 100 gallons d'eau, tandis que le taux le plus bas eût du être d'au moins 3 centins par 100 gallons. Or, l'eau coûtait autrefois à ce monsieur, lorsqu'il avait à la voiturer, pas moins de $900 par année, de manière que la perte pour la Cité, pour les 15 dernières années a été de plusieurs mille piastres ; mais ce qui rend le mal encore plus grand, c'est que Boswell, qui

est censé ne tirer que 6000 gallons d'eau en a tiré au contraire le double de cette quantité depuis 1854 et quelquefois jusqu'à 47,000 dans les 24 heures, ce qui fait, que même au bas prix du contrat, il doit à la cité, au-delà de $2000 pour excédant de consommation ; et cependant l'on n'en peut rien obtenir, parceque, ma foi, il lui prend fantaisie de révoquer en doute l'exactitude des indications du compteur et parce que la Cour, pendant que M. O'Donnell s'occupa d'en vérifier l'exactitude de la manière la plus rationnelle et de la seule manière pratique que la chose pouvant se faire, à savoir : en notant le temps exact requis pour emplir un tonneau d'une capacité connue et en lisant le mètre immédiatement avant et immédiatement après l'expérience, parce que la Cour dis-je, considérant le mode d'expérimentation trop peu scientifique pour ses connaissances, déclara ou laissa à croire que ce mode d'essai était fautif, et renvoya la cause avec dépens contre la Corporation, ou la remit jusq'au moment d'obtenir une preuve plus acceptable à l'avocat de M. Boswell. L'un des arguments employés par Boswell à l'appui de ses prétentions, et contre l'exactitude présumée des indications du mètre, était que l'eau est sujette à se trouver mêlée d'air, ce qui affecterait le mètre tout comme le ferait l'eau et lui ferait indiquer le passage de cet air comme celui d'autant d'eau, et cela serait vrai si l'air existait ou pouvait exister en cet endroit ; mais tel n'est pas le cas, car l'air n'existe pas et ne saurait exister à ce niveau, l'un des plus bas de la Cité, et pour une autre raison, c'est que l'eau n'est jamais enlevée de la rue Saint-Valier et que le tuyau est en conséquence toujours plein d'eau.

Le Revenu de l'Aqueduc

est loin d'être ce qu'il devrait être, c'est à peine s'il suffit à payer l'intérêt de la dette contractée pour exécuter l'ouvrage. Maintenant la dépense de l'Aqueduc, outre l'intérêt sur les débentures, est d'environ $15,000 par année pour tenir les ouvrages et tout l'aqueduc en bon ordre, pour la manipulation journalière des robinets afin de donner l'eau aux différents quartiers

de la cité, et l'en retirer, pour la pose de nouveaux services additionnels, etc., etc. Cette dépense de $15,000 diminue d'autant le montant consacré aux améliorations de la ville, montant qui est déjà assez faible, comme on le sait tous.

L'Aqueduc devrait absolument se soutenir par lui-même, et il est du devoir du Conseil de ne plus retarder à imposer pour l'eau des taxes additionnelles qui puissent élever le revenu à ce qu'il devrait être. Dans ce but j'avais en 1867, préparé un plan que j'insérai dans un rapport du Comité de l'Aqueduc au Conseil. Je proposais alors de faire ce que je propose aujourd'hui, c'est-à-dire, d'imposer une taxe sur les *closets*, les engins à vapeur, les manufactures de toutes espèces, et d'augmenter en général les taxes spéciales que l'on paie maintenant ; à moins que l'on ne considère préférable d'ajouter une somme additionnelle de 10 cents dans le £ à la taxe actuelle de 40 cents, et de porter ainsi cette taxe à 50 cents, ce qui couvrirait tous les frais pour *closets*, bains, bassins, etc.

L'aversion générale que l'on éprouve pour les taxes, sous quelque forme qu'elles se présentent, fut cause que cette recommandation du Comité de l'Aqueduc resta dans l'oubli ; mais nous devons maintenant nous mettre à l'œuvre, M. le Maire et Messieurs, il faut hardiment regarder la question en face et cesser de nous cacher la tête sous un boisseau ; il faut faire se joindre les deux bouts et mettre fin au système de voler Pierre pour payer Paul.

Taxes additionnelles pour l'eau.

Il paraît, d'après un retour que je viens d'obtenir de M. Learmonth, un de nos meilleurs ingénieurs mécaniciens, auquel j'avais demandé de faire le tour de la ville dans ce but, en compagnie de P. Power, un de nos employés—que le nombre des engins à vapeur est d'environ 50 et qu'ils ont en moyenne une force de 10 chevaux. A Montréal la taxe pour chaque force de cheval est de $7. Nous proposons de ne charger que $5. A la suite d'une circulaire que j'adressai à une vingtaine de nos plombeurs de Québec,

il parait que l'on peut calculer le nombre des *closets* à celui de 2000, dont 1500 sont de l'espèce patentée ou à levier, et les 500 autres des Ridgeway ordinaires. A Montréal les premiers sont taxés de $4 à $6 chacun, tandis qu'une taxe d'interdiction de $15 a été imposée sur les derniers, dans le but comme de raison de s'en débarrasser entièrement. Cette taxe a eu l'effet désiré et je crois qu'il n'y a plus maintenant que 5 de ces *closets* ordinaires dans notre cité-sœur, tandis que le revenu qu'elle retire de cette source s'élévait l'an dernier à $12,700. Nous proposons de ne mettre qu'une taxe de $3 sur chaque *closet* additionnel, où il y en a plus d'un (j'en ai deux dans ma propre maison, No. 30, rue St. Louis, $5 pour les deux.) Aussi une taxe, disons de $2 à $3 sur chaque bain (j'en ai aussi un).

Taxes spéciales.

Il y a dans notre ville une cinquantaine d'établissements d'éducation, de charité, et d'autres, qui avec la Cour, le Bureau de Poste, l'Hôpital de Marine, la Prison, la Salle de Musique, le Commissariat ; les brasseries de Boswell et de McCallum, etc., paient $3.642.16 pour l'eau qu'ils dépensent. Or, cela est tout simplement absurde et inoui dans toute autre ville. Ces taxes spéciales on été imposées de temps en temps, évidemment sans aucune uniformité quelconque, et dans une proportion on ne peut plus inégale, soit quant au nombre de ceux qui y demeurent, soit quant à la quantité d'eau employée. Par exemple, nous avons le grand établissement des Sœurs de la Charité qui ne paient que $20 par année pour l'eau, qui, si elles devaient la prendre à la rivière, ne leur coûterait certainement pas moins de $500, il en est de même pour l'Asile du Bon Pasteur qui ne paie que $15. Vraiment, de semblables taxes, je dois le dire, ne paient pas même le coût de cotiser, de préparer les comptes, et de les collecter, loin d'être une source de revenu pour la ville.

Les Sœurs de la Charité

en réponse à ma circulaire les informant que c'est l'intention de la Corporation d'augmenter toutes les taxes

spéciales de l'eau, sont venues me trouver et ont admis franchement que $20 n'est nullement le prix de l'eau qui se dépense dans leur établissement, et que même $100, pourvu qu'on y inclût les *closets*, etc, ne serait pas une somme exorbitante.

Maintenant, nous respectons tous et nous aimons les *Sœurs de la Charité*, car, leur nom seul élève l'âme et proclame une foule d'actes de miséricorde ; leur présence sur le chemin remplit l'air d'un suave parfum, et si l'on pouvait faire une exception en faveur de quelqu'un, on devrait certainement la faire en leur faveur.

Le Bon Pasteur

avec son troupeau de créatures autrefois trop aimantes a indubitablement droit aussi à nos sympathies; mais pour elles, comme pour toutes les autres institutions bienveillantes, l'eau doit être payée, sinon à sa pleine valeur, du moins dans une proportion même éloignée du nombre de ses habitants.

Les Tanneries

au nombre de 27, comptent environ 830 cuves qui ne donnent maintenant que $400 de revenu ou à peu près, soit 50 cents par cuve ; l'on propose de faire payer $2 par cuve, comme dans les autres villes.

Les Boulangeries

Devraient payer outre les taux ordinaires tant par baril de fleur employé et

---

Les Autres Industries

quelles qu'elles soient devraient aussi payer dans une proportion se rapportant quelque peu à la quantité d'eau dépensée.

Augmentation Probable que l'on retirera des Taxes additionnelles proposées pour l'Eau.

500 Bains à $3.....	$1,500
1500 *Closets* à patente ou à levier, à $3.....	4,500

500 *Closets* Ridgeway ordinaires (la taxe de $10 n'est pas comptée pour l'avenir vu qu'elle ne sera que temporaire) à $3.....	1,500
500 forces de chevaux pour les engins à vapeur à $5.....	2,500
800 Cuves de tanneries à $1.50 additionnelle.	1,200
Augmentation sur les taxes spéciales actuelles, disons	2,300
Boulangeries et autres industries, Laitiers, pour leurs vaches et pour *enrichir* le lait, Epiciers et Marchands de Spiritueux, pour diminuer les effets pernicieux des boissons fortes, pour saleurs de lard et de poisson, etc., etc, etc,.....	1,500
Montant de l'Augmentation probable.....	$15,000

La Question des Salaires. Une dure affaire.

Synopsis de quelques-uns des devoirs que remplit, dans le cours d'une année, l'Inspecteur de la Cité et l'Ingénieur de l'Aqueduc, et tout-à-fait à part de ceux remplis par ses assistants dans les départements des Chemins et de l'Aqueduc.

	1871	1872
Rapports de la Police reçus, et vu à ces rapports.....	777	1196
Rapports du Gaz reçus, et vu à ces rapports	1440	1440
Résolutions du Conseil " "		
Pétitions et lettres référées du Conseil et vu aux dites, etc.....	66	117
Soumissions demandées, et reçues.....	155	173
Lettres reçues, et réponses, ou vu à ces lettres.	264	376
Lettres écrites.....	1073	650
Spécifications et Estimés préparés.....	20	56
Rapports au Conseil	48	65
Réunions des Comités et entrées des minutes	43	54
Ordres écrits pour ouvrages et fournitures	347	595
Permis pour vider les lieux d'aisances, ouvrir des égoûts, pour bâtir et obstruer le chemin, pour étayer des édifices, etc.	93	113

Avis pour réparer les égoûts, les tuyaux à l'eau, etc, et empêcher le gaspillage de l'eau.....	189	194
Avis pour enlever les marches des pas de porte, pour réparer les gouttières, pour fournir les madriers pour trottoirs, pour enlever les obstructions, les murs dangereux, les pierres, les ruines, la neige, et les saletés, pour enclore des lots vacants, etc., etc.....	676	689
Paie-listes et comptes examinés, certifiés et envoyés au Comité des finances....	744	625
Totaux	5951	6370
Personnes venues pour affaires dans l'année	3600	4000
Items et demandes auxquels on a vu "	9561	10370

De fait j'ai fait l'ouvrage, non d'un homme, mais de 3 à 5 hommes, comme le démontre la liste ci-dessus. Par exemple, prenez le premier item sur la liste, "1196 rapports de police reçus et auxquels on a vu." Cela seul serait presque suffisant pour tenir occupé un commis ordinaire durant les heures de bureau. Encore, regardez l'item "1073 lettres écrites," pourrait-on dire d'un homme qui aurait écrit (non pas copié) 1073 lettres dans une année, que son temps n'aurait pas été assez bien employé, quand l'on considère que chaque lettre doit naturellement avoir été l'objet de quelque recherche ou de quelque discussion avant de la rédiger. Maintenant considérez le temps et le trouble d'examiner, de certifier, d'endosser, et d'entrer 744 paie-listes et comptes formés de plusieurs milliers d'items distincts. Combien d'employés du gouvernement y a-t-il qui, avec cet item seul, ne réussiraient pas à faire une assez bonne affaire pour une rémunération et un emploi permanents. Il y a donc là presque assez d'ouvrage pour 3 commis pendant toute l'année, outre l'obligation d'assister à 54 réunions des comités des Chemins et de l'Aqueduc, d'en écrire les minutes, de rédiger 65 rapports au Conseil, de préparer 56 spécifications, plans et estimés, pour ouvrages et fournitures, de demander et de recevoir 173 soumissions pour ces spécifications, etc, d'émettre 595 ordres pour ouvrages

et fournitures, et 996 permis et avis, ce qui est amplement suffisant pour employer, dans le sens ordinaire du mot, deux employés de plus que l'on ne voudra pas faire travailler comme des chevaux.

Vraiment, c'est à peine si je puis jeter un coup d'œil sur un journal une fois par trois jours, dans le but de rechercher les attaques si nombreuses contre l'Ingénieur de la Cité, parce que ce malheureux peut quelquefois oublier un item ou deux, ou différer de s'en occuper, sur les 10,000 qui exigent son temps et son attention, ou parce qu'il n'a pas le pouvoir de dépenser $5 où il n'y a que $1 d'appropriée, et qu'il doit souffrir pour les omissions et commissions des 24 ingénieurs-en-chef nommés par la cité pour examiner et discuter ses intérêts et ses besoins.

Mais avec tout cela j'ai encore assisté à plusieurs réunions des Comités du Feu, des Marchés, de la Traverse et d'autres comités, et à toutes les séances du Conseil, ordinaires et spéciales, j'ai fait diverses visites au Cap Rouge pour surveiller la construction du nouveau ponton, plusieurs visites au Château d'Eau, etc., à Lorette, à propos de fuites d'eau et de réparations le long de la ligne principale de l'Aqueduc, et des visites quotidiennes à différentes parties de la ville concernant les 10,350 items et demandes ci-dessus énumérés, et j'ai été employé—j'ai honte de l'avouer, à la vue du salaire que l'on suppose payé pour travailler de 9 A. M. à 4 P. M. six heures par jours - plus de 16 heures par jour, pendant toute l'année, ayant été occupé non pas une fois ou même des douzaines de fois, mais plus de cent fois dans l'année jusqu'après minuit, et bien souvent jusqu'à 1, 3 et 4 heures du matin.

La moyenne générale de temps que je consacre aux devoirs de ma charge à la Corporation a été pour les trois années qui précèdent celle-ci de neuf heures et sept-dixièmes ($9\frac{7}{10}$) par jour, et cela naturellement à part le temps que j'ai dû consacrer à mes propres affaires privées ; le tout comme je l'ai expliqué en détail dans mon journal et comme j'en ai déjà fait rapport au Conseil.

Cette moyenne de 9½ heures par jour dépasse maintenant 10 heures vu qu'elle doit nécessairement augmenter en proportion de l'augmentation des demandes et des items qui réclament mon attention ; et cependant notre Maire et notre Conseil persistent, avec un endurcissement caractéristique, à demeurer sourds à mes appels souvent réitérés pour de l'aide.

Ce cas est probablement un des plus scandaleux que l'on connaisse, et j'en appelle maintenant au Conseil et aux citoyens de Québec de venir à la rescousse, s'ils ne veulent pas courir le risque très-prochainement d'être mis en accusation pour homicide volontaire.

Une plaisanterie est une plaisanterie, mais une plaisanterie permanente, qui existe depuis sept ans, et qui semble vouloir prendre une forme chronique, est vraiment plus que ce que même une bonne âme comme moi peut endurer. Il peut être très-agréable de retourner à la maison après un bal ou un diner, à trois heures du matin, mais se tenir nuit après nuit à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à trois et 4 heures du matin et emporter de l'ouvrage à la maison pour le finir le dimanche et les jours de fête ne l'est certes pas tout-à-fait autant.

La chose est d'autant plus manifestement injuste à mon égard que le salaire fixé par un règlement est de £500 et non pas £400 comme je reçois. Le salaire avait été fixé à £400 lors de la construction de la porte St. Jean afin que la ville n'eût pas à payer plus de £500 ; mais avec l'entente bien expresse qu'il serait porté à £500, ce qui n'a jamais été fait malgré la promesse répétée d'année en année, et la justice de ma réclamation, que tout le monde admet.

M. le Maire et Messieurs, je vous demande d'agir comme des hommes et de faire votre devoir envers un officier public. Je ne vous demande aucune faveur, mais je veux ce qui m'est légalement dû, mes £100 additionnels à dater du 6 Octobre 1865, 2000 et quelques piastres dont je vous ai envoyé le compte pour le passé, puis mon salaire pour l'avenir. Je sais la pression qui a été exercée sur quelques uns d'entre vous aux hustings. On avait poussé une clameur folle

et ignorante qu'il y avait trop d'employés dans la corporation, qu'ils n'avaient rien à faire, que leurs salaires étaient trop élevés. Cette assertion ridicule a-t-elle été justifiée ? loin de là ; comment aurait-elle pu l'être, quand, outre leur présence au bureau toute la journée, la plupart des employés y viennent aussi le soir plusieurs fois par semaine durant toute l'année. £400 par année peuvent être un assez bon salaire quand cette somme est payée par une pauvre ville comme la nôtre à un Trésorier ou à un Ingénieur de la Cité qui travaille de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. ; mais qui osera dire que ce qui est assez pour 6 heures de travail l'est également pour 10. Tout augmente autour de nous, il en coûte pour vivre beaucoup plus qu'autrefois, les salaires et les gages augmentent pour tout le monde, et Québec comme de coutume, avec une ténacité caractéristique, tient plus que jamais à la bourbe et à la fange des siecles passés. Regardez mon confrère McQuisten de Montréal, il reçoit ses £800 par année et un cheval et une voiture par-dessus le marché, il en est de même pour Lesage, le Gérant de l'Aqueduc, et l'on donne à chacun d'eux toute l'assistance qu'ils demandent ou exigent ; et je vous assure qu'ils se gardent bien de travailler apres les heures, ou s'ils le font ils voient à en être bien payés.

La Législature Provinciale vient de voter $70,000 pour augmenter les salaires des employés civils et en payer les arrérages depuis le 1er Mai dernier, les nombreux employés du Bureau de Poste ont aussi été augmentés ainsi que tous les autres officiers du gouvernement fédéral. Le gouvernement impérial fait la même chose, chacun des 900 commis de la Banque d'Angleterre a été augmenté.

Messieurs, vous avez de fidèles et laborieux serviteurs à des salaires de $300 à $600. Un commis ou un assistant dans mon département qui vaut $1,000 et qui ne reçoit que $500. D'autres ont $700 et 800, et ce sont ceux qui reçoivent le plus à part les chefs de département qui ont de $1300 à $1600, tandis que le Maire lui même, du moins cela en a l'air, ne peut, sur les misérables $1200 qu'on lui donne, donner son

dîner *annuel* qu'une fois par deux ans. Une famille de dix ou douze personne peut-elle vivre avec $600, à moins que le chef de cette famille ne soit qu'un simple journalier employé sur la voie publique sans moyens de donner de l'éducation à ses enfants. Si les employés de la ville de New-York étaient payés sur une semblable échelle, peut-on s'étonner des révélations du " *Tammany Hall.* "

L'avis de Motion de l'Echevin Côté

me demandant d'agir comme *Ingénieur de la Corporation* concernant le chemin de fer de la Rive Nord, pourrait à première vue, donner lieu à la demande de savoir " comment je pourrais entreprendre les devoirs additionnels qui se rapporteront à cette position, " et cependant la chose est très-simple. La raison pour laquelle j'ai maintenant et j'ai toujours eu tant d'ouvrage de nuit et d'heures extra, est qu'une grande partie de mon temps est pour ainsi dire inutilement employée à répondre aux personnes qui viennent à mon bureau pour toutes espèces d'affaires qui pourraient tout aussi bien être faites par un simple commis, comme par exemple, de voir aux rapports de la police, de donner des permis pour bâtir, pour ouvrir des tranchées, etc., etc., etc, de donner des ordres pour les madriers, pour trottoirs, pour enlever la neige, les saletés, les pierres et les ruines dangereuses, les embarras dans les chemins, pour enclore les lots vacants, etc., et une foule d'autres devoirs qui pourraient être laissés à d'autres mains, me donnant plus de temps pour travailler durant les heures de bureau, et moins d'ouvrage de nuit à faire De plus une bonne partie de mon temps se passe à répondre à des plaintes ou à des informations d'une nature secondaire qui pourraient très-bien être laissés à la charge de mes assistants, ce qui me permettrait de m'absenter de temps à autre pour des devoirs se rapportant au chemin de fer et pour préparer des estimés à ce sujet comme je suis maintenant forcé de le faire pour d'autres objets : c'est-à-dire : de nuit. La ville a voté un million de piastres pour cette entreprise et les contribuables ont

droit de voir à ce que l'argent soit convenablement dépensé et à ce que les estimés du progrès de l'ouvrage, ce sur quoi doit se baser la part que nous avons à payer, ne soient pas faits trop élevés, et cela fournirait l'occasion de faire ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, c'est-à-dire d'élever mon salaire de $2000 tel que fixé par la loi comme Inspecteur et Ingénieur de la Cité, à celui de $5000 tel qu'il devrait être quand on m'aura donné de plus la responsabilité d'agir comme ingénieur consultant du Chemin de Fer de la Rive Nord, vu qu'il ne conviendrait certes pas de créer des distinctions odieuses et de donner un salaire moindre que celui de l'ingénieur en chef du chemin.

Comparaison entre le nombre des employés de Montréal et de Québec, et le salaire qu'ils reçoivent.

On a reçu dernièrement une liste des employés de la Corporation de Montréal par laquelle on voit qu'ils sont au nombre de 72 pendant que les employés de la Corporation de Québec ne sont que 31 ou moins que la moitié, quoique l'ouvrage à faire dans l'une et l'autre ville soit de bien près le même. Cela, j'espère, règlera définitivement la question de savoir s'il y a, oui ou non, trop d'employés à l'Hôtel de Ville et en dehors pour faire l'ouvrage. Maintenant les salaires payés à Montréal aux 72 employés ci-dessus mentionnés est de..... $74,640

Tandis que les 31 Québecquois, au lieu de recevoir la moitié de cette somme ne reçoivent en tout que..... 24,450

Ou moins que le tiers du montant plus haut mentionné.

Ainsi l'on voit que pendant que les salaires de Montréal sont en moyenne par année pour chaque employé de..... 1,100

la moyenne pour Québec n'est que de..... 700

Mais la différence est encore plus frappante et l'injustice plus odieuse quand on considère chaque département.

J'ai à m'occuper plus particulièrement des Département des Chemins et de l'Aqueduc et le Public de Québec sera étonné d'apprendre que pendant qu'avec l'aide d'un seul assistant et d'un seul commis je remplis tous les devoirs de ces deux bureaux, il n'y a pas moins de 10 officiers à Montréal pour faire exactement le même ouvrage ; mais ce qui est encore plus extraordinaire et absolument incroyable c'est que pendant que les 10 employés de Montréal reçoivent en tout..... .... $13,900

C'est-à-dire, $9000 pour le Département des chemins, et $4,900 pour celui de l'Aqueduc, les trois Québecquois ne reçoivent que..... 2,800

ou le cinquième seulement de la somme payée à Montréal pour le même service.

Mon confrère McQuisten Inspecteur de la Cité de Montréal, est payé £800 par année ou $3,200, exactement autant que mes deux assistants et moi nous recevons dans la même période de temps pour le double des devoirs.

Encore, McQuisten reçoit..... .... $3,200
Lesage, comme Gérant de l'Aqueduc reçoit... 3,200

soit $6,400

Tandis que je fais l'ouvrage des deux et d'une demi-douzaine d'autres pour..... 1,600

ou pour le quart de la somme.

Cet état de choses est disgracieux à l'extrême et suffisant pour exciter l'indignation, non seulement de notre population, mais de toute la Puissance du Canada ou de tout autre pays civilisé.

De fait je ne serais nullement surpris de voir le " Comité de Surveillance " s'offenser de l'insensibilité du Conseil et envoyer une pétition nombreusement signée en ma faveur, et pour dire la vérité je m'y attends.

Il vient enfin d'être fait un pas dans la bonne voie, le Conseil ayant dernièrement nommé un Comité spécial chargé de faire rapport sur l'à-propos d'augmenter certains salaires et sur ceux qui doivent l'être.

TABLEAU

DES

SALAIRES.

MONTRÉAL.		QUÉBEC.	
Département des Chemins.		*Département des Chemins.*	
P. McQuisten, In. de la Cité	$3,200	Chs. Baillairgé	$1,600
A. R. Sowden, Député...	1,700	P. Campeau, Assistant..	700
Jos. Smith, Ass. do ...	1,500	J. Gallagher.....	0000
A. Brittan, Dessinateur..	1,200		
P. N. Lamothe, Commis.	1,000		
P. J. Curran do .	800		
	$9,400		$2,300
Département de l'Aqueduc.		*Département de l'Aqueduc.*	
S. Lesage, Surint...	$3,200	C. Baillairgé.....	$0000
P. Lefort, Dessinateur....	800	T. Gallagher.....	500
H. Filteau, Commis	700		
F. Dowd do	600		
	$5,300		$500
Chemins et Aqueduc.		*Chemins et Aqueduc.*	
Total des Salaires.....	$13,900	Total des Salaires.....	$2,800

MONTRÉAL.		QUÉBEC.	
J. F. D. Black, Trésorier.	$3,500	L. E. Dorion, Trésorier.	$1,600
W. H. Musson, Caissier..	1,000	N. F. Walsh, Comptable	1,000
W. D. McNeill, C. des arr.	1,000	J. Boomer, Assist. Trés..	800
J. O'Connor, Asst. Comp.	800	J. W. Wright, Commis...	700
Wm. Lane, C. du Revenue	800		
F. X. Castonguay, commis	800		
D. G. McLean, do..	700	J. N. Hamelin.....	600
J. Palmer, do..	500		
Ch. Lapierre, C. de l'Acq.	1,200		
G. E. Starnes, Commis..	800	M. F. Walsh..... ..	0000
G. D. Castellar do	600	A. B. McConnell.....	600
Wm. Robb, Auditeur....	500	Gab. Valin.....	600
	$14,200		$5,900
R. Roy Avocat,..... ..	$2,500	L. G. Baillairgé, Avocat.	$2,000
B. Devlin..do.....	2,500		
	$5,000		$2,000
J. C. Beers, Cotiseur.....	$1,000	P. Fréchette, Cotiseur...	$800
Wm. Douglass, do	1,000	A. J. Matte, do ...	800
J. F. Dillon, do	1,000	M. O'Leary.....	800
D. Brown, do.....	1,000		
J. B. Allard, do	1,000		
P. H. Morin, do.....	1,000		
F. L. Coursol, Commis...	800		
J. Cazavan, do	700		
J. Normandin, do	700		
	$8,300		$2,400
C. Glackemeyer, Greffier.	$3,500	L. A. Cannon, Greffier...	$1,300
P. O'Meara, Assistant do.	1,500	N. Fages, Asst.....	700
A. Gosselin, Commis.....	700		
Jos. D'Arcy, Messager...	600	W. H. Michaud, Mess....	600
	$6,300		$2,600

MONTRÉAL.		QUÉBEC.	
Jos. P. Sexton, Recorder.	$3,500	C. Delagrave, Recorder..	$1,600
H. J. Ibottson, Greffier...	2,000	C. G. Gethings, Avocat...	1200
J. B. Duverger, Commis..	1,000	E. Foley, Deputy, do....	800
H. A. Germain, do.....	800		
A. D. Joubert, Huissier..	800	J. B. Plamondon.....	
J. J. Dumont.....	900	Labrecque.....	$2,000
G. Nelson	600	Vézina.....	
L. C. Thérien.....	700		
L. G. Nolan	500		
	$10,800		$5,600

A. Bertram, C. de Brigade	$1,400	F. St. Michel..... .	$800
J. Rouillard, Insp. de Bg..	1,400	L. Lemieux, Asst.....	700
Operat. du Tel. d'Alarme et Logement.....	1,400	P. Brunelle 1er Op Tel...	800
Do do do	1,040	E. Noreau, 2e do ..	550
Do do do	1,040	P. E. Wright 3e.....	400
Do do do	520		
Réparateur.....	500		
	$7,300		$3,250

J. Perrigo, C. Hall Bonrs.	$1,200	N. Rheaume, Clerc M. C..	$400
F. Benoit, Assistant.....	700	J. Langlais, Clerc M. H.V.	400
Thos. Day Com. St. Anne	800	Boillard, M. Finlay.....	400
C. Laurin, Assistant.....	500	L. Bertrand, M. Jac. Car.	400
E. Payette, C. M. St Anne	600	G. Valin. M. St. Paul...	400
N. Gunn, do St. Lawrnce.	600	J. P. Pagé, Berthelot...	300
do Papineau...	700	J. Pruneau, Pésée.....	400
M. Vaughan do St Gabriel	600		
A. Schwartz do M. à foin.	600		
M. Greulz, Assistant....	400		
J. Robillard, Cl. M. Viger	700		
F. X. Payette, Assistant..	500		
F. Giroux, C. M. St. Jacq..	400		
	$8,300		$2,700

ETAT

Des pieds courants de Trottoirs, pieds courant de Bois de Sciage, nombre de Madriers, Clous, employés; nombre de voyages, de Pierre et vidanges déposés, et d'ordure enlevées, pour toutes les rues et quartiers de la Cité, du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872.

QUARTIER ST. LOUIS.

NOM DES RUES.	Trottoirs. P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous. No.	Pierre No de voy.	Remplissage. No de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Rue pas nommée	....	....	....	150	....	....	835
Buade	....	....	....	.....	28	....	104
Place Dalhousie	....	....	....	.....	....	....	....
Dauphine	....	....	....	.....	....	....	11
D'Anteuil	110	172	13	525	....	....	20
Des Carrières	212	442	148	700	20	4	....
Des Grisons	..	....	....	.....	....	....	....
Donacona	....	....	....	.....	76	....	24
Du Fort	....	....	....	.....	79	....	10
Terrace Durham	....	....	1561	10400	....	....	1280
Fabrique	....	....	....	.....	111	....	40
Ruelle Frontenac	....	....	....	.....	....	....	....
Des Jardins	270	159	114	375	154	....	42
Haldimand	....	....	....	.....	....	....	9
La Porte	..	.. .	....	.....	17	....	....
Montcarmel	42	86	18	150	2	....	....
Ruelle Panet	....	....	....	.....	....	....	....
Parloir	....	....	....	.....	48	....	96
Place d'Armes	....	....	....	.....	....	....	15
St. Angèle	....	....	....	.....	....	....	....
" Anne	....	....	10	50	61	...	59
" Denis	....	....	....	.....	....	....	....
" Francis	126	175	18	625	1	2	....
" Genevieve	45	89	...	175	48	....	....
" Jean	18	....	10	75	160	...	123
" Louis	708	1138	393	3100	150	83	508
" Stanislas	....	....	....	.....	3	....	....
" Ursule	317	304	102	1375	3	....	41
Trésor	....	....	20	.....	....	....	....
Ruelle Ursuline	....	....	....	.....	....	....	10
TOTAUX	1848	2565	2407	17700	961	89	3227

ETAT DES OUVRAGES—*Continué.*

QUARTIER DU PALAIS.

NOM DES RUES.	Trottoirs. P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous. No.	Pierre No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Rue pas nommée	....	....	....	.....	....	....	844
Arsenal	....	....	....	.....	....	....	48
Barrack	....	....	....	.....	....	....	....
Buade	....	....	....	.....	29	....	95
Carleton	40	....	....	150	....	....	....
Charlevoix	....	....	....	.....	....	....	32
Collins	....	....	....	.....	....	....	25
Couillard	111	138	48	400	4	....	42
D'Aiguillon	....	....	....	.....	...	....	...
D'Auteuil	....	....	....	.....	....	....	....
Des Anges	....	...	...	.....	....	....	...
Fabrique	....	....	15	.....	110	....	37
Ferland	112	125	30	400	....	...	12
Garneau	50	50	4	225	....	...	24
Hamel	....	....	84	350	....	...	8
Laval	....	....	....	.....	...	....	....
La Montagne	....	....	....	.....	....	..	...
Palais	....	....	285	1800	130	425	50
Port Dauphine	....	....	....	.....	....	....	84
Rampart	....	....	130	1400	....	....	....
St. Angèle	....	....	16	.....	4	....	...
" Famille	....	....	...	.....	3	....	39
" Flavien	32	...	14	100	....	...	....
" George	50	100	....	300	17	....	30
" Helene	225	294	32	1075	1	....	...
" Jean	325	136	37	1222	163	....	122
" Joachim	80	150	25	325	....	....	....
" Monique	....	....	....	.....	....	....	....
" Stanislas	72	....	34	275	....	....	....
TOTAUX	1097	993	754	8025	461	425	1492

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER ST. PIERRE.

NOM DES RUES.	Tr t-ois. P. c.	Bois de sciage P. c.	Ma-ri-er No.	Clous. No.	Pierre No de voy	Rem-pl-sa-ge No d voy.	Bouc et vi-d-ge No de voy.
Rue pas nommée.....	...	....	....	200	....	...	955
Ancien chantier.	..	.	...	.....	..	..	...
Arthur	..	..	3 2	10550	7	....	90
Assurance	....	..	....	.....	...	....	...
Aylmer	..	..	...	...	....	...	....
Bath	...	....	7	5	....	...	16
Bed-B d	-	..		....	..	12	....
Bowy Lane	.. .	..	..	....	...	..	....
B tem.	...	...	45	30	...	..	30
Côte de la Chapelle....	....	..	10	100	....	....	74
Petite rue Champlain ..	....	..		....	....	....	145
Dalhousie	....	...	2057	27 00	..	....	....
Desaboungés	..	....	..	.....	4	....	...
Des Sœurs	...	..	22	100	....	....	12
Henderson	6	...	..	300	...	1	...
Lacroix.	....	...	..	....	....	....	122
La Price	...	..	....	.....	....	....	...
Leadenhall.	....	....	102	2600	....	....	...
Market.	..	...	....	.....	....	....	...
Côte Lamontagne.....	40	...	510	125	115	266	206
Notre-Dame	43	86	..	150	26	....	358
Côte du Palais	...	...	....	...	70	222	...
Pig Lane	...	....	...	.....	....	..	168
Place D Orléans	..	....	...	.....	....	35	36
Porch	..	....	60	150	....	...	54
Prince de Galles.	...	....	392	2600	....	....	....
Ramsay.	....	....	9	50	....	31	...
Sault au Matelot.....	....	...	. ..	.....	3	....	518
Sous le fort	....	....	17	125	24	....	77
St. Antoine	...	....	....	.....	10	6	191
" Charles	....	....	....	.....	....	....	....
" James	. .	...	100	1300	16	....	75
Porté à l'autre part....	113	86	3713	46300	275	584	3127

ÉTAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER ST. PIERRE.—*Continué.*

NOM DES RUES.	Trottoirs. P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous. No.	Pierre No de v y.	Cempliss-age No de voy.	Poue et vi-ange No de voy.
Rapporté	143	86	3713	46300	275	584	3127
St. Joseph.....	....	...	....	.....	...	2408	....
" Nicholas.....	140	274	18	700	...	....	62
" Paul.	65	....	57	700	945	...	3145
" Pierre	....	....	510	4350	69	142	1255
" Roch.	...	....	4	50	130	87	30
" Thomas	....	...	....	.....	...	....	27
" Valier	428	667	32	1650	...	....	....
Union	....	....	....	.....	....	....	....
TOTAUX.....	776	1027	4334	53750	1419	3221	7646

QUARTIER CHAMPLAIN.

Petite rue Champlain..	....	....	255	850	....	....	162
Champlain	2083	3189	2840	12475	1516	4018	1517
Cul-de-Sac	34	....	20	125	3	....	379
Marché	....	....	....	.....	....	162	....
Notre-Dame	....	....	....	.....	....	....	50
Ruelle Smith.....	....	....	....	.....	....	....	60
Sous le fort.....	....	....	16	125	23	....	77
TOTAUX.....	2117	3189	3151	13575	1542	4180	2245

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER ST. ROCH.

NOM DES RUES.	Tr t-tons. P. c.	Bois de se age P. c.	Ma-drier No.	Clous. No.	Pier e No de voy.	Re n-pli-sage No de voy.	B ue et vi-da ge No de voy.
Rue pas nommée	....	...	130	600	....	....	79
Anderson	.	....	...	.....	....	....	....
Anne	210	436	....	775	....	13	8
Caron	263	688	383	5100	....	34	....
Rue de l'Eglise	256	785	1022	5200	....	86	44
Commis-aire	245	434	34	700	....	25	....
Craig	633	809	475	3425	58	13	16
De la Couronne	320	549	241	800	16	159	206
Dalhousie	....	....	....	.....	....	....	....
Dorchester	2281	2096	278	6 50	....	326	83
Grant	100	1518	2616	15100	....	304	....
Hudon	....	....	....	.....	....	....	....
Jesuite	...	....	....	.....	....	....	...
Du Roi	205	458	....	625	....	54	18
Ruelle Laberge	....	....	....	50	....	....	....
Massue	....	....	....	...	..	....	...
Panet	3 0	544	20	1000	....	....	25
Ruel e Park	....	....	...	.....	....	....	....
Prince Edouard	453	476	55	17 5	....	137	....
De la R ine	919	2146	2271	12700	....	191	53
Richardson	338	704	61	975	...	....	....
Ryland	....	....	....	.....	...	10	....
Smith	..	....	....	.....	....	....	....
Stewart	....	72	....	.... .	....	....	....
St. Anselme	75	2 0	10	350	....	17	...
" Dominique	....	...	....	.....	....	....	30
" François	374	809	206	1575	....	520	60
" Jacques	....	272	....	.....	....	....	...
" Joseph	269	596	616	3950	30	5	264
" Ours	....	....	....	.....	....	205	64
" Pierre	....	....	....	.....	....	....	....
" Roch	....	....	4	50	9	87	31
Water	180	767	....	850	....	....	....
TOTAUX	7421	11359	8422	61900	113	2186	981

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

NOM DES RUES.	Trottoirs P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous, No.	Pierre No de voy.	Remplissage No de voy.	Boue et vidange No de voy.
Rue pas nommée.....	100	...	120	400	....	82	92
Alexandre	...	...	...	.....	...	....	...
Alfred.	..	...	...	....	....	...	....
Anne...	134	300	40	350	..	37	26
Arago	....	....	51	250	....	9	53
Baronne	....	....	26	100	....	....	...
Bateau	....	....	....	.....	....	..	....
Blair.	....	....	435	1400	....	....	6
Caron...	.	....	63	....	....	...	....
De l'église.....	276	560	1129	5800	16	108	110
Colombe.....	45	100	....	175	....	....	....
Craig.	50	126	81	500	..	483	14
De la Couronne.....	....	308	21	925	10	....	204
Des Dragons.....	...	....	...	.....	....	....	....
Des Fossés.....	113	116	228	1000	....	300	300
Des Prairies.....	127	....	....	150	....	14	...
Dorchester.....	..	...	....	....	....	....	....
Fleurie	514	912	55	1500	...	102	14
Fontaine	...	..	....	....	....	...	....
Grant.	97	246	1841	9975	....	201	....
Jerome.....	24	106	10	200	....	....	....
Nelson	45	100	....	150	....	....	....
N. D. des Anges.....	159	1714	3492	13400	....	113	....
Rachie Octave.... ...	130	284	...	425	....	....	....
St. Antoine	..	940	1119	5600	....	134	44
" Anselme.....	..	....	265	.....	....	50	....
" Dominique.....	831	...	1435	6500	..	129	....
" Gabriel.....	119	186	18	525	....	56	...
" Hélène	266	492	...	850	....	....	....
" Joseph	528	1533	377	4050	25	....	270
" Marguerite.....	300	699	30	1200	...	91	...
" Ours	...	....	....	.....	....	4	...
" Pierre	....	....	....	.....	....	....	...
" Roch.	..	....	....	....	104	86	136
" Vallier.	1152	2220	3175	13375	....	152	1008
Turgeon	....	....	....	.....	....	13	...
Tourangeau	....	....	....	.....	....	..	....
Voltigeurs.....	....	....	5	25	....	....	....
TOTAUX.....	5040	10942	14016	68825	155	2164	2277

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER ST. JEAN.

NOMS DES RUES.	Trottoirs. P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous. No.	Pierre No de voy.	Remplissage. No de voy.	Boue et vidange No de voy.
Rue pas nommé.....	....	....	....	.....	....	....	483
Côte D'Abraham.....	....	....	28	100	8	....	55
Coteau St. Geneviève..	600	120	381	2200	....	24	....
Coté-à-Coton.	160	137	63	500	....	473	8
D'Aiguillon	1483	1506	5953	35650	170	308	430
Deligny	168	617	496	4375	....	458	....
Latourelle.	283	769	155	2150	....	102	....
Richelieu.	548	1004	45	2025	....	....	50
Richmond	172	352	17	575	....	1	...
Petit Richmod.....	24	20	....	75	....	....	....
Ruelle Robitaille.....	....	....	....	.....	...	....	....
Sutherland.....	176	100	12	700	....	80	....
St. Augustin	330	494	224	1700	14	9	7
" Claire.	....	....	....	.....	....	....	10
" Eustache	200	286	18	850	....	....	18
" François	....	....	....	.....	....	....	....
" Geneviève	78	122	....	200	....	72	....
" George.....	246	316	641	2975	604	2376	108
" Jean.....	998	1312	215	3475	136	....	447
" Joseph	....	....	....	.....	....	...	....
" Marie.....	....	....	....	.....	....	75	....
" Olivier.	438	586	36	1550	....	24	60
TOTAUX.....	5904	7751	8284	59100	932	4002	1676

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER MONTCALM.

NOMS DE RUES.	Trottoirs. P. c.	Bois de sciage P. c.	Madriers No.	Clous. No.	Pierre No de voy.	Remplissage. No de voy.	Bouge et vidange No de voy.
Rue pas nommée.....	....	....	134	300	....	...	548
Artillery	255	665	15	1000	....	72	....
Berthelot	....	....	....	.....	....	...	....
Burton.....	....	....	....	.....	....	....	....
Claire Fontaine.....	476	1204	408	3150		12	....
Cote Ruelle.....	....	....	....	.....	....	....	....
D'Artigny.....	56	366	180	1875	26	176	....
De Salaberry.....	280	321	131	825	....	12	....
Drolet	....	....	....	.....	....	....	....
Glacis.....	50	111	34	150	....	...	....
Grande Allée.....	4735	....	2270	4100	811	72	54
Jupiter.....	....	...	....	.....	....	....	...
Lachevrotiere	318	906	208	2175	65	107	48
Nouvelle.....	352	751	10	1550	....	130	....
Plessis.	....	....	....	.....	2	....	....
Prevost	....	....	....	.....	....	....	....
Scott	....	....	20	300	....	98	76
Ruelle Stewarts.....	....	....	....	.....	....	....	...
St. Amable.....	....	....	78	.....	....	....	....
" Augustin.	....	....	....	.....	....	....	....
" Croix.....	....	....	....	.....	....	....	....
" Eustache	540	....	165	900	...	....	....
" Gabriel	....	....	....	.....	....	....	....
" Geneviève	....	....	....	.....	....	30	....
" Jacques	148	271	....	475	....	....	....
" Jean.....	407	860	643	6000	134	....	489
" Joachim.....	....	...	...	.....	....	....	....
" Julie	154	192	60	550	....	....	15
" Marguerite.....	....	...	....	.....	....	....	....
" Michel.....	76	104	83	275	....	.. .	18
" Simon.....	43	86	18	150	....	....	...
TOTAUX.....	7890	5837	4457	23775	1038	709	1248

ETAT

Des pieds courants de Trottoirs en pierre et en bois, Traverses et Cours d'Eau.

QUARTIER ST. LOUIS.

NOMS DES RUES.	Trôttoirs en pierre P. c.	Traverses, p. c. Pierre.	Traverses, p. c. Bois.	Cours d'Eau. Pds. cou.
Buade	.....	25	.....	.....
Donacona	.....	21	.....	.....
Du Fort	.....	38	.....	.....
Fabrique	.....	11	.....	.....
Des Jardins	.....	71	.....	.....
Haldiman	29	.....	.....	.....
Parloir	.....	23	.....	.....
St. Anne	.....	50	.....	.....
" Jean	.....	23	9	.....
" Louis	.....	126	.....	.....
Trésor	.....	15	.....	.....
TOTAUX	29	403	9	.....

QUARTIER DU PALAIS.

Barrack	.....	21½	.....	.....
Buade	.....	24⅓	.....	.....
Carleton	.....	14½	.....	.....
Colins	.....	19	.....	.....
Couillard	114	13	.....	.....
D'aiguillon	.....	35	.....	.....
Des Anges	.....	13	.....	.....
Fabrique	53	11	.....	.....
Porté à l'autre part	167	151½	.....	.....

ETAT DES OUVRAGES—*Continué.*

QUARTIER DU PALAIS.—*Continué.*

NOMS DES RUES.	Trottoirs en pierre Pds. cou.	Traverses, p. c.		Cours d'Eau. Pds. cou.
		Pierre.	Bois.	
Rapporté	167	151½	.....	.....
Ferland	.....	25	.....	.....
Garneau	29	51	.....	.....
Laval	.....	28	.....	.....
Palais	.....	24½	.....	1230
Port Dauphine	.....	64	.....	.....
Rampart	.....	18	.....	.....
St. Angèle	.....	16	18	.....
" Famille	.....	53	.....	.....
" Flavien	.....	28	.....	.....
" George	230	42	.....	.....
" Helène	.....	.....	32	.....
" Jean	.....	23	9	.....
" Monique	.....	23	.....	.....
" Stanislas	.....	41	.....	.....
TOTAUX	426	558	59	1230

QUARTIER ST. JEAN.

Coteau St. Geneviève	.....	.....	.....	600
D'aiguillon	.....	.....	132	760
Deligny	.....	.....	192	1000
Latourelle	.....	.....	.....	700
Richelieu	.....	.....	24	.....
St. George	.....	.....	.....	1040
" Jean	.....	.....	12	.....
TOTAUX	.....	.....	360	4100

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER ST. PIERRE.

NOM DES RUES.	Trottoirs en pierre Pds. cou.	Traverses, p. é.		Cours d'Eau. Pds. cou.
		Pierre.	Bois.	
Arthur	.....	.....	24	.....
Côte Lamontagne	.....	25	.....	.....
Notre Dame	.....	63	.....	204
Ramsay	.....	.....	24	.....
Sault-au-matelot	66	.....	.....	.....
Sous-le-fort	.....	9	.....	.....
St. Nicholas	.....	.....	24	.....
" Paul	.....	53	24	.....
" Roch	.....	.....	12	.....
TOTAUX	66	150	108	204

QUARTIER CHAMPLAIN.

Champlain	.....	38	.....	5760
Cul-de-sac	.....	19	.....	.....
Sous-le-fort	.....	9	.....	.....
TOTAUX	.....	66	.....	5760

QUARTIER ST. ROCH.

Caron	.....	.....	72	.....
Grant	.....	.....	128	.....
Prince Edward	.....	.....	.....	140
St. Roch	.....	.....	12	.....
TOTAUX	.....	.....	212	140

ETAT DES OUVRAGES.—*Continué.*

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

NOMS DES RUES.	Trottoirs en pierre Pds. cou.	Traverses, p. c.		Cours d'Eau. Pds. cou
		Pierre.	Bois	
Anne	.....	.....	64	.....
De l'église	.....	.....	....	317
Craig.	.....	.....	150	.....
De la Couronne	....	.....	36	.....
Des fossés	.....	.....	24	.....
Ste. Marguerite.	....	.....	18	.....
" Ours.	.....	.....	84	.....
Voltigeurs	.....	.....	12	.....
TOTAUX	.....	.....	388	317

QUARTIER MONTCALM.

Claire Fontaine	.....	.....	66	676
Dutigny	.....	.....	....	700
Grande Allée	.....	.....	97	1700
Lachevrotière	.....	.....	.....	625
Nouvelle	.....	....	18	50
Scott	.....	.....	36	72
St. John.	.....	.....	12	.....
TOTAUX	.....	.....	229	3823

RECAPITULATION.

QUARTIERS.	Trottoirs, pds. cou.		Cours. d'Eau.	Traverses.		Drain	Bois de mesure	Madriers.	Planches.	Flottes.	Rame	Clous.	Pierre	Remplissage.	Boue et vidanges.
	Bois. Pds. cou	Pierre. Pds. cou	— Bois. — Pds. cou	Bois. Pds. cou.	Pierre. Pds. cou.	P. c.	— P. c.	No.	No.	No.	No.	No.	No de voy.	No. de voyages.	No. de voyages.
St. Louis...	1848	29	.....	9	403	....	2565	2407	11	....	....	17700	961	89	3227
Palais.....	1097	426	1230	59	588	....	993	754	47	....	3	8025	461	425	1492
St. Pierre...	776	66	* 204	108	150	...	1027	4334	....	2	27	53750	1419	3221	7646
Champlain..	2117	.....	5760	.....	66	....	3189	3151	....	41	....	13575	1542	4180	2245
St. Roch...	7421	.....	140	212	.....	592	14359	8422	5	9	...	61900	113	2186	981
Jac-Cartier	5040	.....	317	388	.....	511	10942	14016	86	28	....	68825	155	2164	2277
St. Jean...	5904	.....	4160	360	.....	80	7751	8284	11	....	6	59100	932	4002	1676
Montcalm..	7890	.....	3823	229	.....	85	5837	4457	11	....	....	23775	1038	709	1248
TOTAUX.	32093	521	15574	1365	1207	1268	46663	45825	171	80	36	306650	6621	16976	20792

* Ceci est en pierre.

MARCHÉS.

MARCHÉS.	Dépenses.	Madriers	planche	Plottes.	Rame	Bois de mesure.	Clous.
Finlay	1289 22	1468	192	....	....	70	8650
Champlain	2870 10	2996	15	12	....	....	36296
Haute-Ville	162 44	10	....	....	....	....	400
Jacques-Cartier	177 63	...	....	....	....	....	650
St. Paul	1479 69	2732	....	....	....	....	960
Berthelot	354 42	....	....	....	....	....	.....
TOTAUX	$5533 50	7206	207	12	....	70	55596

STATIONS DE POLICE.

No. 1	$87 10
" 2	7 25
" 3	33 44
" 4	7 50
" 5	285 25
" 6	436 20
	$856 74

STATIONS DU FEU.

No. 1	$107 62
" 2	46 40
" 3	33 84
" 4	15 95
" 5	146 12
" 6	598 13
	$948 06

RÉSUMÉ.

Dépenses des chemins	$38 425 66
" Marchés	5,533 50
" Stations de police	856 74
" Stations du feu	948 06
Cour du Recorder et l'Hotel-de-Ville	1.111 15
Compagnie du Gas	4.601 36
Huile de charbon	1 569 81
Bois de corde	1,978 85
Elargissement de la rue St. Ours	300 00
Rente à l'Hopital General	383 37
	$55,668 50

ETAT

Du montant des dépenses dans les rues des différents Quartier de la Cité, pour nettoyage et réparations des Canaux en bois ; faire et réparer les Cours d'Eau, Trottoirs et Traverses ; Niveler, Macadamiser, Nettoyer, Cloturer, Mur d'appui, etc., du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872.

QUARTIER ST. LOUIS.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$239 43
Buade	160 08
Dauphine	2 50
D'auteuil	13 25
Des Carrières	73 75
Terrace Durham	833 02
Donacona	55 26
Du Fort	116 68
Fabrique	98 38
Jardin du Gouvrn.	401 69
Des Jardins	239 74
Haldimand	45 64
La Porte	11 30
Mount Carmel	223 76
Parloir	56 09
Place d'Armes	77 51
Ste. Anne	136 63
St. François	9 88
Ste. Geneviève	19 73
St. Jean	203 86
St. Louis	443 89
St. Stanislas	1 10
Ste. Ursule	52 07
Trésor	27 67
TOTAL	$3,542 91

QUARTRIER DU PALAIS.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$249 78
Arsenal	5 35
Barrack	33 75
Buade	149 47
Carleton	23 24
Collins	33 20
Couillard	166 96
D'aiguillon	55 51
Charlevoix	8 08
Des Anges	20 74
Fabrique	225 63
Ferland	57 04
Garneau	121 49
Hamel	21 43
Laval	43 65
Palais	239 64
Port Dauphin	124 68
Ramparts (Platform)	130 97
Ste. Famille	89 72
St. Flavien	48 85
St. George	314 29
Ste. Hélène	32 30
St. Joachim	15 13
St. Jean	214 75
Ste. Monique	36 45
St. Stanislas	73 06
TOTAL	$2,535 16

QUARTIER ST. PIERRE.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$288 46
Arthur	212 27
Bain	2 59
Ruelle Bell	1 30
Buteau	12 84
Cote de la Canotterie	21 91
(p. escalr.) Champlain	48 01
Dalhousie	1095 19
Dambourges ou côte des chien	2 30
Des Sœurs	5 34
Henderson	6 30
Lacroix	14 48
Leadenhall	84 53
Côte Lamontagne	379 95
Notre-Dame	230 17
Côte du Palais	70 02
Pig Lane	16 75
Porch	16 35
Prince de Gales	125 51
Ramsay	154 08
Sault-au-Matelot	128 79
Sous-le-Fort	37 21
TOTAL	$2954 35

QUARTIER CHAMPLAIN.

Nom des rues.	Total.
Champlain (petite)	$79 96
Champlain	3148 66
Cul-de-Sac	82 00
Marché	31 81
Ruelle Smith	6 65
Sous-le-Fort	36 38
	$3,385 46
Elargissement de la rue Carson's	$124 87
	$3510 33

QUARTIER ST. ROCH.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$200 64
Anne	17 95
Caron	106 07
De l'Eglise	336 66
Commissaire	30 37
Craig	216 58
Couronne	151 64
Dorchester	239 14
Grant	876 63
Du Roi	43 91
Panet	39 77
Prince Edward	80 25
De la Reine	727 76
Richardson	36 60
Ryland	1 40
Stewart	2 07
St. Anselme	60 96
St. Dominique	3 80
St. François	170 61
St. Jacques	11 00
St. Joseph	243 59
St. Ours	53 25
St. Roch	25 70
Water	24 65
TOTAL	3,701 00

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$207 91
Anne	36 43
Arago	45 58
Baronne	24 05
Belleau	0 60
Belair	203 15
Caron	56 33
De l'Eglise	390 67
Colombe	3 67
Craig	108 17
Couronne	62 59
Des Fossés	97 07
Des Prairies	3 38
Fleurie	56 18
Grant	524 64
Jérome	7 83
Nelson	3 93
N. D. Des Anges	1003 61
Ruelle Octave	12 74
St. Antoine	255 07
St. Alselme	74 40
St. Dominique	525 85
St. Gabriel	17 00
St. Hélène	17 51
St. Joseph	198 14
Ste. Marguerite	44 37
St. Ours	17 74
St. Roch	81 10
St. Valier	1204 31
Turgeon	1 40
Voltigeur	0 91
TOTAL	$5286 43

QUARTIER ST. JEAN.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$200 81
Cote d'Abraham	125 25
Coteau St. Geneviève (St. Réal)	122 46
D'Aiguillon	1923 36
Deligny	258 51
Cote à Coton, Gallows Hill	84 83
Latourelle	51 36
Richelieu	125 26
Richmond	19 59
Richmond (petite)	1 34
Sutherland	25 43
St. Augustin	85 87
St. Claire	5 90
St. Eustache	23 43
St. Geneviève	19 83
St. George	786 28
St. Jean	241 70
St. Joseph	2 80
St. Marie	8 05
St. Olivier	50 88
St. Pierre	6 20
TOTAL	$4,169 14

QUARTIER MONTCALM.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$239 34
Artillery	39 35
Berthelot	2 80
Claire Fontaine	185 03
D'artigny	114 05
De Salaberry	45 20
Glacis	22 86
Grande Allée ou chemin St. Louis	1072 53
Lachevrotière	187 24
Nouvelle	398 19
Plessis	0 35
Scott	26 90
St. Amable	4 00
St. Augustin	1 90
St. Eustache	46 16
St. Gabriel	1 30
St. Jacques	11 30
St. Jean	402 98
St. Joachim	1 85
St. Julie	22 69
St. Michel	31 33
St. Simon	1 68
TOTAL	$2,859 03

RECAPITULATION des dépenses dans les différents Quartier de la Cité, pour les Canaux en bois, etc., du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872.

QUARTIERS.	Drainage	Cours d'Eau.	Trottoirs.	Traverses	Pavages.	Pavages en bois.	Pavages en pierre.	Nivelage.	Macadam.	Nettoyages.	TOTAUX.
St. Louis	.....	4 95	349 94	698 51	$913 72	....	182 53	22 23	539 70	831 33	3542 91
Palais	.....	123 2	620 98	917 15	195 28	.....	.....	44 45	252 92	351 13	2535 16
St. Pierre....	.....	70 60	373 14	218 11	1895 34	139 05	.. ....	107 81	812 75	1317 00	4963 80
Champlain...	94 16	465 66	605 15	107 49	634 48	* 124 87	155 87	250 41	411 11	628 13	3510 33
St. Roch ..	89 53	25 91	786 11	24 65	2134 61	.....	.... .	233 23	93 65	313 31	3701 00
Jac-Cartier ..	108 05	28 88	700 25	52 82	3683 75	.....	.....	166 81	80 92	464 95	5286 43
St. Jean	16 00	534 97	639 77	37 13	1592 32	.... ..	..	495 49	347 48	505 97	4169 14
Montcalm ...	66 16	240 02	882 18	25 36	329 21	.... ..	358 56	154 97	335 75	466 82	2859 03
TOTAL	$373 90	$1494 24	$4957 52	$2141 23	$11378 71	$263 92	$696 96	$1475 40	$2907 28	$4878 64	$30537 80

* Elargissement de rue.

Démolition de la Porte St. Louis, etc	$1198 81	
pour Trottoirs, etc., fait et chargé par les journaliers	256 92	
		$3911 89
Démolition de la Porte Prescott, etc.....	$4119 50	
fait par les journalier et déjà chargé. ...	203 53	3915 95
		$38425 66

ETAT

Des pieds courants de Trottoirs faits en bois, Cours d'Eau et Traverses ; No. de madriers employé ; No. de voyages de remplissage déposés, de Boue et de Vidanges transportés depuis le 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873, pour les différents Quartiers et rues de la Cité.

QUARTIER ST. LOUIS.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou	Cours d'eau en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers — No.	Pierre — No de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Buade	.....	.....	.....	85	....	....	110
Dauphine	35	.....	.....	....	....	....	...
D'auteuil	43	.....	.....	23	....	2	16
Des Carrières	57	.....	.....	50	34	3	58
Des Grisons		.....	.....	....	....	....	10
Donacona	451	.....	.....	....	....	....	...
Du Fort		150	.....	30	14	....	16
Terrace Durham		.....	.....	....	....	....	1343
Fabrique		.....	.....	....	22	....	....
Des Jardins	127	.....	.....	....	6	....	67
Haldimand	.....	.....	.....	....	....	....	18
La Porte	306	.....	.....	....	....	....	18
Mountcarmel	113	.....	.....	20	....	2	16
Place d'Armes	.....	.....	.....	140	....	5	104
St. Angèle	100	.....	.....	....	....	....	....
" Anne	149	.....	.....	80	107	....	130
" Denis	.....	.....	.....	....	....	....	10
" Geneviève	.....	.....	.....	25	....	...	50
" Jean	44	.....	.....	20	21	....	162
" Louis	31	.....	.....	52	485	....	826
" Stanislas	24	.....	.....	10	9	9	39
" Ursule	101	.....	.....	80	79	....	474
Trésor	.....	.....	.....	10	19	30	....
Ursuline Ruelle	.....	.....	.....	....	....	....	15
TOTAL	1581	150	.....	625	796	51	3482

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER DU PALAIS.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou	Cours d'Eau en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou	Madriers — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No de voy.	Bouche et vidange No. de voy.
Barrack.....	.....	.....	.....	...	....	....	15
Buade.....	49	.....	.....	98	....	....	100
Charlevoix	.....	.....	.....	....	....	....	28
Collins.....	.....	.....	.....	30	...	....	35
Couillard.....	.....	.....	.....	....	12	49	....
Fabrique.....	.....	.....	.....	....	22	....	....
Ferland.....	.....	....	.....	10	....	....	....
Garneau	.....	.....	.....	....	2	....	32
Hamel.....	.....	.....	.....	50	....	....	15
Laval	48	.....	.....	....	.	....	15
Palais	342	.....	12	56	20	426	122
Port Dauphine...	.....	.....	.....	....	....	....	36
Rampart.....	121	.....	.. ..	124	8	10	304
St. Angèle.....	241	.....	.....	....	5	..	....
" Famille.....	30	.....	.....	....	6	13	12
" Flavien.....	.....	.....	.....	....	....	....	22
" George.....	28	.....	.....	....	....	....	128
" Hélène	151	.....	.....	36	22	....	50
" Jean	106	.....	.....	9	21	...	161
" Joachim.....	.....	.....	.....	....	....	....	16
" Stanislas.....	.....	.....	.....	....	54	....	39
TOTAL.....	1116	.....	12	413	172	498	1130

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER ST. PIERRE.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou.	Cours d'Eau en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Arthur	.....	.....	.....	190	49	....	41
Ruelle Bell	142	.....	.....	72	....	....	....
Buteau	.....	.....	.....	30	....	....	....
Canotterie Hill	.....	.....	.....	....	2	10	211
Dalhousie	.....	.....	.....	14	....	4	21
Dambourges	.....	....	.....	....	....	73	43
Des Sœurs	.....	.....	.....	124	....	35	25
Henderson	.....	.....	.....	....	....	38	36
Lacroix	.....	....	.....	....	....	....	133
Petit escalier Chm.	.....	.....	.....	....	....	....	141
Côte Lamontagne	351	275	.....	762	220	128	1621
Notre-Dame	.....	.....	.....	....	14	....	140
Côte du Palais	.....	.....	.....	....	17	197	120
Pig Lane	.....	.....	.....	....	....	....	62
Porch	.....	.....	.....	60	....	....	43
Ramsay	.....	.....	.....	....	....	....	94
Sault-au-matelot	.....	192	.....	20	10	....	341
Sous-le-fort	123	.....	.....	31	7	....	46
St. Antoine	.....	.....	.....	...	5	....	172
" St. Jacques	267	.....	60	60	3	4	125
" St. Joseph	.....	.....	.....	10	....	8	118
" Nicholas	.....	.....	.....	....	11	....	60
" Paul	705	.....	12	85	671	217	3657
" Pierre	176	.....	.....	126	16	16	914
" St. Roch	.....	.....	.....	...	4	....	12
" St. Valier	26	.....	.....	4	204	....	55
Union	.....	.....	.....	10	....	....	....
TOTAL	1790	467	72	1598	1233	730	8231

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER CHAMPLAIN.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou.	Cours d'Eau en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Champlain, Petite.	.....	.....	.....	18	....	....	202
Champlain	482	.....	72	469	1208	....	2732
Cul-de Sac.	.....	300	.....	185	17	....	105
Marché	155	.....	.....	334	....	....	....
Tous-le-Fort	.....	.....	.....	31	8	....	46
St. Pierre	.....	.....	.....	....	18	....	....
TOTAL.....	637	300	72	1037	1251	....	3085

QUARTIER ST. ROCH.

Anne	183	.....	.....	....	....	31	10
Caron	316	.....	.....	40	....	12	....
De l'église	34	.....	.....	60	....	....	20
Commissaire.....	89	.....	.....	....	....	....	....
Craig.....	130	.....	.....	495	36	....	324
Couronne	625	.....	72	269	58	41	146
Dorchester.....	119	.....	.....	66	131	87	13
Grant.....	48	.....	.....	....	....	....	16
Du Roi.....	715	.....	....	100	....	23	....
Ruelle Laberge...	.....	.....	.....	30	....	....	....
Massue.....	60	.....	.....	....	....	....	....
Prince Edward...	36	900	.....	328	....	...	24
De la Reine	960	.....	.....	475	....	41	31
Richardson	1000	.....	.....	350	....	....	41
Smith.....	46	....	.....	....	....	....	....
St. Anselme	342	.....	.....	142	6	10	....
" Dominique....	90	.....	.....	16	....	....	24
" Fraçnois	177	.....	.....	270	...	13	112
" St. Joseph....	107	.....	18	617	46	....	313
" Roch.....	45	.....	.....	....	1	....	35
TOTAL.....	5122	900	90	3258	278	258	1109

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou.	Cours d'Eau en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers. — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Alfred	77	.....	.....	....	....	....	....
Arago	1281	612	.....	614	278	110	691
Belair	60	.....	.....	49	....	....	46
Caron	40	.....	108	6	....	18	20
De l'église	77	.....	.....	....	39	10	42
Craig	384	.....	72	157	....	....	188
Couronne	560	.....	108	243	48	5	160
Des Fossés	354	.....	.....	657	3	....	552
Des Prairies	302	.....	18	7	....	2	28
Dorchester	469	.....	36	36	....	20	23
Fleurie	182	.....	36	74	....	...	74
Fountaine	82	.....	.....	....	....	....	....
Grant	30	.....	.....	....	....	....	24
N. D. Des Anges	521	.....	.....	35	....	38	55
" Anselme	56	.....	.....	....	-	94	....
" Dominique	60	.....	.....	....	....	....	27
" Gabriel	94	.....	.....	10	....	....	....
" Hélène	96	.....	.....	....	....	....	....
" Joseph	275	.....	18	407	....	6	282
" Marguerite	399	.....	18	7	....	....	....
" Ours	.....	.....	.....	....	....	54	....
" Roch	107	.....	.....	....	164	....	40
" Valier	1119	.....	.....	580	135	15	1067
Turgeon	146	.....	.....	....	....	....	16
TOTAL	6771	612	414	2882	667	372	3335

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER ST. JEAN.

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou.	Cours d'Eau en en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Côte à Coton.....	.....	.....	.....	....	....	290	149
Côte d'Abraham..	.....	....	.....	3	....	111	282
Coteau St. Genev.	.....	.....	.....	21	....	....	....
D'Aiguillon	46	.....	.....	29	439	....	361
Deligny.....	25	.....	.....	14	...	....	20
Latourelle.....	28	.....	.....	....	....	....	6
Richelieu.....	106	.....	.....	....	....	3	155
Richmond.....	80	.....	.....	20	....	....	18
Petit Richmond...	.....	.....	.....	....	....	....	25
Sutherland.....	....	.....	.....	50	....	2	26
St. Augustin.....	96	.....	.....	30	....	....	
" François.....	165	.....	.....	....	1	....	33
" Geneviève	50	.....	.....	36	1	....	24
" George	114	.....	.....	....	237	....	65
" Jean.....	313	.....	16	135	169	....	1063
" Olivier.	38	.....	.....	23	....	....	17
TOTAL.....	1061	.....	16	361	847	406	2244

QUARTIER MONTCALM.

Artillery.....	288	216	.....	48	....	....	26
Berthelot.....	78	.....	.....	....	8	...	....
D'artigny	166	.....	.....	....	....	113	33
De Salaberry	50	.....	.....	....	....	....	....
Grand Allée.....	.....	.....	.....	36	263	....	271
Jupiter.....	.....	.....	.....	....	...	28	....
Lachevrotière....	245	.....	.....	174	....	116	29
Nouvelle.....	99	.....	.....	58	....	31	7
Porté à l'autre part	926	216	.....	316	271	288	366

ETAT DES TROTTOIRS, Etc.—*Continué.*

QUARTIER MONTCALM—*Continué.*

NOM DES RUES.	Trottoirs en bois. — Pd. cou.	Cours d'Eau. en bois. — Pd. cou.	Traverses en bois. — Pd. cou.	Madriers — No.	Pierre — No. de voy.	Remplissage. No. de voy.	Boue et vidange No. de voy.
Montant rapporté.	926	216	.....	316	271	288	366
Plessis	26	.....	.....	....	....	....	....
Scott	130	.....	18	....	9	124	....
Ruelle Stewart	.....	.....	.....	20	....	75	....
St. Amable	132	.....	24	260	....	....	45
" Augustin	.....	.....	.....	....	....	....	86
" Croix	30	.....	.....	....	....	....	12
" Eustache	.....	.....	.....	....	....	....	10
" Gabriel	492	.....	.....	31	....	....	39
" Geneviève	250	.....	24	39	8	11	....
" Jacques	50	.....	.....	....	....	....	....
" Jean	12	.....	16	20	169	....	1794
" Joachim	.....	.....	.....	51	4	10	....
" Julie	72	.....	.....	60	....	....	79
" Michel	96	.....	.....	140	....	....	15
" Simon	.....	.....	.....	....	....	49	....
TOTAL	2216	216	82	937	461	557	2446

RECAPITULATION.

St. Louis	1581	150	.....	625	796	51	3482
Palais	1116	.....	12	413	172	498	1130
St. Pierre	1790	467	72	1598	1233	730	8231
Champlain	637	300	72	1037	1251	....	3085
St. Roch	5122	900	90	3258	278	258	1109
Jacques-Cartier	6771	612	414	2882	667	372	3335
St. Jean	1061	.....	16	361	847	406	2244
Montcalm	2216	216	82	937	461	557	2446
TOTAL	20294	2645	758	11121	5705	2872	25062

Trottoirs en pierre, Traverses et Cours d'Eau faits depuis le 1er Mai 1872.

QUARTIER ST. LOUIS.

RUES.	PIERRE.				
	TROTTOIRS.		TRAVERSES.		Cours D'eau.
	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.
Buade	89	890	.....	.....	.....
Du Fort	68	680	.....	.....	.....
Haldimand	40	255	.....	.....	.....
St. Anne	41	205	.....	.....	.....
St. Jean	.....	.....	36	132	.....
St. Louis	84	467	40	140	.....
Tésor	.....	.....	16	56	.....
TOTAL	322	2497	92	328	.....

QUARTIER ST. PIERRE.

Côte Lamontagne	40	254	.....	.....	.....
Notre Dame	48	293	.....	.....	.....
Sous-le-Fort	.....	.....	17	68	.....
St. Charles	.....	.....	17	61	.....
St. Jacques	.....	.....	.....	.....	100
St. Paul	.....	.....	18	63	.....
St. Pierre	.....	.....	.....	.....	14
TOTAL	88	547	52	192	114

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

St. Joseph	83	662	.....	.....	.....

TROTTOIRS EN PIERRE, Etc.—*Continué.*

QUARTIER DU PALAIS.

RUES.	PIERRE.				
	TROTTOIRS.		TRAVERSES.		Cours d'Eau.
	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.
Côte Lamontagne..	.....	.....	33	175	.....
St. George.....	59	226	.....	.....	.....
St. Joachim.....	.....	.....	15	51	.....
St. Jean.....	107	539	36	132	.....
TOTAL	59	765	48	226	.....

QUARTIER CHAMPLAIN.

Champlain.....	.....	.....	55	191	.....
Sous-le-fort.....	.....	.....	17	68	.....
TOTAL..... .	.....	.....	72	259	.....

QUARTIER ST. JEAN.

Daiguillon.....	42	347	.....	.....	.....
Glacis..	.....	.....	23	127	.....
St. George.....	.....	.....	38	131	.....
St. Jean.....	70	681	.....	.....	29
TOTAL.....	113	1028	61	258	29

TROTTOIRS EN PIERRE, Etc.—*Continué.*

QUARTIER MONTCALM.

RUES.	PIERRE.				
	TROTTOIRS.		TRAVERSES.		Cours d'eau.
	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.	Etendue. Pd. car.	Pd. cou.
Dartigny	.....	.....	21	74	.....
Grande Allée	.....	.....	112	393	.....
Scott	.....	.....	26	89	.....
St. Jean	56	558	.....	.....	.....
TOTAL	56	558	159	556	.....

RECAPITULATION.

Quartier St. Louis	322	2497	92	328	.....
" du Palais	59	765	48	226	.....
" St. Pierre	88	547	52	192	114
" Champlain	.....	.....	72	259	.....
" Jac-Cartier	83	662	.....	.....	....
" St. Jean	113	1028	61	258	29
" Montcalm	56	558	159	556	.....
TOTAL	721	6057	484	1819	143

ETAT des ouvrages exécutés dans le Département de l'Aqueduc et des matériaux dépensés durant l'année, du 1er Mai 1871 au 30 Avril 1872.

Rues approvisionnées d'Eau et de Drainage, et Matériaux fournis.

RUES.	Tuyaux de fer de 4" diamètre.	No. d'embranchements. — Diamètre 8"	No. d'embranchements. — Diamètre 4"	Nombre de jones. 8"	Nombre de jones. 4"	Cayau bonde 4" diamètre.	Coude de 4" diamètre.	Saumon de plomb, No. lbs.	Cordage, No. de lbs.	Charbon, m.n.	P l. cou. de tuyaux de grès. — Diamètre 12"	P l. cou. de tuyaux de grès. — Diamètre 9"	Nombre d'embranchements — " " " " 12x6	Nombre d'embranchements — " " " " 9x6	Ciment, lbs.
Arago, de la rue Alexandre à la rue Turgeon	510	...	3	.....	.....	1	....	630	30	12	510	.....	25	.....	12
Artillery, de la rue Lachevrotière Ouest	125	.....	.....	.....	.....	1	....	130	4	2	125	.....	5	.....	3
Donacona	35	.....	.....	.....	.....	1	2	80	2	2	.....	.....	.....	.....	½
Laplace	36	.....	1	.....	2	1	.....	80	3	1	.....	33	.....	.....	1
Richelieu, de la rue St. Eustache à la rue St. George	450	.....	.....	.....	.....	2	....	400	10	6	450	.....	22	.....	10
Parloir	156	1	.....	1	.....	1	1	272	6	2	.....	156	.....	5	1
Porch	169	.....	2	.....	1	2	.....	200	8	3	.....	106	.....	3	4
Scott de la rue St. Jean à la rue nouvelle	72	.....	1	.....	1	1	1	150	5	3	.....	.....	.....	.....	.....
Latourelle de la rue Ste. Claire à la rue Deligny	452	.....	4	.....	1	1	.....	500	10	10	450	.....	9	.....	25
Union	149	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100	7	2	23	.....	.....	.....	½
TOTAL	2151	1	11	1	5	11	4	2702	85	43	1558	235	61	8	57

ETAT DE L'AQUEDUC—Continué.

NOMBRE DE MAISONS APPROVISIONNÉES D'EAU ET DE DRAINAGE ET MATÉRIAUX FOURNIS.

RUES	QUARTIERS.	Maisons approvisionnées d'eau et du drainage.	Tuyau de plomb d'un ½" 10 lbs p. verge employé.	Tuyau de grés de 6" employé.	No. de joue de grés de 6" employé.	Chantepleures. Rues.	Chantepleures. Cave.	No. de tuyaux	No. de coudes d. 4"
Arago	J. Cartier.	25	464	440	22	25	25	22	25
Artillery	Montcalm..	5	106	90	5	5	5	4	5
Buade	St. Louis..	1	25	.. ..	.....	1	1	1	1
Cap Blanc..	Champlain	1	20	18	.....	1	1	1	1
Champlain	"	2	38	36	.....	2	2	2	2
De Salaberry	Montcalm..	2	45	36	.....	2	2	2	2
Des Prairies..	J. Cartier..	1	22	21	.....	1	1	1	1
Dorchester.	" "	2	52	45	.....	2	2	2	2
Donacona..	St. Louis..	2	45	40	.....	2	2	2	2
Latourelle.	" Jean....	21	388	330	15	21	21	15	21
Nouvelle	Montcalm.	1	40	.....	.....	1	1	1	1
Palais	Palais	1	20	18	.....	1	1	1	1
Parloir	St. Louis. .	4	86	72	4	4	4	3	4
Porch	" Pierre..	2	32	27	.....	2	2	2	2
De la Reine	" Roch ...	3	60	54	.....	3	3	3	3
Richelieu...	" Jean....	2	33	18	.....	2	2	2	2
Scott.	Montcalm..	5	150	97	9	5	5	5	5
St. Antoine	St Pierre..	1	20	.....	.....	1	1	1	1
" Charles	" "	1	24	22	.....	1	1	1	1
" Dominick	" Roch ...	1	247	.....	.....	1	1	1	1
" George	" Jean....	1	26	21	.....	1	1	1	1
" Jean...	Montcalm..	1	44	.....	.....	1	1	1	1
" Joseph..	J. Cartier .	2	78	45	.....	2	2	2	2
" "	St. Roch...	1	44	44	.....	1	1	1	1
" Valier	" Pierre...	1	20	18	.....	1	1	1	1
" "	J. Cartier..	1	14	13	.....	1	1	1	1
Turgeon	" "	3	72	57	.....	3	3	2	3
Union	St. Pierre..	2	27	27	.....	2	2	2	2
TOTAL	.....	92	2242	1587	55	95	95	83	95

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

RUES OUVERTES POUR RÉPARATIONS &c.

RUES.	QUARTIERS.	Rues ouvertes pour réparer les tuyaux crevés.		Tuyaux de plomb d'½ po. employé.	Rues ouvertes pour débourcher		Rues ouvertes pour déboucher le tuyau de drainage.
		No. de fois.	P. Ln.		No. de fois	P. Ln.	
Arago	J. Cartier	3	21	1			
Artillery	Montcalm	1	10				
Bualle	St. Louis	1	26	10			
Champlain	Champlain	6	42	5			20
Couillard	Palais	1	7				
Craig	St. Roch	2	16	2	1	10	
De la Couronne	J. Cartier	1	8		1	6	
Daiguillon	St. Jean	2	18	2			
Descarrieres	" Louis	1	6				
Desfosses	J. Cartier	2	10	4			
Des Prairies	" "	1	6	1			
Ferland	Palais	1	6	2			
Garneau	"	1	5				
Grande Allée	Montcalm	1	6				
Marché	Champlain						10
Côte La Montagne	St. Pierre	3	11	2			
Palais	Palais	2	28	6			
Prince Edouard	St. Roch	3	19	4	2	18	10
Dela Reine	" "	2	14	2	1	10	
Richelieu	" Jean	4	25	3			10
Richmond	" "	2	10				
St. Anne	" Louis	4	16	2	1	6	
" Augustin	" Jean	2	16				15
" Charles	" Pierre	2	18				
" Croix	Montcalm	1	6	1			
" Eustache	"	1	8	2			
" Geneviève	St. Louis	1	18	2			48
" George	" Jean	3	27	8			
" St. George	Palais	1	13	3			
" Jean	Montcalm				6	47	
" "	St. Jean	6	30	4			
" "	" Louis				3	18	
" "	Palais				1	12	
" Olivier	St. Jean	3	34				8
" Paul	" Peter	1	6	1			
" Roch	" Roch	2	10	4			
" Stanislas	" Louis	1	21				
" Vallier	J. Cartier	3	18	3			
TOTAL		71	536	74	16	127	121

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Des nouveaux Hydrants ont été posés:

Un dans la rue Latourelle, au coin de la rue Déligny.

Un dans la rue du Porch, au hangar d'Alford.

" " " Arago, au coin de la rue Alexandre.

Un dans la rue Scott " " " Nouvelle.

Un Hydrant et un robinet de 4 pouces dans la rue Scott au coin de la rue St. Jean.

Chante-pleures ou robinets posés dans les Hydrants :

Un dans la rue du Parloir au coin de la rue Donacona.

Un dans la rue Ste. Famille au coin de la rue Garneau.

Un dans la rue St. George près de la rue des Ramparts

---

7 Puisards ont été construits :

Un dans la rue Turgeon, 1 dans la rue de la Couronne, quartier Jacques Cartier, 1 dans la rue de l'Eglise, quartier Jacques-Cartier, 1 dans la rue Anne, quartier St Roch, 2 dans la rue Scott et un dans la rue Champlain. Une fontaine publique a été posée dans la rue St. Jean en dehors, sur la Place des Charretiers.

Le tuyau de l'eau de 14" dans la rue Ste. Claire, fut coupé et un embranchement de 14" x 4" posé avec

un jonc de 14" pour joindre avec la rue Latourelle ; le tuyau de l'eau de 14" dans la rue St. Jean fut aussi coupé et un embranchement de 14" x 4" posé avec un jonc de 14" pour joindre avec la rue Scott et un embranchement de 4 pouces, en fer a été posé à l'intersection des rues Scott et St. Gabriel.

Réparations des Services de l'Eau et du Drainage :

1 dans la rue Buade, posé 15 pieds de conduit en grès de 9 pouces.

2 dans la rue Craig, quartier St. Roch, requérant 21 pieds de tuyau de plomb d'½ pouce, 3 pieds de conduit en grès de 6 pouces et 2 robinets de cave.

1 dans la rue de la Couronne, quartier Jacques-Cartier, posé 12 pieds de conduit en grès de 6 pouces.

1 au Cul-de-Sac, quartier Champlain, posé 17 pieds de tuyau en plomb d'½ pouce.

2 Rue d'Aiguillon, quartier St. Jean, 7 pieds de tuyau en plomb d'½ pouce et 1 robinet de cave.

1 Rue Haldimand, 21 pieds de conduit en grès de 6 pouces.

1 dans la Côte Lamontagne, 3 pieds de tuyau en plomb d'½ pouce et 3 pieds de conduit en grès de 6".

1 dans la rue Prince Edouard, 25 pieds de tuyau en plomb d'½ pouce et posé un robinet de la cave.

1 Rue Ann, quartier St. Roch, 3 pieds de tuyau de plomb d'½ pouce et un robinet de cave.

1 Rue St. Augustin, quartier Montcalm, 45 pieds de tuyau de plomb d'½ pouce et posé un robinet de cave.

1 dans la rue St. Jacques, Montcalm, 12 pieds de tuyau de plomb d'½ pouce.

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

1 dans la rue St. Paul, 4 pieds de tuyau de plomb d'½ pouce et 4 pieds de conduit en grès de 6 pouces.

Réparations aux Hydrants.

1 au Marché Finlay, des nouvelles platines posées.

1 à la Rue St. Paul, des nouvelles platines posées.

1 au coin des rues St. François et Craig, défait et huilé, etc.

1 au coin des rues St. Charles et Lachevrotière, défait et huilé, etc.

1 au coin des rues St. Geneviève et St. Jean, quartier St. Jean, défait et huilé et un nouveau cadre posé sur le puisard.

1 au coin des rues St. Jean et Sutherland, une nouvelle "vis de montée" (*spindle*) posée et un nouveau cadre au puisard.

1 au quai Napoléon défait et des nouvelles platines posées.

1 au coin des rues St. Pierre et Des Sœurs, défait et huilé, etc. et un nouveau cadre posé sur le puisard.

1 à l'Ecole des Frères, Rue Champlain.

Jets d'Eau Réparés

1 à la Place d'Armes, tuyaux crevés, défait et de nouveaux tuyaux substitués.

1 au Marché de la Haute-Ville, de nouvelles vis posées.

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Réparations des Voies d'Eau dans le conduit principal :

Sur la terre de King, au Pont de Scott, un robinet de 18 pouces était tordu et la roue cassée, le tuyau principal fut fermé et une nouvelle roue et une vis de montée furent posées.

La platine en caoutchouc du jet d'eau dans le puisard à la rivière St. Charles fut déplacée et le conduit principal fut fermé et une nouvelle platine en caoutchouc fut posé.

Dans le clos des Religieuses près du Village Ste. Angèle, le plomb fut chassé du joint.

Sous la rivière St. Charles, réparé temporairement le tuyau principal.

Près du puisard à la rivière St. Charles, le plomb sorti du joint.

Sur la terre de Holden, le plomb chassé du joint et deux nouveaux joints faits.

Sur la terre de Connolly, le plomb chassé du joint

Robinets et Tuyaux Réparés.

Un robinet de 8 pouces au coin de la Grande Allée et la rue Lachevrotière posé ainsi que deux coulisses et une vis de montée.

Un autre au coin des rues Desfossés et Craig, une nouvelle roue et une vis de montée furent posées.

Une robinet de 6 pouce au coin de la Grande Allée et de la Rue St. Augustin fut défait, nettoyé, huilé etc.

---

48 pieds de tranchées creusées pour un canal en bois pour la station de Police au marché Champlain et 8 pieds dans la rue Nelson, quartier Jacques-Cartier.

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Nettoyage des Conduits principaux.

Le conduit du Château d'Eau à la rivière St. Charles fut nettoyé trois fois, nécessitant de fermer et ôter l'eau autant de fois. Les principaux conduits de distribution dans toute la ville ont été nettoyés trois fois pendant l'année à différentes places, savoir : dans 4 différentes places dans le quartier St. Louis ; 5, dans le quartier du Palais ; 9 dans le quartier St. Pierre ; 10 dans le quartier Champlain ; 8 dans le quartier St. Roch; 4 dans le quartier Jacques-Cartier ; 7 dans le quartier St. Jean et 3 dans le quartier Montcalm.

---

368 Hydrants et robinets furent huilés le printemps et l'automne .

25 nouvelles boites faites pour couvrir les hydrants hiver.

15 nouveaux cadres en bois pour les hydrants et 6 pour les puisards ont été faits et 40 boites d'hiver pour les hydrants réparés.

Tous les hydrants sont journellement visités en hiver, pour les empêcher de geler, 4 hommes sont spécialement employés pour ce service. Les boites d'hiver des hydrants sont posées l'automne et ôtées le printemps.

Deux hommes régulièrement et souvent quatre, sont employés au dégel des tuyaux de services, dont au-dessus de 700 rapports ont été faits à ce département.

Les puisards, environ 203, ont été nettoyés en proportion de 4 par jour, durant l'été et leur contenus charroyés à la souille de la Douane.

L'eau est distribuée tous les jours, les dimanches inclus, dans les différents quartiers de la ville nécessitant de fermer et d'ouvrir dix-neuf robinets, quelques uns deux fois et d'autres quatre fois par jour.

Les Travaux faits par contrat et détaillés dans les cédules suivantes – l'excavation et le remplissage seule-

ment de la tranchée principale et des services dans la rue Arago depuis la rue Turgeon à la rue Alexandre ; rue Artillerie à l'ouest de la rue Lachevrotière ; Donacona, du Parloir, et la rue Latourelle depuis la rue Ste. Claire à la rue Déligny ; 13 autres services ont été ouverts et remplis ; 4 services furent ouverts pour réparer des tuyaux crevés ; 4 autres ouverts pour déboucher les conduits en grès : une excavation pour un hydrant ; et un puisard construit.

En addition à ce qui précède et non encore énuméré :

247 pieds de canaux en bois dans la rue Grant, quartier Jacques-Cartier et 50 pieds dans la Ruelle Stuart dans le quartier Montcalm ont été ouverts et nettoyés : 1 canal de service a été ouvert et nettoyé dans la rue St. Joseph, quartier Jacques-Cartier ; 4 puits d'hydrant ont été réparés et douze couverts ; et 12 grilles de puisards ont été faites et posées.

Ouvrages faits par les hommes de la Boutique au Palais.

Tous les appareils pour les nouveaux hydrants et le posage ; les réparations des hydrants, tuyaux des fontaines, robinets etc ; 56 robinets de cave réparés ; 109 robinets de cave, 92 robinets pour les rues et 4 robinets de 1½ pouce furent faits ; 8 jets d'Eau et fontaines pour boire, sont réparés annuellement et posés et ôtés tous les printemps et automne ; réparé les quatre réservoirs loués ; environ 40 services dégelés et d'autres nettoyés avec l'*hydropult* ; un grand nombre de maisons ont été visitées et les chante-pleures des maisons et caves ont été inspectées et réparées pour prévenir le gaspillage de l'eau.

Les hommes employés à la Boutique sont requis de travailler aux pertes d'eau dans le principal conduit de l'aqueduc et dans toutes les occasions importantes où leurs services sont requis.

ETAT

Du montant des dépenses dans les rues des différents Quartiers de la Cité, pour nettoyage et réparations des Canaux en bois ; faire et réparer les Cours-d'Eau, Trottoirs et Passerelles ; Niveler, Macadamiser, Nettoyer, Cloturer, Murs d'appui, etc, du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873.

QUARTIER ST. LOUIS.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$288 78
Buade	82 10
Dauphine	3 99
D'auteuil	13 99
Des Carrières	41 87
Des Grisons	3 92
Donacona	25 13
Du Fort	34 81
Terrace Durham	187 86
Fabrique	20 67
Des Jardins	16 87
Jardin du Gouvrn	419 34
Haldimand	44 40
La Porte	15 46
Mount Carmel	17 93
Parloir	0 56
Place d'Armes	242 59
Ste. Angèle	8 95
Ste. Anne	140 32
St. Denis	0 75
St. Francois	2 43
Ste. Geneviève	16 39
St. Jean	137 51
St. Louis	545 25
St. Stanislas	14 95
Ste. Ursule	122 53
Trésor	43 75
Ruelle des Ursuline	0 70
TOTAL	$2,510 45

QUARTIER DU PALAIS.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$220 18
Barrack	1 82
Buade	83 17
Charlevoix	1 30
Collins	10 33
Couillard	23 01
Fabrique	15 07
Ferland	4 54
Garneau	5 35
Hamel	18 86
Laval	5 39
Côte Lamontagne	78 60
Palais	166 73
Port Dauphin	6 80
Ramparts (Platform)	121 22
Ste. Angèle	16 66
Ste. Famille	7 18
St. Flavien	1 40
St. George	77 95
Ste. Helène	41 15
St. Jean	258 21
St. Joachim	22 83
St. Stanislas	44 69
TOTAL	$1,232 44

QUARTIER ST PIERRE.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$501 38
Arthur	126 73
Ruelle Bell	30 54
Buteau	9 94
Côte de la Canotterie	52 00
Champlain (petit esc.)	128 20
Dalhousie	6 49
Dambourges ou côte des chiens	17 18
Des Sœurs	43 25
Henderson	4 40
Lacroix	16 00
Leadenhall	15 80
Marché	2 80
Côte Lamontagne	786 74
Notre-Dame	101 28
Côte du Palais	76 62
Pig Lane	11 15
Porch	22 15
Ramsay	146 02
Sault-au-Matelot	75 31
Sous-le-Fort	82 79
St. Antoine	$27 78
" Charles	60 87
" Jacques	123 44
" St. Joseph	5 38
" Nicholas	16 03
" Paul	4876 08
" Pierre	250 79
" Roch	94 16
" St. Thomas	7015
" Vallier	74 96
Union	2 58
TOTAL	$7856 99

QUARTIER CHAMPLAIN.

Nom des rues.	Total.
Champlain (petite)	$36 24
Champlain	1793 87
Cul-de-Sac	216 48
Marché	269 50
Sous-le-Fort	85 48
St. Pierre	18 51
Total	$2,420 08

QUARTIER ST. ROCH.

Nom des rues.	Total.
Diverses	249 62
Anne	32 01
Caron	26 51
De l'Egli e	23 30
Commissaire	12 74
Craig	238 59
De la Couronne	170 45
Dorchester	126 18
Grant	20 15
Du Roi	53 15
Ruelle Laberge	9 12
Massue	2 86
Prince Edouard	596 11
De la Reine	187 58
Richardson	137 49
Smith	1 97
St. Anselme	87 23
St. Dominique	20 16
St. François	113 59
St. Joseph	308 84
St. Ours	2 55
St. Pierre	8 40
St. Roch	11 11
TOTAL	2,439 71

QUARTIER JACQUES-CARTIER.

Nom des rues.	Total.
Diverses	$258 26
Alfred	2 61
Anne	1 90
Arago	534 33
Belair	24 38
Caron	9 95
De l'Eglise	200 18
Craig	93 02
Couronne	235 49
Des Fossés	327 51
Des Prairies	27 14
Dorchester	31 04
Fleurie	46 00
Fountaine	3 28
Grant	6 31
Jérôme	3 29
N.-D. Des Anges	55 80
St. Anselme	19 24
St. Dominique	3 55
St. Gabriel	18 85
St. Helène	7 19
St. Joseph	316 68
Ste. Marguerite	37 05
St. Ours	12 60
St. Roch	12 72
St. Valier	606 53
Turgeon	12 71
TOTAL	$2907 61

QUARTIER ST. JEAN

Nom des rues.	Total.
Diverses	$251 73
Côte d'Abraham	94 81
Coteau St. Geneviève (St. Réal)	21 52
D'Aiguillon	285 09
Deligny	18 20
Côte à Coton, Gallows Hill	147 45
Latourelle	5 16
Richelieu	36 09
Richmond	22 36
Richmond (petite)	1 50
Sutherland	23 03
St. Augustin	19 37
Ste. Claire	3 30
St. François	22 80
St. Geneviève	20 28
St. George	274 86
St. Jean	2088 36
St. Marie	1 40
St. Olivier	22 79
TOTAL	$3360 10

QUARTIER MONTCALM.

Nom des rues.	Total.
Diverses	268 62
Artillery	60 37
Berthelot	7 11
Burton	1 90
D'artigny	92 55
De Salaberry	7 04
Drolet	1 50
Grande Allée ou chemin St. Louis	465 26
Jupiter	4 50
Lachevrotière	113 89
Nouvelle	69 55
Plessis	0 29
Scott	99 64
Ruelle Stewart	15 27
St. Amable	98 48
St. Augustin	11 00
St. Croix	67 54
St. Eustache	14 08
St. Gabriel	68 56
St. Geneviève	26 04
St. Jacques	5 62
St. Jean	2118 50
St. Joachim	17 99
Ste. Julie	82 01
St. Michel	115 78
St. Simon	11 68
TOTAL	$3,844 77

RÉCAPITULATION du montant des dépenses dans les différents quartiers de la cité pour drainage en bois, etc., du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873.

QUARTIERS.	Drainage en bois.	Cours d'eau.	Trottoirs	Traverses	Pavage.	Pavage en bois.	Pavage en pierre.	Nivelage.	Macad.	Nettoyages.	TOTAUX.
St. Louis....	.....	$28 72	$334 74	$209 83	$204 40	.....	.....	$12 90	$410 15	$1309 71	$2510 45
Palais.	.. ...	.....	310 79	162 32	68 57	.....	.. ....	95 75	111 05	483 96	1232 44
St. Pierre....	$349 22	184 33	471 31	103 83	468 69	.....	$3377 86	151 07	918 71	1831 97	7856 99
Champlain...	4 58	47 91	515 60	136 37	70 42	.....	.... ..	65 01	519 77	1060 42	2420 08
St. Roch ..	.....	44 81	490 96	27 71	1214 74	.....	.....	71 28	96 92	493 29	2439 71
Jac-Cartier ..	55 03	157 79	936 84	37 29	469 50	.....	157 51	132 73	200 04	760 88	2907 61
St. Jean	25 39	22 85	338 01	129 87	47 50	.....	.....	88 04	2114 87	593 57	3360 10
Montcalm ...	19 88	47 83	447 11	220 43	238 51	.....	.....	112 15	1980 09	778 77	3844 77
TOTAL	$454 10	$534 24	$3845 36	$1027 65	$2782 33	.....	$3535 37	$728 93	$6351 60	$7312 57	$26572 15

Inventaire des outils et matériaux du Département des Chemins à la cour au Palais.

---

3 Voitures avec tonnes cerclées,
2 Tonnes,
2 Winches,
2 Crics,
12 Masses,
2 Grosses masses,
50 Manches de masses,
3 Grandes pelles pour les canaux,
14 Grattes,
12 Balais de Branches,
12 Pinces ou leviers—crowbars,
2 Arrosoirs,
200 Flottes de 24 pds. de long chaque,
250 Rames,
1 Ancre de 250 lbs,
8 Liens d'amarrage,
10 Tarières de 5 lignes à 2 pcs. diam.
1 Do de 3 pcs. diam.
1 Charrue à neige,
50 lbs. de clous de 6 pcs.

1 Rouleau en fer pesant 1200 lbs,
1 Rouleau en bois,
1 Echelle de 36 pieds de long,
1 do do 16 do,
5 Brouettes,
6 Pics,
2 Pilons,
2 Meules,
3 Tranches pour couper la glace.
3 Cercles de lampes.
4 Fanaux,
4 Grands Fanaux,
1 Scie de travers,
20 Brasses de corde 1¾ pouces,
7 Brasses de corde 1 pc.
1 Lot de bois et pierre.
1 " " fer de 1000 lbs.
4 Grilles de 2½ pds. car.
100 Brasses de chaines de fer, 5 lignes,
22 " " " 1 pcs.

1 Palan avec 3 poulies et 1 cable 200 pieds de long 1¾" de grosseur.

1 do do do do do do 1½

60 Crochets en fer avec écroux de 8" à 12" pour les blocs de pierre sur les tuyaux de l'Aqueduc.

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Ouvrages exécutés dans le Département de l'Aqueduc et matériaux dépensés durant l'année, du 1er Mai 1872 au 30 Avril 1873.

L'EAU ET LE DRAINAGE ONT ÉTÉ INTRODUITS DANS LES RUES SUIVANTES:

RUES.	Tuyaux du 4 p. en fer, pied courant.	Branches en fer de 4 pcs.		No. de jonctions de 4 pcs.	Capuchons 4 pcs diam	Coudes de 4 pcs. diam	Saumons de plomb — lbs.	Cordage. — lbs.	Char.. bon. — Min.	Tuyaux de grès de 12 pcs	No d'embranchement en grès de 12 x 6.	Ciment. — brls.
		Simple.	Doubl.									
Arago, de la rue Alexandre à la rue Voltigeurs	236	2	.....	1	1	.....	280	9	6	236	8	1
Arthur, " St. Paul Est.....	175	.....	....	1	1	.....	230	6	10	170	9	2
Fleurie, " Craig à la rue Ste. Anne....	294	.....	.....	1	1	.....	340	10	12	294	13	3
Grant, " St. Joseph Sud.....	148	1	.....	1	1	.....	170	4	6	148	4	1
Richelieu " Ste. Claire Ouest...	1030	1	1	3	2	2	1080	30	15	1030	53	40
Scott " Burton à la rue Artillery...	200	2	.....	.....	.....	.....	230	6	4	200	8	1
Ste. Julie " St. Eustache Est.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	60	3	2	50	.....	½
TOTAL.	2133	6	1	7	6	2	2390	68	55	2128	95	48½

Maisons approvisionnées d'Eau et de Drainage.

RUES.	QUARTIER.	No. de Maisons.	Tuyau de plomb ½ pc. pd cou.	Tuyau de grès de 6 p. Pied.	coudes de 6 p. — No.	No. de Chantepleures. Rue.	No. de Chantepleures. Cave.	No. de tuyaux	selles de 4 p.
Arago	Jacques-Cartier	8	168	153	8	8	8	8	6
Arthur	St. Pierre	9	217	203	9	9	9	9	8
Caron	Jacques-Cartier	1	21	.....	.....	1	1	1	1
Couronne	" "	1	48	....	.....	.....	1	.....	.....
Dalhousie	St. Louis	1	19	18	1	1	1	1	1
Côte des Chiens	" Pierre	1	14	12	.....	1	1	1	1
Fleurie	Jacques-Cartier	13	234	268	13	15	13	13	11
Des Jardins	St. Louis	1	118	.....	.....	1	1	1	1
Garneau	Palais	1	15	....	.....	1	1	1	1
Jardin du Gouverneur	St. Louis	1	95	...	.....	1	1	1	1
Latourelle	" Jean	2	37	33	2	2	2	2	2
Côte Lamontagne	" Pierre	1	25	24	1	1	1	1	1
De la Reine	" Roch	2	42	36	2	2	2	2	2
Richelieu	" Jean	51	1071	1020	45	51	51	51	51
Scott	Montcalm	8	160	144	8	8	8	8	7
St. Anselme	Jacques-Cartier	1	30	15	1	1	1	1	1
" Augustin	St. Jean	1	18	15	1	1	1	1	1
" Helène	Palais	1	18	15	1	1	1	1	1
" Valier	Jacques-Cartier	3	65	57	3	3	3	3	3
TOTAL	.....	107	2415	1953	95	106	107	106	100

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—Continué.

RUES OUVERTES POUR RÉPARER DES TUYAUX À L'EAU CREVÉS, OU DÉBOUCHER LES SERVICES D'ÉGOUT ET LES PUISARDS.

RUE.	QUARTIER	Tuyaux crevés réparés.		Pieds de tuyaux de plomb ½" employés.	Joints de Plombeurs.	Service d'égout débouchés.		Pieds de tuyaux de grès.	Puisards débouchés.	
		No.	Pd. Lin. ouverts.		No.	No.	Pd. Lin. ouverts.		No.	Pd. Lin. ouverts.
Artillery	Montcalm	1	6	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
Buade	St. Louis	.....	.....	.....	.....	1	6	.....	.....	.....
Cap Blanc	Champlain	7	60	.....	7	.....	.....	.....	.....	.....
Champlain	Do	3	18	.....	3	2	28	18'of6"	.....	.....
Champlain, Little	Do	.....	.....	.....	.....	1	7	.....	.....	.....
Charlevoix	Palais	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12'of 6"	2	14
De l'Eglise	Jacques-Cartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	16
Do	St. Roch	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	6
Couillard	Palais	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	12
Craig	St, Roch	1	12	7	2	.....	.....	.....	3	21
De la Couronne	Do	.....	.....		.....	1	6	.....	.....	.....
Porté à l'autre part.	.....	12	96	7	13	5	47	30	10	69

ÉTAT DE L'AQUEDUC—*Continué.*

RUE.	QUARTIER	Tuyaux crevés réparés.		Pieds de tuyaux de plomb ½" employés.	Joints de plombeurs.	Services d'égoût débouchés.		Pieds de tuyaux de grès.	Puisards débouchés.	
		No.	Pd. Lin ouverts.		— No.	No.	Pd. Lin. ouverts.		No.	Pd. Lin. ouverts.
Montant rapporté		12	96	7	13	5	47	30	10	69
D'aiguillon	St. Jean	3	18	1	4				1	6
Desfossés	Jacques-Cartier	1	6		1				3	21
Desprairies	Do do	1	6		1				1	6
Marché Finlay	St. Pierre	1	12		1					
Fleurie	Jacques-Cartier					1	12			
Grande Allée	Montcalm	1	6		1	2	12			
Grant	St. Roch								1	6
Côte Lamontagne	" Pierre	1	6	6	2					
Notre Dame	" Pierre	1	12		1					
Nouvelle	Montcalm					2	12			
Prince Edward	St. Roch					1	6		4	24
De la Reine	" "	2	12		2	1	5		1	6
Richelieu	" Jean	3	32		3	2	14			
Scott	Montcalm								2	13
St. Augustin	Montcalm								2	13
" Eustache	Montcalm	3	18		3					
Porté à l'autre part		29	224	14	32	14	108	30	25	164

ÉTAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

RUE.	QUARTIER	Tuyaux crevés réparés.		Pieds de tuyaux de plomb ½" employés.	Joints de Plombeurs. —	Service d'égout débouchés.		Pieds de tuyaux de grès.	Puisards débouchés.	
		No.	Pd. Lin. ouverts.		No.	No.	Pd. Lin. ouverts.		No.	Pd. Lin. ouverts.
Montant rapporté...	.....	29	224	14	32	14	108	30	25	164
St. George.....	St. Jean	1	7	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
" Jacques.	Montcalm.....	1	6	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
" Joachim.....	Montcalm	.....	.....	.....	.....	1	7	.....	.....	.....
" Jean.....	St. Louis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30'of 9"	2	38
" Do	" Jean	.....	.....	.....	.....	1	6	.....	.....	.....
" Do	Montcalm	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	24
" Joseph.....	St. Roch	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	6
" Do	Jacques-Cartier.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	6
" Louis.....	St. Louis.....	.....	.....	.....	.....	1	15	.....	.....	.....
" Olivier.....	" Jean.....	.....	.....	.....	.....	2	12	.....	.....	.....
" Paul.....	" Pierre.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27'of 6"	2	30
" Roch	Jacques-Cartier.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	12
" Vallier	Jacques-Cartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	5
" Ursule	St. Louis.....	.....	.....	.....	.....	1	12	.....	.....	.....
TOTAL.....	.....	31	237	14	34	20	160	87	38	285

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

8 Fuites d'eau réparées dans le tuyau principal de l'Aqueduc, savoir :—Dans le lit de la rivière St. Charles sur la ferme de King, sur celle de Holden, dans le Robinet à air sur la terre de Bell, un peu au delà de Sandy Hill, au-dessous du Bluff, près de la ferme de Pepin, et sur la terre de Leonard, près de la rivière St. Charles. Tous les hommes de l'Aqueduc ont été employés plus d'une semaine à la fuite d'eau de la rivière St. Charles, outre la confection du batardeau (coffer dam).

On a ouvert et dégelé le tuyau à l'eau principal temporaire de 4 pouces dans la rue Bath.

Tuyaux d'Egoût principaux ouverts et débouchés : ouvert 20 pieds linéaires du tuyau principal de 12 pouces dans la rue Arsenal et nettoyé avec des boyaux 70 pieds bouchés par le sédiment du réservoir du gaz ; ouvert 75 pieds linéaires de tuyaux d'égoût en bois chez Sampson, rue Champlain, et débouché 100 pieds de tuyau principal ; ouvert et réparé 30 pieds du tuyau de 12" dans les rues Charlevoix et Collins, lequel était bouché par le dépôt des puisards ; ouvert la rue des Prairies en 3 endroits, longueur de 50 pieds, pour déboucher le tuyau obstrué par des pierres et décombres entrainés des Glacis ; ouvert 50 pieds du tuyau principal dans la rue Henderson, débouché 300 pieds avec des boyaux et replacé 9 pieds de tuyau de 12 pouces ; réparé 12 pieds du tuyau principal de 15 pouces dans la Petite Rue Champlain ; ouvert et dégagé 12 pieds du tuyau de 12" dans la rue Nouvelle ;

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

ouvert et nettoyé 15 pieds du tuyau de 18" et 12 pieds du service d'egoût de 6" dans la rue du Prince-Edouard, et placé 12 pieds de canal d'égoût de bois; creusé et nettoyé 24 pieds du tuyau de 12 pouces dans la rue Sous-le-Fort et replacé 9 pieds; creusé et nettoyé 37 pieds du tuyau de 12" dans la rue St. Olivier et replacé 27 pieds du tuyau de service de 6 pouces; nettoyé l'issue de l'égoût principal à la Brasserie de McCallum, rue St. Paul; ouvert 15 pieds du tuyau de 12 pouces dans la rue St. Pierre et nettoyé 65 pieds avec des boyaux; ouvert le puits dans la rue St. Roch et nettoyé 30 pieds d'égoût de brique.

Dans la rue Claire Fontaine creusé à la profondeur de 4 pieds et placé un canal de bois de 245 pieds de long sur 11 pouces carrés.

Fait et délivré 480 pieds de canal de bois de 5 pouces carrés devant être placés sur la terre de Pepin pour égoutter le puits du Robinet à air sur la ligne de l'Aqueduc.

Service d'Aqueduc ouverts, réparés et remplis de terre fine pour empêcher la congélation: 2 dans la rue Champlain, ouvert 20 pieds linéaires et enlevé les chante-pleures droites sous le trottoir; 1 dans la rue des Carrières; 1 dans la rue des Jardins, enlevé la chante-pleure droite et placé 6 pieds de tuyau de plomb de ⅝ de pouce; 1 dans la rue Jupiter; 1 dans la rue Scott et le nouveau puits d'hydrant entouré de tous cotés de terre fine; 2 dans la rue Ste. Geneviève, Quartier St. Louis; 1 dans la rue St. Eustache et 2 dans la rue St. Jean, Quartier Montcalm.

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Services d'aqueduc ouverts, réparés, et prolongés jusqu'aux maisons rebâties après le feu ou reculées afin d'élargir la rue :

3 dans la rue Anne, St. Roch, ouverts 21 pieds, placé 11 pieds de tuyaux de plomb d'un demi-pouce et mis trois chante-pleures de cave ; 4 au Cap Blanc, placé 32 pieds de tuyaux de plomb de ½" ; 48 pieds de tuyaux de grès de 6 pouces et mis 1 chante-pleure de cave ; 1 dans la rue Champlain, placé 16 pieds de tuyaux de plomb de ½" ; 2 dans la rue Notre-Dame, placé 24 pieds de tuyaux de plomb de ½" ; 3 dans la rue du Prince Edouard, ouvert 18 pieds linéaires, mis 4 pieds de tuyaux de plomb de ½" et 3 chante-pleures de cave ; 2 dans la rue de la Reine, ouvert 12 pieds, mis 9 pieds de tuyaux de fer de ½" et 2 chante-pleures de cave ; 1 dans la rue St. François, St. Roch, mis 12 pieds de tuyau de plomb de ½", et 10 pieds de tuyau d'égoût de 6" ; 1 dans la rue St. Joseph, Quartier Jacques-Cartier, ouvert 7 pieds et mis 3 pieds de tuyau de plomb de ½" et 1 chante-pleure de cave ; 1 dans la rue St. Joseph, St. Roch, ouvert 6 pieds et mis une chante-pleure de cave ; 2 dans la rue St. Valier, ouvert 6 pieds, placé 2 pieds de tuyau de plomb de ½ et mis une chante-pleure de cave.

——

1 Service d'eau dans la rue Prince-Edouard ouvert, le tuyau coupé, le tout nettoyé avec hydropulte, et 1 pied de tuyau de plomb de ½" mis ; 2 services dans la rue Nouvelle ouverts et nettoyés avec hydropulte.

——

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

1 Service dans la rue des Carrières, de 12 pieds de long, la chante-pleure de la rue étant mauvaise remis une nouvelle ; 1 dans la rue Ste. Claire, ditto ; 1 dans la rue Richelieu, de 18 pieds, et une mauvaise chante-pleure de la rue remplacée par une nouvelle.

Service de drainage changé dans la rue St. Jean, faubourg St. Jean—le tuyau de grès de 4 pouces enlevé et remplacé par 20 pieds de tuyau de 6 pouces.

Tuyau à l'eau crevés et réparés dans les caves des maisons.

1 dans la rue Artillerie, 4 dans la rue Buade, quartier St. Louis, 14 au Cap Blanc et 5 chante-pleures de cave réparées, 3 dans la rue Champlain et une chante-pleure de cave replacée, une dans la Côte-à-Coton, 4 dans la rue Craig, St. Roch ; 3 dans la rue d'Aiguillon, quartier St. Jean ; 1 dans la rue d'Artigny, 1 dans la rue Desfossès, 1 dans la rue Salaberry, 1 dans la rue du Fort, 1 dans la rue la Fabrique, quartier St. Louis ; 1 dans la rue Ferland, 2 au marché Finlay, 1 dans la rue des Jardins, 1 dans la rue Garneau, 3 dans la Grande Allée, 1 dans la rue Henderson, 1 dans la rue Lachevrotière, 1 dans la rue Latourelle, 3 dans la côte Lamontagne, et une chante-pleure replacée, 1 à la Place d'Armes, 1 dans la rue Sous-le-Porche, 1 dans la rue de la Reine, 1 dans la rue Richelieu, 1 dans la rue Sous-le-Fort, 3 dans la rue Ste. Anne, quartier St. Louis, 1 dans la rue St. Augustin et une dans la rue St. Eustache, quartier Montcalm ; 2 dans la rue de la Famille, 1 dans la rue St. François, St. Roch, et une chante-pleure de cave réparée, 4 dans la rue St. Georges, quartier St. Jean ;

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

1 dans la rue St. Jacques et 2 dans la rue St. Joachim, quartier Montcalm ; 2 dans la rue St. Jean, quartier du Palais, 5 dans la rue St. Jean, quartier St. Louis ; 4 dans la rue St. Jean, quartier St. Jean ; 3 dans la rue St. Joseph, St. Roch ; 1 dans la rue Ste. Marguerite, Jacques-Cartier ; 2 dans la rue St. Olivier, 1 dans la rue St. Louis, 1 dans la rue St. Paul, 2 dans la rue St. Pierre, 1 dans la rue St. Roch, St. Roch ; 2 dans la rue Ste. Ursule, et 2 dans la rue St. Valier.

Hydrants et Puits d'hydrants réparés :

Rue Artillerie, coin de la rue St. Augustin, l'hydrant retiré, réparé, huilé et replacé ; Rue des Casernes, coin de la rue Couillard, ditto ; 1 dans la rue Champlain, ditto ; et l'hydrant, au bureau de la Cie. O. S. S. de Montréal, qui avait été crevé par le froid, replacé, le puits rebâti, et mis une charpente neuve ; l'hydrant et le puits réparés au coin des rues Collins et Charlevoix, ditto dans la rue Des Carrières ; ditto dans la rue Desfossès, coin de la rue de l'Eglise et une charpente neuve pour le puits ; un nouvel placé dans l'hydrant et le puits réparé dans la rue Desgrisons, coin de la rue Ste. Geneviève ; 2 puits d'hydrant réparés dans la rue Desprairies, aux coins des rues St. Dominique et Grant ; l'hydrant réparé dans la rue Garneau, coin de la rue la Fabrique ; joint au tuyau de l'hydrant pour le réservoir d'eau dans la rue des Glacis, coin de la rue St. Jean ; l'hydrant réparé dans la rue Henderson, coin de la rue du Marché ; nouvel mis dans l'hydrant rue Lachevrotière, coin de la rue Ste. Marguerite ; enlevé l'hydrant et le puits de la propriété vendue à Mr. P. Shee, côte Lamontagne et replacé les susdits sur le bord de la rue ;

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

l'hydrant bien réparé et une nouvelle charpente posée à la Place d'Armes ; l'hydrant et le puits réparés et une nouvelle charpente posée au puits au moulin à scie de M. Peters, rue du Prince Edouard ; ditto dans la rue de la Reine, coin de la rue St. Dominique ; l'hydrant réparé dans la rue Sault-au-Matelot, coin de la rue St. Antoine ; l'hydrant bien réparé et une nouvelle charpente posée dans la rue Sous-le-Fort, coin de la rue St. Pierre ; ditto dans la rue St. Augustin, coin de la rue St. Jean ; l'hydrant bien reparé et planchéié de pierre et de ciment dans la rue St. Charles ; l'hydrant réparé dans la rue St. Eustache, coin de la rue St. Jean ; 2 hydrants et puits réparés et nouvelles charpentes posées aux puits de la rue St. François, aux intersections des rues de l'Eglise et Grant ; l'hydrant, coin des rues Ste. Geneviève et St. Jean, réparé ; le puits de l'hydrant bien réparé et une nouvelle charpente posée, rue St. Jean, coin de la rue Collins ; le puits de l'hydrant rebâti et une nouvelle charpente mise, au coin des rues St. Pierre et St. Jacques ; l'hydrant et le puits réparés et une nouvelle charpente posée au puits, dans la rue St. Thomas, nord de la rue St. Paul ; l'hydrant réparé dans la rue St. Valier, coin de la rue des Voltigeurs. Le puits de la chante-pleure, au Racket Court, Grande Allée, réparé.

L'ouverture du puits de l'égoût en brique dans la rue de la Reine, coin de la rue St. Dominique, réparée, et une nouvelle charpente posée, et le puits d'écurage réparé, dans la rue Nouvelle.

Un nouveau puisard a été bâti dans la rue Champlain à la Chapelle Méthodiste.

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Les 2 portes de fer et les 3 coulisses de bois réparées au Château d'Eau, Lorette, et le tablier de l'écluse surveillé à l'Automne et au Printemps ; la trappe de l'ouverture au centre des rues St. Jean et Augustin, réparée ; la ligne principale de l'Aqueduc nettoyé trois fois ; les puits d'écurage ouverts et les tuyaux principaux de la ville nettoyés quatre fois ; nettoyé les 2 puits dans le champ vis-à-vis la rue St. Thomas pour la réception des lavages de la Haute-Ville ; réparé la chante-pleure (*stop cock*) dans la rue Buade près du Palais de l'Evêque ; creusé et nettoyé toutes les fontaines dans la rue St. Jean entre les Glacis et la rue St. Augustin, et placé de nouvelles boîtes de bois sur ces fontaines pour soutenir les pierres de taille carrées qui les bouchent ; huilé deux fois tous les hydrants et les chante-pleures ; fermé les fontaines aux marchés Champlain, Finlay, St. Paul, Jacques-Cartier et Haute Ville, à la station des charretiers rue St. Jean, et le jet d'eau à la Place d'Armes, et rouvert les dites fontaines au printemps ; et dégelé 450 services d'eau rapportés au bureau et entrés dans le Journal.

Ouvrages fait par contrats et par des hommes n'étant pas employés permanents de la Corporation :

L'excavation et le remplissage de la tranchée principale et des services dans les rues Arago, Arthur, Fleurie, Richelieu et Scott ; et les suivants qui n'ont pas été auparavant énumérés ; 8 nouveaux puisards bâtis dans la rue St. Paul et deux dans la rue de la Couronne ; et un nouveau plancher fait à la fontaine de la rue St. Ours.

9 pieds du tuyau principal de drainage de 12" dans la rue Ferland ont été ouverts, nettoyés et repla-

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

cés ; le tuyau d'égoût de bois dans la rue des Sœurs prolongé jusqu'à 76 pieds à eau profonde ; 96 pieds de tuyau d'égoût de bois dans la rue Notre-Dame des Anges ; une connexion de bois faite avec le tuyau principal d'égoût de 12" dans la rue Nouvelle, et 15 pieds de tuyau de grès de 6" posés ; réuni le vieux canal de bois au moyen de 9 pieds de tuyau de 6" avec le tuyau principal de 12" dans la rue Scott ; et fait une connexion avec le tuyau d'égoût de pierre dans la rue St. Claire.

Les canaux d'égoût nettoyés dans la rue Balk, sous l'escalier du foulon, rue Champlain, à travers la rue Champlain en deux endroits, dans la rue Lacroix, la ruelle Stewart, dans la rue Caron, 240 pieds de long et 73 pieds dans la rue Ste. Julie. L'égoût en brique au Palais qui s'était enfoncé, a été nettoyé et réparé en bois, la surface du puits d'égoût dans la rue St. Paul a été ouverte pour recouvrir la boîte d'égoût dans la rue Henderson, et réparé l'égoût sur la propriété de Drum au Palais.

Un service d'égoût débouché dans la rue Champlain, aussi un puits de jonction nettoyé, et 30 pieds de canal d'égoût sortant dans la rivière, un service d'égoût débouché dans la rue d'Aiguillon, 1 dans la rue Dorchester, 1 dans la rue Ferland, 1 dans la rue Grant, au coin de la rue des Fossés, et une cave aussi nettoyée, 1 dans la rue Henderson, 1 dans la rue du Prince Edouard, 1 dans la rue St. Pierre et une cave nettoyée au coin de la rue St. Paul et Balk, 1 dans la rue Sutherland, 1 dans la rue St. Valier, et 1 dans la rue St. Ursule.

Services d'eau ouverts dans la rue et tuyaux dégelés :

1 dans la rue des Jardins, 2 dans la rue Haldimand, 1 dans la rue Lacroix, 1 dans la rue Laval, 1 dans la rue St. Paul, et 3 pieds de tuyaux de plomb de ½ pouce posés, et dans la cour du collége Morrin où on a aussi bâti un puits pour chante-pleure et inséré une chante-pleure.

ETAT DE L'AQUEDUC.—*Continué.*

Les journaliers à l'emploi du Département de l'Aqueduc ont été ainsi employés :

Un polisseur en cuivre avec son assistant faisant et réparant des chante-pleures de cave et de rues,

réparant les hydrants et les chante-pleures principales, et de temps à autre en hiver dégelant les services d'eau ; 5 hommes sont employés tous les jours à la distribution de l'eau ; aux divers quartiers de la ville et à la pose et l'alésage des tuyaux à l'eau ; durant l'hiver 4 de ces hommes sont occupés presqu'exclusivement à voir aux hydrants pour empêcher la congélation et les tenir en bon ordre, l'autre fait toute la charpente des boîtes d'hydrants, des puits d'hydrants et des puisards, les canaux d'égoûts, les manches de pic et les réparations aux trottoirs après l'introduction des services ; 2 hommes sont employés l'été à nettoyer les puisards et 1 charretier à enlever ce que l'on en retire ; 3 hommes sont employés à poser les tuyaux de grès pour les maîtres tuyaux et les services, à construire et à réparer des puisards et autres puits, et à dégeler les services gelés ; 5 à creuser pour les tranchées principales et les services, à ouvrir les rues pour les tuyaux crevés ou bouchés, etc, et 1 gardien de nuit pour surveiller les lumières où il y a des excavations.

N. B.—A cela l'on peut ajouter que dans toutes les rues ou l'on a fait des excavations et que l'on a remplies d'après un contrat, savoir : les rues Arrago, Arthur, Fleurie, Grant, Latourelle, Richelieu, Scott et d'autres, les tuyaux de fer et de drainage pour les tranchées principales et les services ont été placés par les journaliers de l'Aqueduc qui ont aussi alésé les tuyaux de fer, placé les tuyaux de fontaine et (saddles) et exécuté toutes autres ouvrages s'y rapportant, excepté la soudure des joints de plomb qui est faite sous contrat par James Maguire, plombeur de la Corporation en ce moment.

Il en est de même pour tous les services posés dans les différents endroits de la ville.

INVENTAIRE

Des matériaux en mains appartenant au Département de l'Aqueduc, le 1er Mai 1873.

No.	Items & Descriptions.	Diamètre.	Longueur		Poids.	Poids Total.	Prix.	Valeur.
	Fonte.....	pouces	pi.	po	Lbs.	Lbs.	cts	
23	Tuyaux de.....	18		6	44,592			
10	" "	14	[illegible]	6	12,550			
40	" "	12	[illegible]	0	35,000			
12	" "	8	[illegible]	6	7,32[illegible]			
1	" "	6		6	51[illegible]			
2280	" "	4	[illegible]	6	695,400			
						795,378	4	$31,815.12
2	" Branches S.	18 × 4	5	6	2,945			
1	" " "	18 × 6	5	6	1,550			
2	" " "	14 × 14	5	6	2,100			
3	" " "	14 × 4	5	6	2,631			
1	" " "	8 × 8	5	6	616			
1	" " "	8 × 6	5	6	586			
3	" " "	8 × 4	5	6	1,686			
65	" " "	4 × 4	5	6	18,890			
1	" Doubles "	12 + 12	5	6	964			
1	" " "	12 × 6	5	6	880			
1	" " "	12 × 4	5	6	965			
1	" " "	4 × 4	5	0	480			
						34,293	4	1,371.72
1	" Coniques "	14 × 6	3	3	365			
6	" " "	12 × 6	3	3	1,650			
2	" " "	8 × 4	3	3	397			
1	" " "	6 × 4	3	3	140			
8	" Courbes "	4	4	9	1,696			
6	" " "	4	1	9	390			
						4,638	4	185.52
12	" Dés "	4	1	0	648			
2	" " "	6	1	0	300			
3	" " "	8	1	2	462			
2	" " "	12	1	2	448			
2	" " "	14	1	2	800			
2	" " "	18	1	2	900			
4	" Headers D.	8	2	0	1,000			
15	" " S.	4	2	0	1,560			
						6,118	4	244.72
	Porté.....	....	..	..	.....	.....	..	$33,617.08

INVENTAIRE—*Continué.*

No.	Items et descriptions.	Poids.	Poids. Total	Prix.	Valeur.
		Lbs.	Lbs.	$ cts.	
	Report.....	.....	.....	.....	$33,617 08
123	Trappes, charpente, et couverts d'hydrants de fonte..... ...	9,348			
16	Charpente et grilles de puisard de fonte.....	6,128			
		288			
18	(Saddles) de 6 po. de fonte	128			
8	" " 8 " "				
50	Rebords 6 p. à 12 po. "	2,500			
1	Chante-pleures de 12p "		18,392	04	735 68
70	Hydrants.... "				275 00
40	Jeux de colonnes d'hydrants de fer forgé &.....			60 00	4,200 00
1	Chante-pleure (vieille) de cuivre de 3 pouces.....	80		5 00	200 00
				08	6 40
1	" " 2 "	40		1 00	40 00
3	" " 1½ "	45		1 00	45 00
1	" " non-terminée.	10		40	4 00
1	Axe pour chante-pleure de cuivre de 14 pouces.....	51		80	40 80
		35		40	14 00
1	" 8 " "	21		"	8 40
1	" 6 " "	30		"	12 00
2	" 4 " "	63		"	25 20
6	Sommets d'hydrants....				
	Un lot de tuyaux cassés de différentes grandeurs ...	38,000		01½	570 00
					$39,793 56

INVENTAIRE DE MACHINES ET D'OUTILS.

Nombres et Descriptions.	Valeur.
1 Engin à vapeur, 1 bouilloire, 1 grand récipient...	$ 600 00
1 Machine hydraulique pour épreuve.....	550 00
1 Tour de 12 pieds, appareil de la roue et outils...	1000 00
2 tours 6 " " "	600 00
1 Tour ordinaire de bois, de 12 pieds, et outils....	100 00
1 Roue à main pour le tour, 2 forces d'homme.....	25 00
2 Jeux d'arbres, de ceintures de cuir, appareil etc.	125 00
3 Paires de soufflets de forge, 3 enclumes, et divers outils de forge	150 00
1 Lot d'outils de mineurs et de poseurs de tuyaux.	76 50
2 Echelles à patente pour plateforme, 4 étaux, 1 meule.....	100 00
4 (Chaufers) à charbon et 2 bouilloires (chaufer).	30 00
1 Hydropulte, 1 grande cloche à main et 3 poëles.	12 00
1 Morceau de cuir et 1 morceau de caoutchouc....	2 50
1 Lot de rabans et d'anneaux de caoutchouc.....	20 00
1 Scie de travers et un lot d'outils de charpentier.	12 00
13 pics, 8 vilebrequins, 9 pelles.	39 20
Valeur des Machines.....	$ 3,442 20
Valeur du Matériel.....	39,793 56
Valeur totale de l'Inventaire.....	$43,235 78

SUPPLÉMENT.

Le feu de la Cour.

Quelques remarques dénigrant l'administration actuelle de la cité ont paru. au temps de ce feu, dans le *Morning Chronicle*, sous la signature " Observateur " Les assertions d' " Observateur " ne sont en aucune manière justifiées, et ses comparaisons ne sont pas soutenables, comme j'en suis informé par M. Corrigan qui était régulateur des chante-pleures du temps de M. Baldwin, comme il l'est maintenant, et cela dès 1854, quand il n'y avait qu'une faible partie de la ville approvisionnée d'eau, et que la pression tout naturellement devait être meilleure qu'elle ne l'est maintenant, la manipulation des chante-pleures fut dès lors commencée, et l'eau depuis, régulièrement envoyée aux quartiers élevés de la ville, comme cela se pratique actuellement.

Le grand défaut de notre système d'aqueduc est le petit calibre des tuyaux de distribution, la plupart n'ayant que quatre pouces, tandis que pas un n'aurait dû avoir moins de six pouces, ou plus du double de la superficie de section des premiers ; et plus ils sont grands, mieux c'est, dans les endroits surtout, comme Québec, où il n'y a pas de réservoir, vu que les tuyaux eux-mêmes remplissent jusqu'à un certain point la fonction d'approvisionnement, et conservent la pression, ce qui est impossible avec de petits tuyaux quand plusieurs courants d'eau considérables et continus sont nécessaires, comme c'est toujours le cas dans les incendies.

Le manque de pression due au petit calibre des

tuyaux est encore augmentée par l'immense écoulement, le gaspillage de l'eau n'étant pas moindre des sept-huitièmes de la quantité totale fournie par l'aqueduc, et on ne sera jamais efficacement protégé contre ce gaspillage que par l'introduction de mètres, comme cela se pratique maintenant dans toutes les autres villes fournies d'eau.

Un Opérateur additionnel du Télégraphe d'Alarme est très-nécesssaire, et on ne devrait pas retarder à en nommer un, non seulement pour diminer les heures pendant lesquelles les opérateurs doivent être de garde, mais pour remplir les devoirs d'un autre en cas de maladie.

Le Feu de l'Hôtel St. Jacques à Montréal

Devrait servir de leçon à tout le monde. Chaque maison, hôtel, etc., de la ville, ayant plus d'un étage, devrait être pourvu de légères échelles de chaînes à chaque étage, une ou plusieurs, suivant l'étendue de la bâtisse, et aussi bien en arrière qu'en avant de chaque édifice. Ces échelles sont faites avec des crochets au sommet qui prennent sous l'allége des fenêtres, ou encore la partie supérieure de l'échelle pourrait être constamment attachée au mur sous l'allége de la fenêtre, à l'intérieur, et l'échelle tenue dans un petit enfoncement sous la tablette de la fenêtre, de sorte qu'en cas de feu, on pourrait ouvrir la fenêtre et jeter cette échelle qui se déroulerait d'elle même,—ayant bien soin de la faire assez longue pour atteindre le sol. Cela devrait être rendu obligatoire, soit par un réglement municipal, soit par un acte de la Législature. On devrait aussi, dans chaque quartier, garder de longues échelles capables d'atteindre aux mansardes de n'im-

porte quelle bâtisse, ainsi que ça et là dans la ville, bonne habitude pratiquée pendant quelques années mais maintenant abandonnée ou négligée.

Notre Brigade devrait être pourvue d'échelles de construction légère et forte, comme celles de la brigade du feu de Carlshrue, en Allemagne. Ces échelles devraient avoir de 12 à 18 pieds de long, avec un simple ou un double crochet de 12 à 15 pouces de diamètre, ou une grippe à la partie supérieure, de manière à pouvoir, après s'être servi du crochet pour casser les vitres du chassis extérieur et intérieur, de 6 à 12 pouces ordinairement, saisir le bord intérieur de l'allége au-dessus de la tablette de la fenêtre ou allége intérieure. Avec de semblables échelles un pompier se tenant sur l'allége de la fenêtre du premier étage, élève l'échelle jusqu'à la fenêtre au-dessus de lui, casse les deux chassis et saisit l'allége de la dite fenêtre ; il grimpe alors dans cette échelle, et se tenant sur l'allége de la fenêtre du second étage, il soulève l'échelle et la lance pour saisir l'allége de la fenêtre du troisième étage, et ainsi de suite jusqu'au sommet, d'autres échelles le suivant du bas au haut pour former une ligne continuelle de communication, de la terre au sommet de la bâtisse.

Il serait bon aussi pour les personnes qui assistent aux feux dans le but de sauver la vie, d'être pourvues d'un peloton de forte ficelle déroulé et tenue peu serré, comme à bord des vaisseaux, de manière à pouvoir le jeter ou le lancer dans une fenêtre quelconque de la partie supérieure de l'édifice. Les habitants en saisissant cette corde pourraient alors tirer un cable ou une échelle attachée à cette corde, et après l'avoir fixé à l'allége de la fenêtre ou amarré autour de quelque meuble pesant, se servir de ce cable plein de

nœuds ou de cette échelle pour opérer leur descente. Les hommes de la brigade devraient s'exercer à ce système d'échelles ainsi qu à lancer cette corde avec un poids au bout pour la faire monter.

L'attention de la Police

Est appelée à cette pratique, directement opposée à nos règlements, de porter de gros objets, des instruments tranchants, de petites charettes et des brouettes sur les trottoirs au grand danger et à la grande incommodité des piétons. On fait aussi très-souvent passer sur le trottoir dans quelques rues les chevaux et les vaches, il faudrait en finir avec cette habitude. Les charretiers qui occupent le Marché de la Haute-Ville devraient laisser libre le trottoir au coin de Poston, et ne pas placer leurs voitures immédiatement dans la ligne de jonction entre ce coin et le haut de la rue Ste. Famille, forçant le public à faire de longs et inutiles détours.

Le règlement concernant les maisons de bois et les réparations aux couvertures en bardeaux, etc., continue toujours à être mis de côté. Des individus sans doute sont amenés devant le Recorder et jugement est porté contre eux, mais c'est tout. On ne prend pas d'autre action, les jugements ne sont pas exécutés et la loi reste lettre morte.

J'appellerai aussi l'attention du Conseil sur l'article éditorial suivant du *Morning Chronicle* du 7 mars, concernant

Les Chemins d'Hiver.

L'expérience de l'hiver actuel suffit pour démontrer qu'il faut une réforme radicale dans nos règlements concernant l'enlèvement de la neige d'après

les règlements existants, le soin d'entretenir les rues en bon ordre est imposée aux propriétaires durant la saison de l'année où il faut la plus grande somme d'attention et de surveillance. Mais le règlement concernant l'enlèvement de la neige est exécuté d'une si singulière manière que ce n'est rien autre chose que lettre morte. Il n'est observé que par ceux qui ont intérêt à avoir de bons chemins, les marchands dans les principales rues ; dans les rues d'embranchement, et celles qui leur sont parallèles, et dans les faubourgs, la neige s'amoncelle comme des montagnes, et les voitures courent sur une élévation étroite, souvent de niveau avec les fenêtres du second étage. Les occupants de maisons voient à pelleter leurs trottoirs après une bordée de neige, s'ils en éprouvent quelque inconvénient ; autrement, ils la laissent fouler par les passants et s'épargnent ainsi tout trouble. Il est évident que le devoir d'entretenir le chemin en bon ordre ne devrait pas retomber directement sur l'occupant. C'est un ouvrage qui devrait être entrepris et fait par la Corporation, et le coût payé au moyen de cotisations. Tel que cela se pratique maintenant c'est une taxe additionnelle considérable que l'on impose aux propriétaires et aux locataires pour l'enlèvement de la neige, taxe manifestement injuste, en autant qu'ils sont déjà taxés pour l'entretien des chemins. Le Département des Chemins ne se charge du devoir d'entretenir les chemins que durant les mois d'été tandis qu'il devrait faire l'ouvrage toute l'année. Ces citoyens ne feraient pas objection à une légère augmentation annuelle de taxe pour l'exécution de ce très-important ouvrage, qui serait bien mieux fait par la corporation que par des contracteurs particuliers. Pendant tout l'hiver les rues de la ville ont été horri-

blement mal entretenus. Il est temps qu'un système amélioré soit adopté, et nous appelons l'attention de la Corporation sur la sujet.

Ouvrages aux quais des Commissaires à la Pointe-à-Carcy.

Les Commissaires du Havre de Québec ont dépensé quelque $7000 durant l'été at l'automne de 1872 pour élever de quelque cinq pieds la surface affaissée de leurs quais; et un fait digne de mention est l'élevation en bloc de l'immense élévateur de grains, de 120 pieds de long, de 40 pieds de large, de 5 étages, pesant environ 500 tonneaux, et contenant alors une grande quantité de marchandises pesantes, à une hauteur d'environ 6 pieds, pour atteindre le nouveau niveau de la surface du quai. Cet ouvrage difficile a été exécuté par M. J. Nadeau, jnr., un de nos plus habiles contracteurs, sous la direction de J. B. Martel, Secrétaire-Trésorier des Commissaires.

Poteaux de Télégraphe.

C'est vraiment trop fort de voir les rues de la Cité embarrassées et défigurées comme elles le sont par ces vilaines perches qui parcourent un si grand nombre de nos rues. Un appel du Conseil à la Législature nous obtiendrait certainement au moins que ces poteaux que l'on met dans les limites de la Cité soient parfaitement droits et à plomb, ce qu'ils sont loin d'être. Dans des positions comme celle vis-à-vis le nouveau bureau de poste, où le trottoir du côté de Darlington n'a que 3 pieds de large, le poteau

est une véritable nuisance et une disgrâce, et il devrait être remplacé par un tasseau (bracket) fixé à la maison.

Elargissement de la rue Grande Allée.

Le gouvernement Fédéral a donné une lisière de terrain de 10 pieds de large du côté sud de la Grande Allée pour élargir cette rue. Cet élargissement n'est pas d'une nécessité immédiate ou pressante, mais il est bon que nous prenions possession afin d'empêcher par là l'érection de bâtisses qui plus tard pourraient nuire à l'amélioration projetée, et faire encourir à la ville une dépense additionnelle pour exécuter cet ouvrage.

Ce don nous a été accordé par l'entremise de l'hon. M. Langevin, C. B., sur les justes représentations qui lui ont été faites par le Conseil habilement soutenu par notre premier Magistrat toujours si actif, Son Honneur le Maire.

Les conditions sous lesquelles A. Joseph, écr., offre de céder les dix pieds qui lui appartiennent pour l'exécution de cette amélioration sont telles qu'elles feront à peu près échouer le projet : un mur de pierre de taille de 80 pieds de long avec une grille en fer au dessus, une clôture de 12 pieds de haut et de 100 pieds de long, la plantation d'arbres sur tout ce front de 180 pieds, la construction d'un nouveau portique à sa maison, etc., etc.—ce qui certainement vaut plus que le terrain nécessaire pour l'élargissement projeté.

La nouvelle grille autour de la Chambre du Parlement

Maintenant exécutée sous contrat avec Thérault a été annoncée à Montréal aussi bien qu'à Québec.

C'est mal, c'est inutile. Les Montréalais font des affaires prospères et n'ont pas besoin de l'ouvrage de Québec; tandisque nous avons besoin de tout celui que nous pouvons obtenir. Maintenant, c'est assez qu'on soit allé chercher un Montréalais pour faire des fournaises au Bureau de Poste; mais l'argument semblait plausible dans ce cas vu que jamais des ouvrages aussi considérables en ce genre n'avaient encore été faits par un Québecquois, et qu'il pouvait y avoir quelque doute si nos ouvriers avaient assez d'expérience sur la matière. On ne pouvait pourtant pas en dire autant sur nos grilles, vu que sous ce rapport Québec, du moins, marche en tête, la grille autour de l'Hôpital de Marine, exécutée par M. P. Whitty, d'après des desseins par l'auteur, est sans rivale en Canada.

Rampe disgracieuse.

Quelque bien que puisse paraître en elle-même cette grille projetée lorsqu'elle sera terminée, son apparence et celle de la côte et de la propriété seront détruites par le changement insensé que l'on a fait dans la ligne du mur que j'avais menée parallèle à la pente de la côte Lamontagne avec un glacis à l'intérieur vers le Parlement, et ne nuisant nullement à la propriété. La rampe supérieure de ce mur a depuis été changée par le gouvernement, et de la manière la plus disgracieuse, car elle n'est maintenant ni une chose ni une autre, c'est-à-dire qu'elle n'est ni horizontale, ni qu'elle ne suit la rampe de la côte; vraiment on ne peut rien concevoir de plus choquant pour l'œil. Mais on a déjà entendu parler de gens se brisant les doigts de dépit pour nuire à un autre homme!

Règlement de Santé.

(Du *Morning Chronicle* du 17 mars 1873.)

" C'est la saison de l'année où l'on doit porter une attention particulière aux règlements sanitaires, lorsque la fonte des neiges met à découvert toutes les saletés amoncelées dans le cours de l'hiver. L'échevin Hearn, au Conseil, vendredi soir, a appelé l'attention sur l'état honteux des chemins d'hiver dans beaucoup d'endroits de la cité, surtout les rampes conduisant de la rue Champlain au fleuve. On permet aux gens de déposer leur neige et leurs ordures dans toutes espèces d'endroits, même sur la voie publique avec une parfaite immunité contre les restrictions de la police. La police semble croire qu'elle n'a rien à démêler avec les résidents dans l'exercice du droit qu'ils prennent de salir les rues et d'empoisonner l'air. Il est temps que la police remplisse son devoir, celui de faire exécuter les plus importants règlements de nos statuts. On nous a plus d'une fois demandé de nous plaindre de la négligence à cet égard et nous comptons commencer bientôt. La force n'est pas simplement une force semi-militaire ; quoiqu'elle soit provinciale de nom, de fait ses fonctions sont purement municipales, et quelles que soient les notions erronées qui puissent exister quant à l'étendue de ses devoirs elles doivent être promptement rectifiées. Les contribuables de Québec, qui paient de leur bourse la somme d'environ $25,000 pour le maintien de la police, s'attendent à quelque chose de plus pour leur argent qu'à une parade dans la rue St. Jean, ou à l'arrestation de temps à autre d'un enfant qui glisse ou lance une pelote de neige, ou d'un malheureux fils de Bacchus."

Voilà que surgit très-à-propos la question de savoir si avec une force insuffisante de police l'on doit continuer le système de faire parader les hommes dans les rues les plus fréquentées de la ville, où par le fait même qu'il y a certitude de découvrir le coupable il ne peut guère arriver de délit, tandis que les rues écartées et les ruelles sont entièrement laissées sans protection. Ce n'est pas la faute des Commissaires de Police ou des Chefs, mais c'est la faute du système, et il est absolument temps de considérer sérieusement si cette idée de monter la garde en petit nombre dans les rues les plus fréquentées de la ville n'est pas une erreur.

Les poursuites contre les Particuliers pour le non-enlèvement des ordures de la Ruelle Smith

Ont été renvoyées. Cela est on ne peut plus extraordinaire, après la déclaration du Recorder contre les défendeurs que lui (le Recorder) ne pourrait s'empêcher de condamner les défendeurs, à la vue de l'expression directe et positive de la loi qui dit de manière à ne pas s'y méprendre que toutes saletés vis-à-vis toute propriété, ou dans une rue ou passage public sur lequel donne toute propriété de n'importe quel côté, et soit que les saletés aient été mises par le propriétaire ou l'occupant du lot par d'autres, devront être enlevés par tel propriétaire ou occupant. Le Recorder, paraît-il, conclut tout autrement le lendemain en donnant son jugement contre la Corporation, et dit que l'esprit de la loi n'était certes pas de forcer les citoyens à enlever les saletés déposés devant leurs propriétés par d'autres personnes. Sans doute il est dur qu'il en soit ainsi, mais il est de toute évidence que c'est l'esprit de la loi comme c'en est l'expression par le fait que à moins que les propriétaires ou les

occupants ne soient tenues responsables dans de tels cas, il est certain qu'ils compteront sur la corporation pour faire cette besogne dans toutes les circonstances, sans s'occuper beaucoup si ces saletés sont ou ne sont pas déposées dans le voisinage de leurs propriétés ou de leurs demeures, ou sans se donner le trouble d'amener les coupables devant la justice, tandis qu'en les tenant responsables, ils seront sur le qui-vive contre ceux qui déposent ces ordures et auront intérêt personnel à les faire arrêter.

Depuis le jugement dans le cas de la ruelle de Smith, on est venu me trouver pour faire enlever les saletés, mais comme de raison j'ai refusé de le faire vu que tant que le règlement existera dans sa forme actuelle, il serait illégal pour moi d'agir en contradiction avec ce qu'il comporte. De tels jugements sont extrêmement insensés quand il y a tant de cas semblables en cause; car si pour obéir à ce dit jugement j'enlevais les saletés de la ruelle Smith, on me demanderait alors de faire de même pour toutes les ruelles et les passages dans les limites de la cité, ce qui coûterait plusieurs milliers de piastres au trésor de la ville.

Dégel des tuyaux à l'eau et réparations aux tuyaux crevés.

Je prie le Conseil de passer un règlement tenant les propriétaires et les occupants responsables pour la congélation des tuyaux à l'eau dans leurs caves. La partie du tuyau de service de plomb entre le mur et la chante-pleure de la cave s'appelle "le tuyau de la corporation," et la chante-pleure elle-même : "la chante-pleure de la corporation," mais cela simple-

ment comme nom distinctif, sans vouloir en aucune manière donner à entendre que la corporation est responsable pour les tuyaux qui crèvent ou pour tout autre accident qui pourrait arriver à ces tuyaux ou à la chante-pleure. Le ville dépense plus de $1,000 par année pour cet item seul, tandis que dans neuf cas sur dix, si les tuyaux gèlent, et par suite crèvent, cela est entièrement dû à la négligence des propriétaires ou occupants qui n'y voient pas et ne s'en occupent pas le moins du monde, comptant sur les hommes de la corporation pour venir faire tous les jours leur ouvrage. Combien de fois nos hommes, en descendant dans les caves, n'ont-il pas trouvé des portes et des fenêtres toutes grandes ouvertes, ou quelque panneau ou quelque vitre cassée tout auprès du tuyau à l'eau, sans qu'on n'ait rien fait pour les protéger.

C. B.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 011013231b

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 07 14 13 2